HISTOIRE

DE

LA VILLE D'ARGENTAN

ET DE SES ENVIRONS,

COMPRENANT

DES RECHERCHES HISTORIQUES

Sur les Celtes et les premiers Gaulois; sur les invasions des Romains,
des Franks et des Normands dans les Gaules;
Sur les chefs et rois Franks, depuis Pharamond jusqu'à nos jours;
Sur la Normandie et l'Angleterre, avant et depuis la conquête par Guillaume;
Sur le projet de canalisation de l'Orne, depuis Charles IX jusqu'en 1842;
Sur l'illustre famille de Grancei.

ÉPISODES

DE LA DOMINATION DES CELTES, DES PREMIERS GAULOIS, DES ROMAINS,
DES FRANKS ET DES NORMANDS DANS LES GAULES,

PAR

Jean-Alexandre GERMAIN,
ancien avoué.

FASTES DE LA NORMANDIE. — SYNCHRONISME.

DEUXIÈME PARTIE.

CAEN, IMPRIMERIE DE CHARLES WOINEZ.

—

1845.

HISTOIRE

DE

LA VILLE D'ARGENTAN.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIII.

ÈRE CHRÉTIENNE.

Les lois ont prononcé : tous ces réduits austères,
Ont dépouillé leur deuil, leurs chaînes, leurs mystères.
(LEGOUVÉ, *la Mélancolie.*)

SOMMAIRE. Division d'Argentan en quatre églises paroissiales. — De la prééminence des églises Saint-Germain et Saint-Martin.—Des dîmes et des décimateurs.—Eglise Saint-Germain.—L'édifice appartient à des époques diverses. — La Chapelle Montreuil. — Tableaux donnés par les corporations.—Confréries ayant chapelle et services fondés.—Reliques de Saint-Mansuet. — Des Jansénistes. — M. De Bernières et ses partisans. — Leur pénitence dans l'église Saint-Germain.—L'ostracisme.—La généralité d'Alençon considérée sous le rapport ecclésiastique. — Du diocèse de Séez. — Son étendue, ses divisions administratives. — Les derniers évêques. — Nouvelle organisation administrative du diocèse. — Clergé d'Argentan en 1845. — Destruction des cadrans horaires. — Elévation d'un aigle sur le clocher de l'église Saint-Germain.—Eglise Saint-Martin.— Communauté de Notre-Dame de la Place. — Abbaye Saint-Clair. — Les Dominicains. — Les Capucins.

Dans le XVIIe siècle et précédemment encore, la ville d'Argentan était divisée en quatre églises paroissiales, Saint-Germain, Saint-

Martin-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs et Notre-Dame de Coulandon. On ne connaît pas l'érection de ces quatre paroisses. On n'est pas plus instruit sur la prééminence que réclame Saint-Martin sur Saint-Germain, toutes deux dans l'enceinte de la ville; leur origine est également perdue dans la nuit des temps. Un règlement de M. Lecamus, évêque de Séez, du 8 juin 1629, déclare que ces deux églises iront de pair, et auront les honneurs alternativement; ce règlement fut confirmé par arrêt de l'année 1664 du parlement de Normandie. La même incertitude règne sur le point de savoir s'il aurait ou non existé deux curés, dont un pour chaque paroisse, comme semblaient l'indiquer deux maisons presbytérales, ou si ces deux églises étaient réunies en un seul bénéfice, comme Notre-Dame et Saint-Léonard d'Alençon, unies en 1243 par Geoffroy Mayet, évêque de Séez. Au reste, de temps immémorial, ces deux paroisses sont gouvernées par un seul curé, cependant elles ont eu jusqu'en 1840 un clergé particulier.

Des difficultés survenues entre les deux fabriques au sujet de l'étendue du territoire de chacune des églises, sur la réclamation de celle de Saint-Martin, la division fut établie par sentence du 13 juillet 1787.

Richard II, duc de Normandie, ayant fait réédifier l'abbaye de Fontenelle, depuis Sainte-Vandrille, lui aumôna en 1024, le patronage et la dîme d'Argentan. La charte de donation est le premier titre que l'on connaisse où il soit question des églises d'Argentan.

A la sollicitation de Roger, abbé de Sainte-Vandrille, Girard évêque de Séez, confirma, le 8 des calendes de janvier 1135, toutes les possessions qu'il avait dans son diocèse, particulièrement ses droits sur Argentan.

Omnia quæ in ejus episcopata habet in castro argentonio, eclesias cum decimis in omnibus earum appendiciis integræ.

Les papes Clément IV, Georges V, accordèrent à la même abbaye deux bulles, aux années 1267 et 1273, en forme de dénombrement de ses possessions. *Decimas quas habetis in villa Argentomo, cum jure patronus eclesiæ ejusdem villæ nec non, et decimas......... quas ibisdem percipitis........, et in diocesi Sagiensi decimas et donariorum quos percipitis in Argentomo.*

L'abbaye de Sainte-Vandrille ne possédait pas toutes les dîmes d'Argentan. On voit dans une charte de 1279, que Jean Delatour, chanoine de Coutances, et Richard Delatour, son frère, donnèrent à la maison de Dieu d'Argentan, deux tierces parties de dîmes de blé, et autres choses dans le dîmage de cette ville. Une huitième partie de la dîme d'Argentan avait été vendue ou donnée à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, par Guillaume et Henri Delatour. Enfin, Jean Delatour, clerc, et Guillaume Delatour, gendarme, fieffèrent une maison assise en la paroisse Saint-Germain, à Jean Lebon, pour 60 sols de rente qu'ils déléguèrent à l'église paroissiale : cette délégation est du mois de septembre 1280, elle est rédigée en latin ; et par transaction du 23 juin de la même année 1280, l'abbé de Saint-André cède le huitième donné à son abbaye, moyennant vingt septiers d'orge par an.

On voit dans un aveu fait à François Ier, en 1531, par l'abbaye de Sainte-Vandrille, qu'en outre la dîme des grains, elle percevait des rentes en argent, oiseaux, œufs, oblations et chandelles.

Dans le siècle précédent, une contestation avait existé entre l'abbaye et Jean Demora, curé d'Argentan, pour la dîme des vignes; elle fut terminée par transaction, devant Tiercelin et Cousinet, notaires à Paris : il fut arrêté que le curé aurait la moitié de la grosse dîme et *novals*, mais qu'il paierait les vicaires. Des sentences du siége d'Argentan, des 27 mars 1656, des arrêts de 1658 et 1672, ont statué sur les difficultés existant

entre l'abbé de Sainte-Vandrille et le curé de Mauvaisville, sur le point de savoir ce que l'on entendait par grosses dîmes, menues et vertes dîmes et novals. Les derniers procès ont eu lieu entre M. Louis Loutreuil, curé de Mauvaisville, appelant de la sentence du baillage d'Argentan, du 5 avril 1778, contre *messire Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, commandeur des ordres du roi, évêque d'Orléans, abbé commendataire de Sainte-Vandrille*, en présence des sieurs *Tocqueville et Valdorne*, fermiers des grosses dîmes de Mauvaisville.

Aucune révélation antérieure à 1279, ne nous apprend l'origine des dîmes et patronage de ces églises d'Argentan ; l'acte de cession de la huitième partie, par l'abbaye de Saint-André à celle de Sainte-Vandrille, est du 22 juin 1279.

Un nouveau règlement de M. Rouxel, évêque de Séez, du 3 juin 1658, a rappelé et confirmé celui de M. Lecamus, de 1629, qui déclare les deux églises Saint-Germain et Saint-Martin égales en titre.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN.

Selon M. Decourteilles, l'église Saint-Germain aurait été bâtie en commémoration des vertus de Saint Germain, évêque d'Auxerre, et dédiée à son invocation, par reconnaissance des miracles et conversions qu'il aurait opérées, lorsqu'il vint à Argentan, vers 450, arrivant d'Angleterre, où il était allé combattre l'hérésie de Pelasge. D'autres ont pensé que cette église aurait été construite sur un temple de druides.

En l'année 1165, Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, s'était fait chef de parti en Angleterre, pour défendre les priviléges ecclésiastiques ; il ne put tenir tête au roi Henri II dans son propre royaume : condamné au parlement de Northampton, dégradé de son rang archiépiscopal et poursuivi

comme rebelle, il passa sur le continent pour continuer la guerre contre le souverain dont il avait été chancelier, et que naguère il avait servi en ministre habile et dévoué. Thomas Becquet, en débarquant, trouva de puissants amis qui se disputèrent l'honneur de lui donner asile. Louis VII, surtout, se réjouit de posséder dans ses États l'archevêque exilé; la lutte dura long-temps entre le sujet audacieux et son souverain. Louis-le-Jeune et le pape Alexandre III s'obstinaient à exiger des conditions inadmissibles pour leur protégé Thomas Becquet, qui hésitait encore à excommunier son roi.

C'est dans l'église Saint-Germain d'Argentan que s'assemblèrent, en 1167, les légats du pape Alexandre et les évêques d'Angleterre, pour délibérer sur les bases d'un traité entre l'évêque de Cantorbéry et son souverain.

Dans le XIIIe siècle, Henri Clément, maréchal de France, seigneur d'Argentan, céda le terrain avoisinant l'église Saint-Germain, du côté du donjon, pour l'agrément du temple.

En 1255, saint Louis, roi de France, lors de son passage à Argentan, fit des dons qui, réunis à la cotisation des habitants, servirent à rétablir l'église Saint-Germain sur un plan beaucoup plus vaste. Un registre de la fabrique, échappé au pillage des Calvinistes, dans le XVIe siècle, donne la forme de cette nouvelle construction : il n'y avait aucunes décorations extérieures.

Le gros clocher, élevé jusqu'aux claires voies, fut restreint à cette hauteur, par le commandant du fort pour l'empêcher de dominer la citadelle.

L'église ne répondant pas à la beauté de la tour, fut détruite et recommencée dans les premières années du XVe siècle ; les travaux furent interrompus à cause des guerres civiles et des grandes dépenses qu'elles occasionnaient. Ils furent repris en 1542 ; le gros clocher fut exhaussé et achevé. Les principaux habitants d'Argentan contribuèrent au paiement des ouvriers ; ce qui se

vérifiait par les écussons qui étaient modelés aux voûtes du chœur, de la nef et des bas-côtés.

Jean de Valois et René son fils, ducs d'Alençon, firent achever le portail où se voyait leurs armoiries; un anglais fit construire le pilier du milieu. La voûte du chœur fut construite aux frais de M. Dechanteloup, la tour du milieu, par M. Detirmois, procureur du roi et de l'église, en 1600.

On remarque au pilier le plus près de la chaire, du côté du chœur, l'inscription suivante :

Mil quatre cent quatre-vingt-huit
Par Jean Lemoine, bon maçon,
Ce pilier ici construit
Dieu pardonne la mal façon,
Et le fit faire Gui Pilart
Des biens que Dieu lui a donné
Auxquels sa femme avait part.
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Dieu lui fasse rémission.

En 1450, Charles VII, roi de France, ayant chassé les Anglais de son royaume, entra victorieux dans Argentan, fit présent à la fabrique de vingt écus d'or et d'une statue de la Vierge, qui fut placée au portail. La guerre des Calvinistes donna de l'inquiétude aux habitants d'Argentan, pour leur église qu'ils construisaient; ils députèrent vers Charles IX pour demander des secours : les frais de cette députation sont aux registres de la fabrique; elle fut infructueuse. Gaspard de Coligny, grand-amiral de France, s'empara de la ville il était à la tête de quatre mille reîtres et de quelques hérétiques du pays. Théodore de Bèze, collègue de Calvin et son successeur à Genève, l'accompagnait ; il poussa les soldats au pillage de l'église, la fouilla lui-

même, et prêcha les erreurs de Calvin. Ils détruisirent tout, autels, vases, ornements et registres. Des impies furent écrasés sous les statues renversées. Depuis 1567 jusqu'en 1575, les travaux furent suspendus à cause de la continuation de la guerre ; mais, en 1575 ils furent repris, continués sans interruption et parachevés. Claude de Morvan, évêque de Séez, fit la consécration du chœur en 1602.

Cette dernière construction forme la croix. Les voûtes de la nef et des croisillons sont élevées de dix-sept mètres trente-trois centimètres; celle du chœur est plus haute : elles sont supportées par des piliers. L'église a de clair, à l'intérieur, soixante mètres trente-trois centimètres de longueur, sur une largeur de vingt mètres soixante-six centimètres. Les deux croisillons, mesurés à l'intérieur, ont trente-trois mètres cinquante centimètres de longueur. Le gros clocher a d'élévation, cinquante-trois mètres; le petit, quarante mètres.

Les chapelles Sainte-Anne et Saint-Mansuet qui se trouvent dans les croisillons étaient autrefois dédiées à saint Pierre et à saint Georges. Les médecins, chirurgiens et pharmaciens donnèrent de nouvelles contre-tables, représentant saint Côme et saint Damien, leurs patrons. En 1653, les contre-tables représentant sainte Anne et saint Jean, les remplacèrent, et plus tard, le croisillon à droite du chœur, fut dédié à saint Mansuet. Les différentes corporations de la ville firent aussi leurs dons à l'église : les drapiers donnèrent le tableau de saint Etienne ; les officiers du bailliage, celui de saint Yves, leur patron. En 1658, les tailleurs donnèrent une sainte Barbe, les balustres et bancs autour de la chapelle. En 1660, les tanneurs donnèrent un saint Michel. Les chapelles de la Charité et de Saint-Louis furent établies, en 1627, par Marin Mallet et Barbe Morand, et depuis réédifiées par Morand, sieur Desclos, leur fils. La chapelle de la Vierge fut érigée par la confrérie des prêtres. La chapelle Saint-Etienne

fut depuis dédiée à saint Jean-Baptiste : Guillaume Brossard, sieur Des Erables donna le tableau. La chapelle Montreuil, hors-d'œuvre en saillie sur le cimetière, fut construite en 1632, par Jacques Gautier, écuyer, sieur de Montreuil, qui y fit établir un caveau où il est inhumé, ainsi que plusieurs membres de sa famille, dans des cercueils de plomb. On lit sur une table de marbre noir :

Hæc capella constructa est in honorem Dei
beatæ Virginis et Jacobi majoris,
per Jacobum Gautier.
ANNO 1632.

En 1200, l'ancienne église était entourée par le cimetière; en 1442, la nouvelle construction en couvrit une partie; celle qui resta, vers la rue Saint-Germain, fut couverte par les petites maisons du trésor, suivant permission du pape Clément VIII, énoncée dans la bulle de 1600. — La partie de cimetière qui reste fut établie sur le fossé du donjon; il a servi jusqu'en 1785, époque à laquelle un nouveau lieu fut enclos et désigné pour la sépulture commune, hors de l'enceinte de la ville, conformément au règlement du 21 mai 1765, et à la déclaration du 10 mars 1776, pour que les émanations insalubres des morts ne pussent devenir nuisibles aux vivants. Le clergé était composé de prêtres habitués qui aidaient au service des offices et fondations. On créa six chapelains, par délibération de la fabrique, du 1er octobre 1588. Par une délibération du conseil de ville, du 26 mai 1752, la fabrique, qui d'abord nommait seule, dut nommer alternativement à ces fonctions avec le curé de la paroisse.

La première confrérie fut celle des prêtres. En 1500, le pape leur avait permis de représenter les mystères et autres sujets de l'écriture, le lundi de l'octave de la Fête-Dieu. (Nous ne savons pour quelle cause l'on disait alors : *sacre d'Angers*, *fêtes de Rouen*, *farces d'Argentan*.)

Une nouvelle confrérie eut lieu en 1541 ou 1542, sous le titre du Saint-Sacrement, pour arrêter l'hérésie qui attaquait la présence réelle, le culte de la Vierge et des Saints. Dans le compte de 1565, on trouve, dans l'association, près de quatre cents ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Séez.

Louis Dumoulinet, le 15 avril 1572; Claude de Morvan, en 1605, le 9 juin; enfin Jean Ferouel, le 2 août 1673, tous trois évêques de Séez, approuvèrent les statuts, qui furent confirmés par arrêt du conseil d'État de l'année 1697.

La deuxième confrérie fut celle de la Charité, dans le xve siècle. Les statuts furent confirmés en 1516. Douze frères la composaient, leur principale obligation était de porter les corps lors de l'inhumation.

Il existait encore six autres confréries particulières :

1° Sainte-Barbe, pour les tailleurs : ils avaient fondé un service en l'honneur de leur patronne, par acte du 30 novembre 1663 ; il y avait dans la chapelle des reliques de cette sainte.

2° Saint-Yves, patron des gens de justice : Guillaume Matrot, sieur de la Ramée, fonda le service dans la chapelle Saint-Jean, le 30 décembre 1635.

3° Saint-Crespin, patron des cordonniers : la confrérie avait fondé le service dans la chapelle de ce saint, le 15 octobre 1652.

4° Saint-Etienne, patron des tisserands et drapiers : la confrérie avait fondé le service au jour de la fête de leur patron, le 8 octobre 1655.

5° La confrérie des boulangers avait été fondée le 14 octobre 1687.

6° Enfin la confrérie des chandeliers, fondée le 28 octobre 1687, pour le jour Chandeleur.

Il résulte des comptes de la fabrique que dès 1450 on payait des gages pour toucher l'orgue. Le buffet fut augmenté en 1546 et détruit par les Protestants en 1564; rétabli en 1566, augmenté en 1600, mis en l'état où il est, en 1667.

Une inscription sur marbre nous apprend que M. Dumoulin, curé de Colandon, a donné une grosse somme d'argent pour être employée à la construction du grand autel dans l'église Saint-Germain.

Depuis 1600 il était d'usage d'étendre de la paille sur le pavé de l'église à la nuit de Noël, elle était fournie par le gros décimateur. On garnissait le chœur de branches de fouteau le jour de la fête Saint-Germain; on cessa en 1665.

Le père Louis-François, capucin du couvent d'Argentan, ayant obtenu, à Rome, le chef et autres parties des reliques de saint Mansuet, en fit présent à l'église Saint-Germain. François Derouxel de Médavid, évêque de Séez, et depuis archevêque de Rouen, en fit la translation du couvent des Capucins dans l'église Saint-Germain, le 25 mars 1658. Jean Ferouel, successeur de Mgr Derouxel à l'évêché de Séez, transféra ces reliques, le 3 juillet 1673, du chasier où elles étaient, dans la chapelle Saint-Jean; depuis ce temps, le jour Saint-Mansuet et dans les temps de calamité, elles sont exposées à la vénération publique, et les personnes malades y font toucher leurs linges.

La statue de vierge donnée par Charles VII, en 1450, qui avait été placée au portail de l'église Saint-Germain, fut détruite par les Calvinistes, en 1562; elle fut remplacée par une autre statue de vierge, foulant aux pieds un serpent peint en noir, par lequel on figurait l'hérésie de *Jansénius*, qui commençait alors; on avait ajouté cette inscription :

Flagellum Jansenistarum, ora pro nobis.

Lenoir, théologien de Séez, fit effacer cette inscription, avec la permission de Mgr Derouxel; le bailliage défendit de taxer personne de jansénisme et d'ajouter aux litanies : *Fagellum Jansenistarum*. On lit dans Moréri que M. Bernières, ennemi du

jansénisme, se retira dans un ermitage près de Caen, avec plusieurs de ses partisans ; contraints par la justice, qui condamna leur zèle indiscret, à quitter leur asile, ils se réfugièrent à Silly, dans la forêt de Gouffern. La veille Pentecôte, il vint à Argentan, avec quatre jeunes ecclésiastiques exaltés comme lui, tous les cinq parcoururent les rues en criant que la foi se retirait de la France, et répétant le verset mis aux pieds de la Vierge. L'évêque les fit arrêter et condamner à une pénitence publique, qu'ils subirent dans l'église Saint-Germain, devant l'image de la Vierge.

Un capucin irlandais répandit dans le pays d'Argentan, en 1695, une réforme fanatique, il eut des partisans : on nommait sa doctrine l'Ostracisme; il prétendait expliquer les points les plus obscurs de l'Ecriture, par les mots : *hic*, *hæc*, *hoc*. Mgr Savary, évêque de Séez, en fut informé, le fit agir par son promoteur; il se rétracta et fit abjuration.

La généralité d'Alençon comptait neuf élections, savoir : Alençon, avec bureau des finances ; Argentan, Domfront et Mortagne, Falaise, Lisieux, Bernay, Verneuil et Conches. Cette généralité comptait douze cent quatre-vingts paroisses qui se distribuaient ainsi :

Alençon	124
Argentan	169
Bernay	130
Conches	165
Domfront	45
Falaise	223
Lisieux	146
Mortagne	145
Verneuil	137
TOTAL	1280

Considéré sous le rapport ecclésiastique, ce territoire était presque tout entier dans le diocèse de Séez, lequel était, comme celui d'aujourd'hui, suffragant de l'archevêché de Rouen. Il résulte de la carte que publia B. Jaillot sur les plans levés par F.-L. Delasalle et qui fut, en 1718, gravée par Gennevilliers, que le diocèse de Séez était borné à l'est, par le diocèse de Chartres; au sud, par celui du Mans; à l'ouest, par celui de Bayeux; au nord, par celui de Lisieux, et par une portion de celui d'Evreux. Ce diocèse était divisé en cinq archidiaconés, dont trois étaient situés dans la Normandie, et deux dans cette partie du Perche, qui maintenant appartient au département de l'Orne. Ces archidiaconés dont les noms rappellent d'anciennes dénominations topographiques étaient, pour la Normandie, ceux de Séez, de l'Hiémois et du Houlme; pour le Perche, ceux du Bellemois et du Corbonnois. Ces archidiaconés se subdivisent en doyennés, ainsi qu'il suit :

Séez. . . .	Séez, Alençon et la Marche.
Hiémois. . .	Falaise, Aubigny, St-Pierre-sur-Dives (Calvados). Exmes et Trun (Orne).
Houlme. . .	Ecouché, Argentan, Asnebecq et Briouze.
Bellemois.. ..	Bellême, Laperrière.
Corbonnois. .	Corbon (Orne). La ville de Mortagne dépendait de ce doyenné.

Ainsi, de ces quinze doyennés, trois appartiennent maintenant au département du Calvados, et par conséquent au diocèse de Bayeux. Si le diocèse de Séez a perdu du côté du nord, il s'est beaucoup agrandi à l'est, sur les diocèses d'Evreux et de Chartres; à l'ouest, sur ceux du Mans et de Bayeux, et, au nord, sur celui de Lisieux. Les derniers évêques, avant la révolution de 1789, étaient Mgr Louis-François Néel de Christot, auquel succéda Mgr Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré.

Aujourd'hui le diocèse de Séez occupe la totalité du département de l'Orne, tel qu'il fut créé par le décret de 1790, qui divisait la France en départements; il ne s'étend pas au-delà de ce territoire.

Mg[r] Chévigné de Boischolet fut le premier évêque promu à l'évêché de Séez, après la révolution de 1789; à sa mort, le siége demeura vacant. Cette vacance durait depuis huit ans, lorsque Louis XVIII lui donna pour successeur Mg[r] Alexis Saussol, dont l'installation eut lieu le 1[er] novembre 1819; il a gouverné le diocèse jusqu'au 7 février 1836, jour de son décès. Il était le soixante-dix-septième évêque de Séez.

Mg[r] Jolly (Mellon), né à Sesanne (Marne), diocèse de Châlons, le 20 mai 1795, ancien curé de Saint-Etienne, et vicaire-général de Maux, appelé à le remplacer, a été sacré évêque de Séez, le 21 août 1836.

Ce prélat a fait une nouvelle organisation administrative du diocèse de Séez. Elle divise l'évêché en deux archidiaconés :

1[er] *Archidiaconé.*

Le premier, nommé le grand archidiaconé, est formé des deux arrondissements d'*Alençon* et *Mortagne* ; il renferme trois archiprêtrés.

Arrondissement d'Alençon :
- 1° Archiprêtré et doyenné de Séez ;
- 2° Archiprêtré et doyenné d'Alençon;
- 3° Archiprêtré et doyenné de Mortagne.

2[e] *Archidiaconé.*

Cet archidiaconé est formé des deux arrondissements d'*Argentan* et de *Domfront*: il renferme deux archiprêtrés.

Arrondissement d'Argentan :
- 1° Archiprêtré et doyenné d'Argentan ;
- 2° Archiprêtré de Domfront.

Ces deux archidiaconés renferment trente-six cantons avec curé et doyenné; chaque curé de canton est doyen.

Mgr Jolly Mellon a été remplacé en l'année 1844 par Mgr Rousselet (Charles-Frédéric).

Quant à l'église de Saint-Germain d'Argentan, elle a subi de grandes dévastations en 1793, de la part des révolutionnaires de ce temps. Les cloches furent brisées, les statues des saints renversées; elle fut aussi dépouillée de ses tableaux, de ses tapisseries, de ses grilles en fer et des plombs de sa toiture, du reste, l'édifice resta debout il fut rendu au culte; et rétabli à l'état de paroisse, par suite du concordat de 1802.

Le premier curé qui fut alors installé, était M. Belzais de Courmenil, dont la mémoire est toujours chère à ses paroissiens; il eut pour successeur, après son décès, M. Beaudoire, qui étant lui-même décédé le 14 octobre 1839, est aujourd'hui remplacé par M: Dameron.

CLERGÉ D'ARGENTAN.

Le clergé d'Argentan est, aujourd'hui 1er janvier 1843, composé de :

Argentan, archip et doy.	MM. Dameron.
Vicaires.	Lecomte. Johannet. Delaunay.
Hospice Saint-Thomas. . .	Bordeaux.
Prêtres habitués.	Marette. Morissot. Yniestin, espagnol réfugié. Grigi.
Principal du collége. . . .	Leguerney.
Aumônier du collége. . . .	Gallais.
Professeur d'Anglais. . . .	Guilouly.
Communauté de Bénédictines.	Rosey.

Succursales.	*Desservants.*
Aunou-le-Faucon. . . .	MM. Dugrés.
Coulandon.	Ridel.
Idem.	Beaudoire, *vicaire*.
Fontenay-sur-Orne. . . .	Priou.
Moulins-sur-Orne.	Lelièvre.
Occagnes.	Putois.
Sarceaux.	Royer.
Sepvigny.	Lebailly.
Urou.	Bazile.
Commeaux. *Chap. vic.* . .	Garnier.

De temps immémorial il existait aux quatre faces du clocher de l'église Saint-Germain, des cadrans horaires; la mécanique motrice des aiguilles était indépendante de celle de l'horloge. Par délibération du conseil municipal d'Argentan, du 30 novembre 1840, le maire fut autorisé à faire descendre ces cadrans, qui ne doivent pas être remplacés. On ignore les motifs de cette mesure préjudiciable, surtout pour la classe ouvrière; tout fait espérer que l'autorité municipale reviendra sur sa décision et votera des fonds pour le rétablissement de la mécanique et des cadrans.

Dans le courant de 1810, l'autorité municipale fit placer sur le sommet du grand clocher un aigle en cuivre doré, aux ailes déployées, dans ses serres il tenait la foudre et était posé sur la boule du monde ; il avait deux mètres soixante-six centimètres de hauteur, trois mètres soixante-six centimètres d'envergure; de grosses lettres dorées indiquaient les quatre points cardinaux, et l'aigle se trouvait tellement ajusté, que la brise la plus légère le faisait osciller. On raconte que l'ouvrier qui plaça l'aigle sur le principal clocher de l'église Saint-Germain, monta sur les ailes

de l'oiseau, puis il tira deux coups de pistolet, pour indiquer à la population qu'il avait parfaitement réussi dans sa périlleuse entreprise; il a été descendu et brisé en 1815, des morceaux on a composé un coq qui tient sa place et indique les aires de vent.

ÉGLISE SAINT-MARTIN.

Cette église se trouvait dans l'ancien enclos de la ville d'Argentan, lorsqu'elle fut détruite par les troupes de Henri Ier, en 1045. Elle resta hors l'enceinte des fortifications bâties en 1120; selon Depertheville, Bordeaux et Dupaty-Herembert, l'église Saint-Martin porta la première le titre de paroisse; cependant elle est nommée la dernière dans le titre de 1279; en 1683, lors de la refonte des cloches, deux portaient le millésime 1267; la troisième, plus petite, portait des caractères illisibles: on présume qu'elle fut fondue sous le règne des rois d'Angleterre ducs de Normandie. Il existait dans le chartrier, une transaction faite à Rouen, le 19 août 1516, par laquelle les paroissiens s'obligent à faire réédifier le chœur et l'entretenir, en outre ils permettent à l'abbaye de Sainte-Wandrille de faire placer derrière le chœur une vitre à ses armes. La reconstruction était achevée avant 1568. En cette année, Gabriel de Montgommeri n'ayant pu se faire autoriser à passer ses troupes dans l'enceinte de la ville pour rejoindre le prince de Condé, son collègue dans l'armée calviniste, dont les opérations étaient concentrées dans le Poitou, s'empara de l'église Saint-Martin d'Argentan, au mois de septembre de la même année 1568, et s'y retrancha. Pour le chasser, le château tira des coups de canon qui entamèrent la tour et y firent une large brèche. Les calvinistes, effrayés de cette attaque, se retirèrent après avoir pillé et brûlé l'église, qui ne fut rétablie et bénie de nouveau que le 2 avril 1577, par Mgr Louis Dumoulinet, évêque de Séez, qui, pour se soustraire aux calvinistes, s'était

réfugié dans la ville d'Argentan, neuf années auparavant, et avait été témoin de l'incendie de l'église. Des travaux y ont été faits de 1607 à 1631; à cette dernière époque, les murs de la nef furent élevés à la hauteur qu'ils avaient avant l'incendie : le haut de la flèche fut abattu par une tempête en 1701, elle ne fut pas rétablie dans son état primitif. L'église Saint-Martin est longue de quarante-quatre mètres soixante-six centimètres, elle forme la croix; les deux chapelles Saint-Sébastien et la Madeleine sont les croisillons, la chapelle la Vierge est une augmentation du dernier siècle; dans l'année 1637, on y plaça un orgue: nous ne savons ce qu'il est devenu, mais il n'en existe pas aujourd'hui.

Une confrérie de la charité, en l'honneur *du Très-Saint Sacrement de l'autel*, fut établie en 1639, elle fut renouvelée en vertu de la bulle du pape Pie VI, datée du 27 juillet 1779, approuvée le 9 juillet suivant par M. Duplessis d'Argentré, évêque de Séez; elle existe toujours, les frères portent la robe rouge, le chaperon blanc, sur lequel est broché un Saint-Sacrement en fils d'or.

La société des âmes du purgatoire, unie à celle de Rome, fut établie en 1680. Les bouchers fondèrent en 1675 la confrérie de la Madeleine; ils donnèrent les vitres, balustres et clôtures de la chapelle.

Une quatrième confrérie dite de Saint Roch, y existait aussi, mais d'une création bien plus récente.

Jusqu'en l'année 1840, un des vicaires était spécialement chargé de desservir l'église Saint-Martin, les offices et prédications s'y faisaient comme à la métropole, on y faisait également les baptêmes et inhumations; aujourd'hui cette église est indifféremment desservie par l'un ou l'autre des vicaires, sans aucune attribution exceptionnelle. Le clocher construit en flèche surplombait considérablement du côté du nord, il a été redressé vers 1840 L'entrée principale de l'église Saint-Martin est dans l'ancien cimetière de la paroisse, elle fait face au chœur. Sur le fronton

de la petite porte donnant sur la rue Saint-Martin, on a sculpté en relief l'inscription suivante: *Lové soit le Très saint Sacrememt de l'autel.* Il existe au pied de l'église Saint-Martin, une fontaine de l'eau la plus limpide et la plus saine, qui alimentait un ancien étang. Cette fontaine était toujours restée découverte, l'autorité municipale l'a fait couvrir en 1843 et y a fait placer une pompe pour l'utilité publique.

Sur le bénitier en pierre dure du pays, qui se trouve vis-à-vis la petite porte d'entrée, est gravée l'inscription suivante : *aqua benedicta sit nobis salus et vita l'an* 14 . au-dessus du bénitier on lit dans un triangle :

hi très
unum
sunt

Le vitrail échappé aux dévastations que l'église Saint-Martin a éprouvées en différents temps, placé au dessus de la petite porte donnant sur la rue Saint-Martin, représente un vaisseau, des rameurs, avec l'inscription suivante en gothique.

Comment le corps de saint Martin fut veu en un vaisseau sur la rivière.

Une bulle du pape Grégoire XVI, en date à Rome du 28 avril 1838, a autorisé l'archi-confrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, canoniquement érigée à Paris dans l'église paroissiale de Notre-Dame-des-Victoires (dite des Petits-Pères), sous la direction de M. Dufriche-Desgenettes, curé de cette paroisse. M. Dammeron, curé d'Argentan, ayant demandé l'aggrégation sous sa direction et l'extension de cette confrérie à ceux de ses paroissiens qui désireraient en faire partie, sa demande, accueillie par M. Desgenettes dans sa lettre du 28 octobre 1840, du consentement de M. Joly-Mellon, évêque de Séez, l'aggrégation a été canoniquement érigée dans

les églises d'Argentan, Saint-Germain et Saint-Martin, et l'on y voit les statuts de l'archi-confrérie.

ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-PLACE.

TRANSLATION DE L'ABBAYE D'ALMENESCHES DANS CETTE ÉGLISE.

Plusieurs écrivains pensent que c'était le premier monument chrétien élevé dans la ville d'Argentan, sur les ruines d'une pagode *Mezeray*; dit que vers 496, les églises, très-rares dans la Gaule, se multiplièrent, et les temples des idoles furent consacrés au vrai Dieu.

Le nom de Notre-Dame-de-la-Place, désigne son établissement dans le principal lieu de la ville.

Dans une transaction de 1293, entre l'abbé de St^e-Wandrille et Robert de Hottot, qui lui contestait le patronage d'Argentan, elle est nommée la première. Selon les antiquaires, elle était en grande vénération à cause des miracles qui s'y étaient opérés. C'était le lieu de sépulture des principaux habitants d'Argentan; on y célébrait les mariages, on y purifiait les femmes. Pendant le séjour des Anglais, c'est-à-dire de 1419 à 1449, elle tomba en ruines; les Anglais en démolirent eux-mêmes une grande partie pour faciliter les constructiuns des forts qu'ils élevèrent en avant de la porte Saint-Martin, ainsi que nous l'avons vu page 131. En l'année 1461, les paroissiens de St-Germain résolurent de relever ce monument (l'église Notre-Dame-de-la-Place). A cette fin, ils sollicitèrent et obtinrent la permission de Jean de Valois, duc d'Alençon, IIe du nom, seigneur d'Argentan. On voit une dépense de trois cents livres, passée dans le compte du receveur des deniers communs, aux années 1472 et 1476, concernant cette reconstruction.

Guillaume Delapallu, sieur de Meheudin et du Mesnil-Hubert fonda deux messes, par acte, devant les notaires d'Argentan, du 31 décembre 1480 : il a retenu la plus belle chandelle don-

née en cette église le jour Chandeleur, plus un chausson (gâteau) de chaque nouvelle mariée, laquelle offrande les nouvelles mariées pouvaient racheter pour six deniers et une chandelle. Le cimetière de cette église fut déclaré commun à toute la ville. En 1523, Jean Viel de la Fauvière donna du terrain entre cette église et la rue Chantereine, pour en faire un nouveau ; les bourgeois d'Argentan eurent plus tard le désir d'y voir établir une communauté ; mais ils durent ajourner leur projet, par le motif que l'abbesse d'Almenesches étant en bas âge ne pouvait administrer le couvent, elle était suppléée par Judith de Médavy, comme nous allons l'établir.

Denis Rouxel, cinquième fils de messire Jacques Rouxel de Médavid, et de noble dame Françoise de Pierrefitte, seigneur du Croc, du Menil-Doccaignes, et autres lieux, prit d'abord l'état ecclésiastique : ses lettres de tonsure sont du 13 avril 1554, mais il quitta bientôt ce parti, pour suivre la profession des armes où il s'acquit une haute réputation d'intelligence et de courage. Dans l'année 1567, Charles IX le fit son ambassadeur auprès de Marie, reine d'Ecosse. Le 5 juillet 1568, il lui donna le brevet de gentilhomme de sa chambre. L'année suivante Denis Rouxel reçut la commission de deux cents hommes d'armes et se signala dans de nombreuses occasions. Il fit des actions héroïques au siége de Domfront, mais ayant eu la jambe cassée d'un coup de Mousquet et reçu de nombreuses blessures qui le mirent hors de combat, il se retira du service et reprit l'état ecclésiastique qu'il avait quitté : il fut nommé à l'évêché de Lisieux par François de France, duc d'Alençon, suivant ses lettres du 18 juin 1578, mais il n'en prit pas possession, il fut nommé à l'abbaye de Cormeilles. Les bulles de ce bénéfice lui furent expédiées en l'année 1580. Il n'en jouit pas long-temps, car il décéda le 6 août 1581. Denis Rouxel laissa deux filles naturelles, l'une nommée Marguerite de Medavid, qui fit pro-

fession de religieuse en l'abbaye royale d'Almenesches, le onzième jour de juin 1582, et qui, dans la suite, fut prieure du couvent de Vignats; l'autre, nommée Judith, qui fut abbesse par interim du couvent d'Almenesches, attendu que Louise Rouxel, troisième enfant de messire Pierre de Rouxel, baron de Médavid, et de Charlotte de Haute-Mer, obtint du roi Henri IV, dès le 17 septembre 1597, à l'âge de quatre ans, la nomination à l'abbaye royale d'Almenesches, sur la résignation que lui en fit, le 23 juillet 1597, noble dame Marie d'Esgnez, abbesse de ce couvent, pour en jouir après elle; sa mort arriva dans l'année 1599. Louise n'étant alors âgée que de six ans et hors d'état de pouvoir administrer, Judith, religieuse du couvent des Vignats, fut choisie pour la suppléer en attendant qu'elle eût atteint l'âge compétent. Les bulles de nomination de Judith sont en date, à Rome, de l'année 1599; elle gouverna l'abbaye jusqu'en l'année 1602, que le roi reçut sa démission en faveur de Louise Rouxel. Judith fut appelée à gouverner le couvent de Gomer-Fontaine pendant le bas âge de Madeleine de Rouxel, sœur de Louise; ses bulles sont de 1604. Pour la deuxième fois, en 1612, elle céda la place à Madeleine de Rouxel, et se retira dans un prieuré dont elle fut supérieure. Lorsqu'elle mourut, elle fut portée à Gomer-Fontaine et inhumée au rang des dames abesses.

Louise Rouxel gouverna bien jeune l'abbaye d'Almenesches et le monastère de Vignats, sous le titre de prieuré. Dans l'année 1617 elle se démit du prieuré en faveur d'Anne Rouxel sa sœur. En 1623, les habitants d'Argentan sollicitèrent plus vivement l'établissement en leur ville d'une communauté dont l'église serait Notre-Dame-de-la-Place; pour cet effet ils députèrent vers M[me] de Rouxel, abbesse d'Almenesches, pour leur venir en aide, elle se rendit à leurs vœux, et par délibération du 22 février 1623, dont nous avons un extrait sous les yeux ainsi conçu :

« Devant Guillaume Brossard de la Feraudière, conseiller du
» roi, lieutenant civil et criminel du bailli d'Alençon, vicomte
» d'Argentan et Exmes,

» Vu la requête de madame Louise de Rouxel de Medavid,
» abbesse d'Almenesches, ordre de Saint-Benoit, tendant à être
» autorisée à fonder une maison religieuse à Argentan et de-
» mandant la concession de l'église Notre-Dame-de-la-Place,
» etc...... en présence de Christophe Matrot, curé d'Argentan,
» avons accordé ladite demande, etc., etc.............., Jacques
» Camus, évêque de Séez, approuva cette délibération. »

L'église Notre-Dame et le cimetière étant cédés, Louise de Rouxel bâtit et fonda le couvent de Notre-Dame-de-la-Place, sous le titre de prieuré, dépendant du monastère d'Almenesches, sous la disposition de l'abbesse qui, pouvait y aller demeurer si elle le jugeait à propos, qui nommait une prieure qu'elle pouvait révoquer à sa volonté. Louise de Rouxel dont on citait la sage conduite, les réformes utiles dans son triple gouvernement, le zèle, l'esprit et la piété, finit ses jours à Notre-Dame et fut inhumée dans le cimetière de cette communauté, le 24 août 1652, âgée de cinquante-neuf ans.

Lorsque les religieuses vinrent habiter Notre-Dame, elles s'opposèrent aux fondations et aux sépultures ; Guillaume Delapallu voulut maintenir celles établies par ses parents en 1480, il obtint des lettres du roi en sa faveur, en l'année 1630. Des incendies et un défaut d'économie réduisirent ce prieuré à ne pouvoir se soutenir. De l'avis de l'évêque de Séez il fut abandonné. Les Jésuites y établirent un collége.

Madame Hélène-Marthe de Chambray, abbesse d'Almenesches voulut rétablir la succursale de Notre-Dame d'Argentan ; en 1728 elle réussit dans son projet, et le siége abbatial y fut transféré par lettre de cachet du 16 septembre 1736. Peu de temps après l'abbaye d'Almenes chesfut démolie, et l'église cédée à la paroisse.

Sainte Opportune, sœur de saint Godegrand, évêque de Séez, avait fondé le monastère d'Almenesches au VII[e] siècle; les vertus de cette sainte percèrent les murs de son cloître, la réputation de sa sainteté se répandit dans tout le pays. Ce fut saint Adelin, évêque de Séez, qui recueillit les actes de sainte Opportune: les philosophes de nos jours se refusent cependant à croire les miracles des Prés Salés, de la résurrection des oiseaux et des œufs changés en boutons de rose. Du reste, la ville d'Exmes tient toujours à honneur d'avoir donné le jour à sainte Opportune et à son vertueux frère.

Madame Hélène-Marthe de Chambray donna sa démission en faveur de Marthe-Gabrielle de Chambray, qui fut nommée pour lui succéder par bulle de provision expédiée à Rome, le 15 juin 1744, et prit possession le 19 septembre 1744; l'acte d'installation est rédigé par René Lepelletier, garde-notes à Boucey, notaire apostolique du district d'Argentan. Le dernier clocher de Notre-Dame, détruit il y a environ vingt ans, avait été rebâti en 1738, il représentait une tour romaine. L'abbaye se trouvait, depuis 1736, toute réunie dans cette maison d'Argentan, elle a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. Les couvents ayant été supprimés par les lois de l'assemblée constituante, le directoire du département de l'Orne envoya des commissaires à toutes les communautés d'Argentan et du département pour prévenir les religieux et religieuses qu'ils étaient libres de sortir, recevoir leurs déclarations et faire des rapports sur la situation des établissements.

Peu de temps après, les couvents furent entièrement supprimés et leurs biens annexés au domaine de l'Etat. L'abbaye Notre-Dame-de-la-Place fut dégradée pendant la tourmente révolutionnaire, l'église et partie des bâtiments restèrent debout. Quelques-uns de ces bâtiments servent aujourd'hui de caserne à la gendarmerie; l'église servit long-temps pour les réunions et

assemblées publiques; on y faisait le tirage au sort pour le recrutement de l'armée ; c'est dans cette église qu'avaient lieu les exercices et distribution de prix de l'école secondaire communale, dans ce temps organisée en collége ; enfin elle servait de magasin pour les dépôts de matériaux et fourrages ; vers 1810, MM. Richard et Lenoir y établirent une fabrique de bazins. Cet établissement philanthropique n'étant pas appuyé par les autorités locales fut promptement supprimé; vers 1820, l'église et les terrains environnants furent vendus comme propriété nationale; l'acquéreur, M. Pichonnier, fit démolir l'église, des bâtiments neufs et des jardins occupent l'emplacement, quelques pans de murs conservés portent des vestiges de l'ancienne communauté.

ABBAYE DE SAINT-CLAIR.

Marguerite de Lorraine, fille de Pierre de Lorraine, comte de Vaudement, Guise, etc., petite-fille de René de France, roi de Sicile et d'Aragon, nièce de Marguerite de France, reine d'Angleterre, épouse de René de France, duc d'Alençon, seigneur d'Argentan, et aïeule d'Antoine de Navarre, père de de Henri IV, roi de France, étant devenue veuve, et de plus privée de son fils, décédé en 1492, laissant lui-même un fils en bas-âge, prit la résolution de renoncer au monde; pour cet effet elle fonda plusieurs monastères sous la règle de Sainte-Claire : le premier à Alençon, où elle établit en 1501 des religieuses de l'*Ave Maria* de Paris; le second à Mortagne; le troisième à Argentan, où elle prit l'habit en 1519, et mourut depuis en 1522. C'est de ce dernier monastère dont nous nous occupons : d'abord elle avait choisi pour l'emplacement du couvent l'Hôtel-Dieu; mais sur la réclamation des habitants et la décision de la Sorbonne, elle changea d'avis, les habitants lui offrirent cinq cents francs pour aider à la construction du monastère dans un autre lieu, cette offre fut acceptée

par contrat du 15 mars 1517 ; il est dit dans l'acte, qu'après avoir visité plusieurs endroits on a choisi une ancienne voie nommée rue du Beigle, sur une longueur de dix à douze perches, à partir d'environ vingt pieds au-dessus de la fontaine Marion, et aboutissant à l'héritage de l'Ancelot-Cautel ; joignant d'un côté le Clos à Pepin, d'une largeur d'environ trente-huit pieds, huit pieds devant être laissés libres pour l'issue des maisons de l'autre côté. En outre, il lui fut cédé le Clos à Pepin, entouré de murs, contenant environ trois acres. Cette cession est datée du mois de mars 1517.

Les travaux commencèrent avant Pâques 1517, sous la conduite de Laubier, conseiller, maître d'hôtel de la princesse. Dès le mois de juillet 1519 elle quitta l'Hôtel-Dieu, se rendit avec ses religieuses au château d'Argentan ; elle prit l'habit dans la chapelle Saint-Nicolas, des mains de Gabriel Morial, provincial de l'ordre des Cordeliers, en présence de Jacques de Silly, évêque de Séez, du duc et de la duchesse d'Alençon. Le nouveau cloître se trouvant achevé, Marguerite y fut introduite par Jean-Clapion, provincial de l'ordre Saint-François, le 11 août, veille Sainte-Claire 1520, avec douze filles. L'église fut consacrée par l'évêque de Séez, qui reçut les vœux trois jours après, sous la règle modifiée de Sainte-Claire. Catherine de Tirmois, fille de Jean Tirmois, avocat, fut abbesse. Le duc d'Alençon fit donation à la communauté du Clos-Pepin, du grand herbage du Breuil, situé à Aunou-le-Faucon, par lettres du mois d'août 1518, vérifiées à la chambre des comptes à Alençon, le 24 février suivant. Marguerite, pour augmenter sa dot, fit présent à la communauté de ses bijoux et de son argenterie ; de plus, elle employa neuf mille livres pour acheter de Guillaume Saint-Gilles le domaine du Houlme, par contrat devant les tabellions d'Argentan, du 23 août 1520. Dès l'année 1518, elle avait obtenu la bulle de fondation de la règle modi

fiée de Sainte-Claire, par les papes Léon v, Urbain et Grégoire iv.

L'acte de donation qu'elle fit à la communauté se termine ainsi : « donné à Argentan, au mois de septembre 1520, signé » Marguerite; Laubier, conseiller, et Vaulogier, président. » Signé, ferré et scellé à double queue. » La Princesse remit ensuite son testament à son petit-fils, fit sa profession, tomba dans une longue maladie dont elle mourut le 2 novembre 1521, âgée de 58 ans. Sa dépouille mortelle fut embaumée et déposée dans un cercueil de plomb, placé sur une grille en fer, dans un caveau à droite du chœur, en présence du duc d'Alençon et de M. Brignon, président du parlement de Normandie. Ses noms et qualités étaient gravés sur sa tombe, elle eut le titre de bienheureuse, le martyrologe en faisait mention ou commémoration. Dans l'année 1624, la peste désolait la province de Normandie, monseigneur Lecamus, évêque de Séez, instruit des miracles de la bienheureuse, vint processionnellement de Séez à Argentan, intercéder auprès d'elle : son tombeau fut ouvert. Il l'avait été en 1589, 1592 et 3 mai 1617. Le corps fut trouvé intact, il fut encore ouvert à la sollicitation du duc d'Harcourt, en 1648 et 1630 ; et enfin le 31 mai 1755, à la demande de Charles de Lorraine, comte de Briouze.

Le cœur était conservé séparément dans une boîte d'argent, il se trouva sain et entier. La duchesse de Guize et la grande duchesse de Toscane sa sœur, visitèrent le tombeau, qui leur fut ouvert le 7 juillet 1768.

Monseigneur Lecamus, évêque de Séez, présenta à Louis xiii et à la reine d'Autriche, un mémoire contenant la narration des miracles opérés par la bienheureuse, et sollicita sa canonisation du pape Urbain viii. Les guerres du règne de Louis xiv firent oublier ce projet. Cependant en 1626, les docteurs, rédacteurs de la vie des saints, y placèrent la sienne.

Monseigneur Néel, évêque de Séez, voulut établir un sémi-

naire dans le couvent de Sainte-Claire. Pour cet effet, il fit notifier à l'abbesse une défense de recevoir des novices. Le comte de Briouze vint visiter la maison le 15 juin 1756 ; la trouvant en bon ordre, il obtint un arrêt le 30 octobre suivant, pour la rétablir dans ses droits. Par reconnaissance de ce service, on plaça ses armoiries derrière l'autel, avec cette inscription :

« D. O. M. Gratitudin - monumentum erectum anno 1753. »

On remarque qu'en 1565 et 1568, les protestants épargnèrent ce couvent, en considération de M. le prince de Condé, leur chef, parent de la fondatrice.

Les lois de l'assemblée constituante trouvèrent encore quelques religieuses cloîtrées. En 1790, les délégués du directoire d'Alençon informèrent ces religieuses qu'elles étaient libres de rentrer dans le monde. Peu de temps après, les biens de la communauté furent déclarés nationaux et vendus comme propriété de l'Etat à divers particuliers. On voit encore dans les rues du Beigle, des Moulins, de la Noë et du Bain-Sacré, les murs de clôture de la communauté.

En 1793, le monastère fut en partie démoli ; le corps de la bienheureuse fut retiré de son cercueil de plomb et apporté à l'église Saint-Germain, il fut ensuite placé dans une fosse commune, creusée dans le vieux cimetière, à quinze mètres du pied de l'église, en face du cadran solaire peint sur le mur de cette église ; les ossements se reconnaissaient aisément, étant brunis par les préparations employées pour embaumer les chaires. Le cercueil de plomb servit à faire des projectiles de guerre ; le cœur resta déposé dans son urne d'argent, qui fut apportée à l'Hôtel-de-Ville, avec le livre de prières de la sainte. Après la tourmente révolutionnaire terminée, l'urne renfermant le cœur de Marguerite de Lorraine fut déposé dans la chapelle des religieuses à l'église Saint-Germain, ainsi que le

constate l'inscription en lettres d'or, sur marbre noir, que l'on voit dans cette chapelle :

« Ci gist le cœur de la bienheureuse
» Marguerite de Lorraine fondatrice
» Du monastère de Sainte-Clair d'Argentan;
» Petite-fille de René de France, bisayeule
» De Henri Quatre, morte en odeur de sainteté
» En 1521, la translation de son corps fût
» Faite ici en 1793 et le cœur placé par ses
» Religieuses en 1803. Priez Dieu pour elle. »

Quant à son livre de prières, nous avons vu (page 222) que les habitants d'Argentan en avaient fait hommage à l'impératrice Marie-Louise passant, en 1811, par Argentan avec l'empereur Napoléon qui se rendait à Cherbourg, pour imprimer aux travaux de creusement du port de cette ville l'activité de son génie. Des religieuses de Sainte-Claire existaient encore à Argentan en 1830.

LES DOMINICAINS.

L'ordre de saint Dominique fut fondé en France vers 1216 ; ceux de cet ordre, appelés frères prêcheurs, sont plus communément connus sous le nom de *jacobins*, que leur avait donné le peuple de Paris, par la raison qu'ils s'y étaient établis d'abord dans la rue Saint-Jacques. Ils avaient été primitivement institués comme chanoines réguliers, et s'étaient fait peu après religieux mendiants. La communauté d'Argentan fut fondée vers 1290. Rodolphe Osbert y contribua par la donation d'une maison située entre le chemin royal et la clôture de la ville, d'une grange, d'un jardin : l'acte de donation est du vendredi vigile des apôtres saint Simon, saint Judes. Les biens donnés se trouvaient dans les enclaves de la paroisse Saint-Germain d'Argentan. Philippe-le-Bel confirma cet acte par lettres patentes du mois de novembre 1290. Ce prince céda de plus, pour l'augmentation du

monastère, certaines parties des murailles et fossés de l'ancienne ville, situées derrière la maison. Par autres lettres patentes, confirmées l'an 1294, le surplus des fossés contigus fut donné par le roi aux religieux. Il est dit : « *Philippe*, etc. Nos amés frères prêcheurs d'Argentan ont acquis de Geoffroy-Monoville, chapelain du château d'Argentan, de l'abbé Cerisy, de Richard Viel, Pierre Bouvier, Guillaume Godde, Rodolphe de Coulandon, Michel Boebois et Robert Bausamis, environ un acre d'étendue ; nous leur concédons les fossés et place depuis le bout où sont les autres fossés jusqu'à la Cohue (1), contenant environ quinze perches en longueur ; *item* le lieu appelé *Fro*, contenant environ quatre perches, jusqu'à la porte des Telliers, retenant trois perches vers cette porte pour le chemin commun, à charge d'une redevance par les frères, de trois sols six deniers de rente annuelle, *le roi se réservant tous droits contre méchants délinquants et malicieux qui se seraient réfugiés dans ce lieu saint.* Fait dans l'abbaye de Froidemont au mois d'août 1294 (2). Charles de Valois, frère du roi Philippe de Valois, fit bâtir l'église à ses frais ; elle fut bénie par Jean de Bernières, qui en avait posé la première pierre. Guillaume Langlois la consacra le 10 septembre 1298. Alix et Osbert, son mari, fondateurs, moururent en mars 1296 et juillet 1297.

Mathieu de Montmorency, chambellan de France, seigneur d'Argentan, confirma diverses acquisitions faites, par les frères, de plusieurs habitants d'Argentan, situées entre le rempart et leur jardin.

Jean de Montmorency, son fils, fit donation d'un parc planté

(1) Ancienne maison du seigneur haut justicier, où se tenaient les plaids.

(2) En 399, le concile de Carthage députa deux évêques aux empereurs, pour obtenir une loi qui défendît d'enlever dans les églises les criminels qui s'y seraient réfugiés.

en vignes, qui forme un des côtés de la rue du Pati, entre le courtil de Saint Thomas et les fossés de devant les frères, donnant en outre toute justice haute et basse, avec lapins, lièvres et perdrix, étant et demeurant au lieu devant donné, nul ne pouvant en prendre ni retenir. L'acte se termine ainsi : « *Donné l'an* 1309, *mercredi après la fête de saint Lucas, évangéliste.*

Par autres lettres du lundi après Pâques 1320, il leur cède ce qu'il s'était réservé sur la pièce des vignes. Le domaine d'Argentan ayant été réuni à celui d'Alençon, Jean de Valois céda aux frères un chemin depuis l'entrée de leur église devant le donjon jusqu'à la porte des Telliers. La cession est du 12 août 1471.

Les Dominicains furent à Argentan les inquisiteurs de la foi; mais ils ne paraissent pas avoir abusé de cette fonction, et l'histoire locale ne leur attribue aucun des faits qui font ailleurs justement détester l'inquisition.

Le couvent d'Argentan a produit et reçu quelques hommes distingués, notamment 1° Charles de Valois, fils de Charles II, duc d'Alençon, neveu de Philippe de Valois, roi de France, arrière petit-fils de saint Louis, qui se fit religieux de cette communauté. Lorsque son tour arrivait, il allait à la quête la besace sur le dos, et s'acquittait humblement de son obédience. Le 13 juillet 1365, il fut élu archevêque de Lyon (Charles V régnant).

Jacques Yver rapporte que Philippe d'Alençon, frère de Charles Ier nommé, prit aussi l'habit dans la communauté d'Argentan, âgé seulement de 17 ans; il fut évêque de Bauvais en 1356, puis archevêque de Rouen, cardinal et patriarche d'Aquilée. Il mourut à Rouen en 1397, et fut enterré dans la rotonde;

3° Le frère Gouvo, qui fit en 1508 réformer le relâchement introduit aux règles du couvent;

4° Le père Cajetan, provincial de l'ordre, auquel le pape

Léon X permit de former une compagnie sous le nom de Congrégation gallicane.

5° Les pères Girard, Dumesnil, Simon Lemperrière et Jacques Lehongre. Le premier fut estimé le plus docte théologien de son temps; il fut huit ans prieur au couvent d'Argentan; il le fut ensuite du grand couvent de Paris; il y était en 1562, à l'époque où la communauté d'Argentan fut pillée par les calvinistes. Il y revint après leur départ, et mourut à Argentan : c'était un grand orateur. Le second fut grand vicaire du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen ; il était membre de la Sorbonne. Lors du pillage du couvent par l'amiral Coligny et Théodore de Bèze, vicaire de Calvin, Dumesnil eut conférence avec de Bèze, mais il ne put arrêter le pillage : tout fut saccagé et détruit, même le bras de saint Contest, évêque de Bayeux, conservé comme relique. Ce fut un bourgeois, appelé du nom d'*Itard-le-Sens*, qui parvint à arrêter les ravages avec de l'or.

6° Le docte Gervais Chatel, qui fut opposé à Lucas Caget, curé d'Alençon, par Monseigneur Dumoulinet, évêque de Séez, pour lui faire abandonner le calvinisme qu'il avait embrassé, les habitants d'Alençon l'ayant réclamé pour pasteur, il prit possession le 12 février 1570.

7° Jean Duros, que son mérite fit élire commissaire-général de l'ordre. Dans une procession à Paris il porta la couronne de Jésus-Christ, conservée dans la sainte chapelle ; il fut vicaire de l'archevêque de Narbonne ; il fut nommé à l'évêché de Bayeux, mais il refusa, vint à Argentan, et mourut le 16 juin, âgé de quatre-vingts ans. Gautier, jésuite, prononça son éloge dans l'église Saint-Germain d'Agentan.

8° Marin Prouverre Bichetaux, prieur du couvent, aux années 1605 et suivantes, composa, dans l'année 1624, l'*Histoire Ecclésiastique du diocèse de Séez*, dont il fit hommage à

Monseigneur Lecamus, évêque de Séez En 1631, il fit l'*Histoire générale de Normandie*, qui commence à la descente des Goths.

9° Frère Mahey, dominicain, fut choisi pour examiner des propositions avancées par l'Université de Salamanque; il fut élu provincial de l'ordre dans l'année 1628; il obtint la cession à sa communauté de l'herbage qui joute le parc planté en vignes, de l'Hôtel-Dieu. Pour échange, le frère Mahey donna les prés de la vallée d'Orne et du pont de Fligny; de plus il obtint l'autorisation de renverser dans les fossés du donjon le boulevard et contrescarpe qui masquaient l'entrée du monastère. C'est à cause des travaux que ce frère fit exécuter, que la place porte son nom : on l'appelle toujours place Mahey.

Il a été tenu quatre chapitres dans cette maison depuis 1409.

La communauté des Dominicains d'Argentan fut supprimée en 1790; sauf quelques dégradations, l'église et les bâtiments furent conservés, les biens furent vendus comme propriétés nationales. Les bâtiments servirent long-temps de magasins et casernes; les religieux et prisonniers de guerre espagnols y furent casés de 1809 à 1812; des prisonniers allemands leur succédèrent. Lors de l'invasion de l'Europe coalisée contre la France, quelques troupes prussiennes se hasardèrent à Argentan; à la faveur du traité de paix elles purent échapper aux Normands et regagner leurs foyers. Le couvent des Dominicains fut enfin rasé; sur son emplacement on a construit, en 1827, un bâtiment qui sert au rez-de-chaussée de halle aux grains, de municipalité, tribunal de commerce et de paix. La première pierre de taille du cordon d'assise de ce bâtiment, à l'angle du côté nord-nord-est, a été creusée; une petite caisse, renfermant des pièces au millésime de 1827, y est encastrée. Le parc, anciennement planté de vignes, est aujourd'hui planté de tilleuls, ormes et maronniers et disposé pour servir de promenades publi-

ques. Le milieu sert de champ de foire pour les chevaux et bestiaux. La place, devant la nouvelle mairie, présente un carré parfait, enfermé par des chaînes en fonte et des bornes en granit. Une nouvelle rue est percée vis-à-vis la nouvelle mairie, dans l'ancien chemin de ronde de la forteresse. Cette rue, par des considérations d'intérêt privé, décrit une courbe qui ne doit être redressée qu'après un délai de vingt-cinq ans; la largeur de cette nouvelle voie est de huit mètres.

Par délibération du conseil municipal d'Argentan, du 8 novembre 1841, il a été décidé qu'il serait fait une rectification à l'alignement de la place Mahey ou du Calvaire ; un particulier est autorisé à bâtir. Une concession à la ville, de cent quarante quatre mètres de terrain du côté du Paty, est acceptée ; ces terrains sont mis en vente, mais à la charge, par les acquéreurs, de faire des constructions élevées de deux étages et conformes au plan donné par l'architecte de la ville. Beaucoup d'habitants protestent contre cette concession ; le résultat de la protestation n'est pas encore connu.

Dans l'établissement de la nouvelle mairie, un local a été destiné pour y placer une bibliothèque publique vivement désirée dans la ville; le 12 août 1835 un membre du conseil municipal a rappelé ce désir des habitants d'Argentan; il a ajouté que dans un moment où le gouvernement faisait tant d'efforts pour l'instruction publique, ce serait seconder ses vues que d'utiliser le local existant, en votant l'ouverture de la bibliothèque et ouvrant, pour ce, un crédit suffisant. Cette proposition étant appuyée, le conseil a reconnu qu'il y avait opportunité à voter la création d'une bibliothèque, sauf à n'y conserver que les sommes dont on pourrait disposer sur chaque exercice, sans nuire aux autres besoins de la cité; qu'en outre, les acquisitions annuelles, des dons volontaires nombreux viendraient accroître chaque jour ce trésor de science et de lumière, le conseil invit

conséquemment la commission des finances à proposer, tant sur l'exercice courant que sur celui de 1836, les crédits qu'elle pourrait ouvrir pour cet objet. Nonobstant cette sage délibération, Argentan ne peut encore s'énorgueillir de la possession d'une bibliothèque publique. Les opinions sont divisées sur les motifs qui en font ajourner l'ouverture.

L'appartement disposé pour la bibliothèque sert aujourd'hui pour les assemblées des élections municipales, départementales et générales.

LES C.PUCINS.

Les Capucins étaient de l'ordre réformé de Saint-François, le plus rigide de tous les ordres mendiants : ils portaient la barbe longue, marchaient jambes et pieds nus, chaussés seulement de sandales découvertes; n'étaient vêtus que d'étoffe brune et grossière, avec une courroie de cuir pour ceinture; ne pouvaient individuellement posséder, quoique ce soit en propre. La croix placée sur leur autel, et portée en tête des leurs processions, était de bois brun tout uni, sans aucun ornement. Leur humilité les rendait vénérables aux yeux des peuples.

Les Capucins ne furent admis en France qu'en l'an 1574. Leur couvent, à Argentan, ne date que du commencement du XVIIe siècle ; ils l'emportèrent, étant aidés par Christophe Mabot, curé d'Argentan, sur les Jésuites qui demandaient en même temps à fonder un collége dans cette ville. On leur céda deux acres de terre, derrière la rue de la Planchette, achetés par la ville de l'hôpital, moyennant 2,000 fr. qui furent payés avec le prix d'une commune située au-dessus de la chapelle St-Roch, vendue à Jean Ango, sieur de Loucé. Monseigneur Le Camus de Pontcarré, évêque de Séez, fonda et bénit la chapelle

sous l'invocation de saint Godegrand et sainte Opportune. La première pierre fut posée par Jacques de Rouxel, gouverneur de la ville, seigneur de Medavid, comte de Grancey, Solangi, Maré, Villers, Colonniers, régnant Louis XIII, Grégoire XV, pape. Ce monastère fut commencé le 31 mai 1621, terminé en dix-huit mois. Le premier gardien fut élu en 1623. La fabrique de l'église Saint-Germain prêta aux Capucins la quatrième cloche du petit clocher : elle y est restée jusqu'à la révolution de 1793. Quatre chapitres provinciaux ont été tenus dans cette communauté, dans les années 1645, 1664, 1681 et 1693. Les plus notables sujets de cet établissement sont Jacques Desbordes et le père Louis François. Le premier, mort en 1669; il était auteur des *Paraphrases,* de l'*Explication de l'Apocalypse*, et la *Concordance du Bréviaire romain;* le second, à ses *Conférences théologiques sur la grandeur de Dieu*, Paris, 1678; les *Exercices du Chrétien*, inférieur; la *Philosophie du véritable Chrétien*, et autres ouvrages de piété. Il mourut en 1680.

Les pères Victor et Daneze, d'Argentan. Le premier secourut avec dévouement les fidèles affligés de la contagion qui désolait le pays d'Argentan. En l'année 1635, il périt victime de sa généreuse sollicitude. Le père Daneze, qui se trouvait à Rouen vers ce temps, en fut préservé. Le couvent des Capucins a été, comme les autres, supprimé par suite de la révolution de 1789, et les biens qui en dépendaient vendus par l'Etat. L'église et partie des bâtimenįs occupés par les frères furent réservés, et dans le commencement de notre siècle on y a placé l'école secondaire communale, depuis réorganisée en collége qui est présentement en voie de prospérité. La ville, pour les besoins de l'établissement, a fait construire, depuis 1840, de nouveaux bâtiments et une chapelle.

Devant les bâtimens du collége, il existait une grande place vague, présentant un carré presque régulier, qui servait an-

ciennement de champ de foire aux chevaux ; mais depuis que la foire est transférée dans l'ancien enclos des Jacobins, elle n'avait aucune destination et servait au dépot des bois et matériaux du public. L'administration municipale à fait niveler, gasonner et planter cette place ; maintenant c'est une promenade publique fort agréable.

CHAPITRE XIV.

ÈRE CHRÉTIENNE.

Ouvre-toi, triste enceinte où le soldat blessé,
Le malade indigent et qui n'a point d'asile,
Réçoivent un secours *trop* souvent inutile !
(LEGOUVÉ.)

SOMMAIRE. Hôtel-Dieu. — Eglise et hôpital St-Jacques. — Eglise et hôpital Saint-Louis. — Maladreries de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Roch-des-Tertres, de Moulins-sur-Orne ou de Sainte-Anne.

ÉGLISE ET HOPITAL SAINT-JACQUES.

Cette église fut fondée dans le XIIe siècle, par frère Roger, chevalier des hospitaliers de Saint-Jacques, en Galice, et des templiers, pour y recevoir les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques en Galice. L'archevêque de Compostel permit son association, qui fut autorisée par un bref de Grégoire VIII, en 1187, l'an premier de son pontificat. Frère Roger décéda le 22 septembre 1200. Son

portrait faisait le tableau d'un des petits autels ; dessus, deux pelles, un balai, un casque. Cet hôpital devint un annexe de Saint-Thomas, ainsi qu'il est justifié par le bref d'Innocent III, en 1211, sa lettre de 1220, une autre lettre de l'archevêque de Compostel du 5 avril 1266. Cet hospice fut entièrement transféré à Saint-Thomas dans le XVIe siècle. L'église, tombée en ruine, fut rebâtie en 1636. En 1667, l'ancien hôpital fut démoli ; l'emplacement vendu par parties; l'église seule restait débout. Au commencement du XIXe siècle, c'était un magasin à fourrages, pailles et grains. Vers 1825, l'église fut vendue au sieur Lejeune, dit Desnos, qui fit abattre le portail et une partie de l'église, dont l'emplacement est aujourd'hui rendu à la voie publique. Dans la partie qui subsiste encore, et que l'on reconnaît aux ogives des croisées, l'acquéreur fit établir des appartements habitables. Le rez-de-chaussée est occupé par un maréchal, et les étages loués a des particuliers.

ÉGLISE ET HOPITAL SAINT-LOUIS.

Cette église était l'ancienne chapelle Saint-Jean ; par lettres patentes données à Metz, en août 1740, l'hospice des valides fut établi dans cet emplacement. Les lettres patentes furent enregistrées au parlement de Rouen, le 20 juillet 1745. Le terrain, occupé par l'hospice, lui fut concédé par des acquisitions, dons et aumônes; une partie portait le nom de Cour Bichetaux, et appartenait à la famille Prouverre; une autre servait à usage d'auberge, où pendait pour enseigne les Trois-Rois.

Par autres lettres patentes données à Versailles au mois d'août 1778, l'administration de l'hôpital fut autorisée à accepter, du sieur Foloppe, à titre de retrocession, deux maisons et deux prés attenant audit hospice. Ces prés sont celui des Cornes et celui de Lisle. Ces lettres patentes furent enregistrées

au parlement de Rouen. Le 16 avril 1779, jusqu'en 1830, l'hospice fut parfaitement administré; les enfants trouvés y recevaient des secours, des principes religieux, et apprenaient des états pour pouvoir se subvenir dans un âge plus avancé. L'administration actuelle a provoqué des changements. Les deux hospices des valides et des invalides sont concentrés à Saint-Thomas. Le tour pour déposer les enfants trouvés est enlevé; la réclamation des enfants déposés à l'hospice, n'est pour ainsi dire plus possible : leur reconnaissance est hérissée de difficultés : souvent ils sont envoyés ou échangés dans d'autres hospices; ces mutations sont évidemment inutiles et contraires aux intérêts de quelques-uns de ces malheureux enfants. Enfin, l'administration des hospices d'Argentan à provoqué la vente des églises et hospice Saint-Louis et de leurs dépendances. Cette aliénation a été autorisée par ordonnances royales des 12 juin 1833, et 18 mars 1836, et par acte du 27 mai suivant, devant les notaires d'Argentan. Lesdits biens ont été adjugés à M. Leménager; il a fait démolir le clocher, disposé l'eglise pour servir d'habitation; sur le bord de la rivière, il a fait un bel établissement de bains publics, et une buanderie. Les bâtiments de l'ancien hospice sont occupés aujourd'hui par des locataires.

HOTEL-DIEU

OU HOPITAL SAINT-THOMAS.

Cet hôpital, fondé par les bourgeois d'Argentan, est très-ancien; on ignore la date de sa fondation. Les titres transportés au château, lors de la guerre contre les Anglais, y furent brûlés en 1356. Charles, duc de Normandie, depuis roi de France, donna, le 24 avril 1311, aux frères, par lesquels l'hôpital était desservi, des lettres patentes pour confirmer leurs priviléges. On

conserve dans le Chartier, des arrêtés de François Ier de 1544, de Henri II, du 10 février 1347, des arrêts de confirmation de 1642 et 1667. L'église, primitivement était dédiée à la Sainte-Trinité; depuis, c'est-à-dire en 1175, elle fut dédiée à Saint-Thomas, évêque de Cantorbéry. Le roi d'Angleterre, duc de Normandie, Henri II, fit célébrer cette dédicace. Cinq ans après le martyr, et deux ans après la canonisation du saint prélat, en expiation des plaintes indiscrètes qu'il fit contre saint Thomas au château d'Argentan, et qui déterminèrent Guillaume de Tracy, Hugues Demoreville, Richard Breton et Regnault Falsour, à assassiner l'évêque de Cantorbéry, le 27 décembre 1170, devant l'autel de sa métropole, au milieu de ses ecclésiastiques et au moment où ils étaient assemblés pour chanter vêpres. Dans l'année 1208, Henri Clément, maréchal de France, gouverneur d'Argentan, y mit deux chapelains. En 1460 les frères Condomnés cédèrent le droit de présenter ces chapelains à Pierre de Valois, deuxième du nom, seigneur d'Argentan.

Robert Demagny fonda, en 1147 l'autel Notre-Dame-de-Bon-Vouloir, approuvé par Mauger, évêque de Séez. Des lettres-patentes, portant date des années 1211 et 1247, autorisent des droits et des concessions à l'Hôtel-Dieu; la première est d'Innocent III, il prend sous sa protection l'enclos du Vivier, le pré de Lisle-Hersent, le droit de prendre chaque jour une charretée de bois dans la forêt de Gouffern, et en outre la donation des coutumes des foires Quasimodo et Saint-Pierre-aux-Liens. Jean Clément, fils du gouverneur, aumôna, en 1335, le droit de pacage de soixante porcs dans la forêt. Jean, duc de Normandie, fils de France, donna le droit d'y prendre tous les bois pour construire et entretenir les édifices. Pierre II de Valois confirma ces donations et remit les dixièmes pour les acquisitions par charte de 1375. Ce prince fonda un service et une distribution aux pauvres malades et aux enfants trouvés élevés dans l'hôpital Saint-Jean,

sur le pont d'Orne ; cette charte est datée Dessay, le 16 avril 1388. Le même prince mourut au château d'Argentan le 20 septembre 1405. Marie Chamillard, sa veuve, quitta le château pour habiter l'Hôtel-Dieu avec Marguerite de Valois, sa fille ; elle y mourut le 18 novembre 1425. Sa fille y mourut peu d'années après et fut enterrée dans le sanctuaire, au-dessus du pupitre. Leur mausolée en bois fut enlevé en 1671 ; on plaça dans l'église un tableau aux armes de France et des Chamillard, avec une inscription indiquant le lieu de leur sépulture. Dans l'année 1413, Guillaume Larçonneur, chevalier seigneur de Médavid, Roisville, Aubry le Panthon et Bretel, écuyer maître-d'hôtel de Jean, comte d'Alençon et du Perche, capitaine de la ville et château d'Argentan, qui depuis fut tué en la présence et en secourant le duc d'Alençon dans la bataille donnée devant Verneuil en l'année 1424, fonda une chapelle en l'Hôtel-Dieu de Saint-Thomas d'Argentan, dans laquelle fut enterrée Jeanne Dagnaux, son épouse, première dame d'honneur de madame la duchesse d'Alençon. Depuis, on s'est servi de cette chapelle pour faire une sacristie. Aux vitres, à la voûte et en plusieurs lieux, se voyaient les armes du duc d'Alençon, à la main droite et à la gauche celle des Larçonneur et des Dagnaux, en même écusson. Ces derniers portent pour armes, *d'argent à trois agnaux passant de gueule deux et un*. Le 28 septembre 1459, Marie Larçonneur, fille de Guillaume et de Jeanne Dagnaux ayant épousé Jean Derouxel, passa contrat avec Jean Hamon, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Thomas d'Argentan, par lequel, entre autres choses, elle le décharge des messes qu'il était obligé de dire dans la chapelle Saint-Thomas, fondée par le père de ladite dame. Elle mourut à son château de Médavid, en l'année 1460. Dans l'année 1452, André Noiset, bourgeois d'Argentan, sommelier de paneterie du duc d'Alençon, seigneur d'Argentan, devenu malade de la lèpre, aumôna l'Hôtel-Dieu de la terre de Laillerie,

située à Urou. Les dames de Chamillard, de Valois et Larçonneur sont les dernières inhumées dans l'églis Saint-Thomas; cette église a été démolie dans le XIXe siècle; la reconstruction est récente. L'hospice Saint-Thomas d'Argentan possédait beaucoup de rentes; les grosses dîmes de Tanques et de Cuigny lui furent confirmées par arrêt du 11 janvier 1770, et par Jean Debernière, évêque de Séez. L'hospice avait environ 2,500 fr. de revenu. L'usage d'employer des domestiques des deux sexes pour soigner les malades cessa vers 1662; des filles de bourgnois s'y rendirent et formèrent une communauté. Le règlement de leur état et devoir fut rédigé en vingt-quatre articles. Ces statuts sont enregistrés le 1er février 1679, confirmés par Louis XIV au mois d'avril de la même année. Pendant l'usurpation anglaise, à partir de 1419 l'hospice fut administré par Wingpinthon, Jean Piedpor, Thomas Hautinkton. D'autres administrateurs se sont succédés jusqu'à la révolution de 1789. En 1750, M. Barbot, prêtre d'Argentan, était chapelain de l'hospice Saint-Thomas; c'était une célébrité du temps; nous avons de lui plusieurs ouvrages: son analyse raisonnée des sciences publiée en 1751. Il en existe aussi des œuvres inédites.

Dans tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1793 on s'est beaucoup occupé des hospices. La loi du 19 mars 1793, place la régie des biens sous la surveillance des corps administratifs. Les lois du 1er mai 1793, 23 messidor 1794, 9 fructidor an III, 2 brumaire an IV, 28 germinal suivant, 16 vendémiaire an V, 11 frimaire an VII, ventose an VIII, décrets et ordonnances du 7 floréal an XIII, 6 février 1818, 19 novembre 1826 et 22 janvier 1831, prouvent la sollicitude des hautes administrations financières pour ces tristes enceintes. La stricte observation de ces sages règlements préviendrait la malversation des agents comptables, préjudiciable non seulement pour les hospices, mais encore pour les cités où ils sont établis, puisque, en cas d'insuffi-

sance, il leur faut compléter les sommes nécessaires au fond d'entretien des hospices. Depuis 1820 jusqu'à 1836, deux des receveurs de l'hospice Saint-Thomas n'ayant pas rendu compte tous les trois mois, comme le prescrit l'article 3 de la loi de 1789, il en est resulté un déficit dans la caisse de plus de soixante mille francs. Le premier est mort insolvable, le second a pris la fuite. L'hospice a recouvert cependant, sur ses biens, une partie de la somme dont il est déclaré débiteur par arrêt de la Cour des comptes du 5 septembre 1842.

L'hospice Saint-Thomas a reçu beaucoup de donations. On cite particulièrement celle de M. Moignet Marquet vers 1830, s'élevant à près de quatre-vingt mille francs. Une partie est employée à l'édification de nouveaux bâtiments utiles à l'établissement.

LÉPROSERIES.

La lèpre était une gale d'une espèce horrible; les juifs en furent attaqués plus qu'aucun peuples des pays chauds, parce qu'ils n'avaient ni linges ni bains domestiques. Ce peuple était si malpropre que ses législateurs furent obligés de lui faire une loi de se laver les mains.

Tout ce que nous gagnâmes à la fin des croisades, ce fut cette gale; de tout ce que nous avions pris, elle fut la seule chose qui nous resta. Il fallait bâtir partout des hôpitaux spéciaux qu'on appela léproseries ou maladreries, pour y renfermer les malheureux croisés, attaqués d'une gale pestilentielle et incurable. La nature contagieuse de la lèpre isolait ces établissements dans les faubourgs des villes et dans les campagnes, afin de mettre la population à l'abri du contact des pestiférés. On dota parfois les hospices, mais souvent on ne le fit pas; et les pauvres lépreux furent obligés de mendier. On leur jetait un morceau de pain, parce que l'on n'osait pas le leur mettre dans la main, de crainte

de gagner la maladie en les touchant, ou seulement leurs vêtements. Les règlements de police qu'on fit alors pour garantir la santé publique, nous apprennent que les lépreux étaient tenus d'avoir à la main une sonnette ou une crécelle, quand ils marchaient dans les rues et dans les chemins; qu'ils devaient, avec ces instruments, avertir de leur approche, et, s'ils voyaient quelqu'un venir vers eux, ils devaient passer de l'autre côté du chemin.

Au commencement du XIIIe siècle, on comptait en France plus de deux mille léproseries : la ville d'Argentan en comptait trois dans ses environs.

LÉPROSERIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Cet hôpital, nommé Grande-Maladrie, fut établi vers la fin du XIIe siècle pour les malheureux affligés de la lèpre. Il était à Argentan le principal établissement de ce genre; ce qui nous fait penser que sa création est de la fin du XIIe siècle, c'est qu'il existe une charte passée en 1226 entre les paroissiens de Saint-Christophe et les administrateurs de cette léproserie, par laquelle les habitants de Saint-Christophe s'obligent de payer une gerbe et un denier par chaque feu, pour y faire recevoir leurs lépreux. il fut placé dans les champs, vers le nord, hors de la partie habitée du faubourg, au village de Mauvaisville. Les Lépreux y furent installés et soignés jusque dans le XV siècle; dans le XVII siècle, la Maladrerie fut, ainsi que toutes les léproseries du royaume, incorporée à l'ordre du Mont-Carmel et de St-Lazare, par lettres patentes du mois de décembre 1672.

Le roi ayant jugé convenable de désunir ces maladreries de ces ordres, par arrêt du 15 avril 1693, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Argentan, présentèrent une requête au conseil, et cette Maladrerie qui, sans doute, était déserte, puisque la

Lépre avait cessé, fut, par provision, réunie à l'Hôtel-Dieu; l'arrêt de réunion provisoire est du 5 février 1694. Sur le rapport de monseigneur l'évêque de Séez, et d'un commissaire départi, la léproserie de la Madeleine, située paroisse de St-Martin-Deschamps, par arrêt du conseil du 14 janvier 1693, et lettres patentes du mois de mars 1696, fut définitivement unie à l'hôpital des malades d'Argentan (l'hospice St-Thomas.) *Les biens et revenus de cette léproserie, jusqu'à ce qu'il en soit fait emploi, ainsi qu'il y serait pourvu par sa majesté, suivant l'édit et les déclarations de mars, avril et août* 1693, *devaient être régis par les administrateurs de l'hôpital d'Argentan.*

L'arrêt de réunion provisoire nous apprend qu'on trouvait dans le rôle des décimes, pour le diocèse de Séez: *Decanatus de Escoucheio folio sexto leprosaria de argenthomo.* La léproserie de la Madeleine, ou grande léproserie d'Argentan, était donc située dans le Doyenné d'Ecouché, c'est-à-dire que ce doyenné comprenait dans son enclave, la paroisse de Mauvaisville ou de St-Martin-Deschamps; nous voyons différents actes d'adjudication des revenus de la Maladrerie, particulièrement celle du 26 avril 1569, dans lequel on lit: *Devant nous, Guillaume Delaunay, licencié es-lois, lieutenant* en la vicomté d'Argentan, s'est *présenté honorable homme, Thibaut Biard, maitre et administrateur de la maison Dieu, lequel nous a fait apparoir, qu'aux fins de procéder à l'adjudication et bannie de deux pièces de pré appartenant à la léproserie d'Argentan, la peemière pièce nommée le pré de Launay*, etc.

L'adjudication du 27 juillet 1573 contient aussi les énonciations suivantes: *devant nous GuillaumeDelaunay*, etc., s'est présenté...... qui voulussent mettre à prix des maisons, terres labourables, prés et moulin à blé, appartenant à la léproserie d'Argentan. Cet établissement, de fondation bourgeoise, avait donc reçu beaucoup d'aumônes et possédait des biens pour une

valeur assez élevée. De plus, il resulte d'un contrat passé devant les notaires d'Argentan, le 26 juin 1582, que le curé de la léproserie de la Madeleine, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, donnèrent le pré Delaunay et le moulin à blé, à M. de Fervaques, en échange contre les vingt acres de pré à Baize : « *Furent pré-* » *sents vénérable et discrete personne, Me Gilles Pottier, curé de* » *la Madeleine, et Leproserie d'Argentan, reincorporé audit Hô-* » *tel-Dieu, et Me Thomas Le Cœffrel, administrateur de la Mai-* » *son-Dieu d'Argentan, lesquels ont donné en échange à.........,* » *C'est à savoir, le moulin à blé de ladite Leproserie, un lotte-* » *reau de terre (le pré Delaunay) étant derrière ledit Moulin,* » *et le pré adjacent, dudit Moulin, contenant cinq ou six acres* » *environ.*»

L'établissement, resté vide par la disparition de la lèpre dans nos contrées, fut loué, comme il l'est encore de nos jours, avec les autres propriétés de l'hospice Saint-Thomas ou Hôtel-Dieu. Les bâtiments ont à peu près conservé leur forme primitive, sauf quelques changements, pour les employer à l'exploitation des terres.

LÉPROSERIE DE SAINT-ROCH-DES-TERTRES.

Cet hôpital fut une maladrerie spéciale, fondée par les bourgeois d'Argentan, dans le XIIIe siècle. Par suite de l'insuffisance de la léproserie de la Madeleine, la chapelle dédiée a Saint-Roch était desservie par un prieur ou chapelain.

De même que les autres établissements de ce genre, il est éloigné de la ville d'Argentan d'un kilomètre, et tout-a-fait isolé dans les champs, entre la commune de Sepvigny, et le faubourg des Maisons Brun aux

Lorsque la lèpre cessa de désoler notre pays, l'ancien hôpital de Saint-Roch fut réuni à l'Hôtel-Dieu d'Argentan. Les bâtiments

furent détruits successivement; il ne reste plus que l'église qui tombe de vetusté. De nos jours on y allait en procession à l'époque des rogations; en outre les biens de la Léproserie, les habitants d'Argentan possédaient une grande étendue de communes, au lieu des Tertres ou de Saint Roch. Nous avons sous les yeux l'indication des contrats de vente de partie de ces communes, par les gouverneurs et échevins de la ville d'Argentan; le premier du 18 novembre 1580, vente de onze acres de terres aux communes des Tertres, pour le prix de 1000 livres; le deuxième du 20 novembre de la même année, vente de seize acres de commune dans le même endroit, à Laurent Bernier, pour la même somme : ces ventes étaient faites pour aider au duc d'Anjou, seigneur apanagiste d'Argentan, à fournir aux frais de la guerre de Flandre.

Ce qui reste des biens aumônés à la léproserie de Saint-Roch-des-Tertres, est administré comme les autres dépendances de l'hospice Saint-Thomas d'Argentan.

LÉPROSERIE DE MOULINS-SUR-ORNE.

Cet hôpital, de fondation bourgeoise, date également du XII[e] siècle. La chappelle dédiée à Sainte-Anne était desservie par un prieur ou par un chapelain. Il était spécialement consacré à la séquestration des malheureux affligés de la lèpre.

La léproserie de Moulins est située dans la commune de ce nom, au village de Belœuvre, au milieu des champs et loin des habitations. Elle fut incorporée à l'ordre de Montcarmel et de Saint-Lazarre par les lettres patentes du mois de décembre 1672. Depuis long-temps il n'y avait plus de malades, et il était abandonné. D'abord il fut réuni, par provision, à l'Hôtel-Dieu, par l'arrêt du 5 février 1694. La réunion fut déclarée définitive par l'arrêt du 14 janvier 1695, suivi de lettres patentes du mois de mars 1696. On lit dans ces lettres patentes.

« Unissons à l'hôpital des malades d'Argentan, les biens et re-
» venus de la léproserie de ladite ville, de celle de la paroisse
» de Saint-Martin-Deschamps, et de celle de Sainte-Anne, en la
» paroisse de Moulins, près Argentan, à la charge............... et
» de recevoir les pauvres malades de Saint-Martin-des-Champs
» et de Moulins, près Argentan, à proportion des revenus des
» léproseries desdites paroisses. »

Les bâtiments, étant devenus sans utilité, ont été détruits successivement; il ne restait plus que la chapelle auprès de laquelle, jusqu'à nos jours, il se tenait une assemblée le jour Sainte-Anne; mais aujourd'hui la chapelle est détruite et l'assemblée se tient à quelque distance plus rapprochée de la ville.

Les biens sont définitivement acquis à l'hospice ou Maison-Dieu d'Argentan.

CHAPITRE XV.

ÈRE CHRETIENNE.

1223—1270.

La politique de Saint-Louis était de la religion : il ne voulait point de pouvoir absolu, parce que Dieu seul pourrait l'exercer sans tyrannie.

F[ts]. civ. de la France.

SOMMAIRE. — Règne de Louis VIII. — Paix avec l'Angleterre. — Guerre contre les albigeois. — Mort de Louis VIII. — Louis IX, dit Saint-

Louis. — Guerre entre la France et l'Angleterre. — Rencontre des armées à Taillebourg. — Les Anglais vaincus. — Traité de paix.-- Vœu de Louis IX d'aller en Palestine. — Louis IX captif en Palestine. — Terreurs de la reine. — Rançon du Roi. — Son retour en France. — Croisade et extermination des pastoureaux. — Mort de la reine Blanche. — Nouvelles réclamations de l'Angleterre. — Cession de quelques comtés. -- Charles d'Anjou, roi de Sicile. — Mort de Conradin. — 2e Croisade de Louis IX. — Sa mort devant Tunis. — De quelques règlements de Louis IX. — La robe et l'épée. — Mort de Henri III, roi d'Angleterre.

1223-1226.--Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, monta sur le trône de France, en l'année 1223, dès que son père eut fermé les yeux, Il est le premier des rois de la troisième race qui ne fut pas sacré du vivant de son père. Sa politique fut de suivre les maximes de ses prédécesseurs, en affranchissant le plus de serfs possible pour affaiblir d'autant ses orgueilleux vassaux.

Le roi d'Angleterre, Henri III, fils et successeur de Jean-Sans-Terre, avait place au sacre du roi de France, comme duc de Normandie; mais, au lieu de s'y rendre, il fit sommer Louis VIII d'éxécuter la promesse par lui faite, lors de sa capitulation à Londres, de rendre à l'Angleterre, s'il devenait jamais roi de France, la Normandie, le Maine et l'Anjou, que Philippe, son père, retenait à droit de conquête. Louis trouva des prétextes de refus : il s'ensuivit une guerre qui dura trois années sans amener d'événements remarquables. On se disposait, de part et d'autre, à faire de plus grands efforts. Les deux rois devaient venir prendre le commandement des armées en personne, lorsque le pape, qui voulait engager Louis VIII à détruire les albigeois, interposa sa médiation et fit acheter la paix par les Anglais. Elle leur coûta trente mille marcs d'argent.

Louis VIII suivit les conseils de Rome et tourna ses armes

contre les albigeois, ces hérétiques ou chrétiens sectaires, que Philippe-Auguste avait decimés.

Louis VIII vint faire le siége d'Avignon. Cette ville avait embrassé le parti du comte de Toulouse; elle refusa le passage aux troupes du roi, et fit une vigoureuse résistance. Cependant il s'en rendit maître après être resté trois mois devant cette place. Sa victoire lui coûta cher, car il perdit la moitié de ses troupes et ses plus braves officiers. Il pénétra plus avant dans la Provence. Il n'était plus qu'à quelques lieues de Toulouse, lorsque la mauvaise saison et le délabrement de sa santé le déterminèrent à rentrer en France. Il laissa la conduite des troupes et le gouvernement du pays à Imbert de Beaujeu, et reprit le chemin de ses états. Il mourût dans le voyage, au château de Montpensier, en Auvergne, au mois de novembre 1226. Il avait vécu trente-neuf ans; son règne avait duré trois ans et quatre mois. Il fut enterré à Saint-Denis, auprès de son père. Le bruit se répandit qu'il était mort empoisonné.

Voici le récit de Mathieu Paris, historien contemporain.

« Ennuyé de la longueur du siége et plus encore de se voir
» éloigné de la reine Blanche qu'il aimait éperduement, Thibaut,
» comte de Champagne, fut trouver le roi, lui demanda son
» congé, parce qu'il l'avait servi quarante jours, et qu'il
» n'était pas obligé à un plus long service. Le roi le refusa,
» menaçant de désoler ses terres s'il se retirait. Thibaut n'en
» persista par moins dans sa résolution de partir; et pour em-
» pêcher l'effet des menaces de son souverain, il l'empoisonna.
» Louis VIII mourut deux jours après son départ.

» *Hinc Comes ut fama refert, procuravit regi venenum pro-*
» *pinari ob amorem reginæ ejus, quam carnaliter illicite adama-*
» *vit unde libidinis impulsu stimulatus, moras nectere non va-*
» *lebat ulterius.* »

Louis VIII avait eu onze enfants de Blanche de Castille, desquels ils lui restait cinq fils et une fille. Il demanda que son fils aîné soit couronné après lui. Il donna des apanages aux autres, mais avec condition de réversibilité à la couronne, dans le cas d'extinction de la race.

La lèpre, présent des croisés à l'Europe, était alors dans toute son intensité, puisque le roi de France fit des donations à deux mille léproseries. Cette maladie disparut, mais sans avantage pour l'humanité.

Louis VIII, dans le peu de temps qu'il régna, rendit plusieurs ordonnances somptuaires, dont une entre autres défend aux *femmes amoureuses*, *filles de joie et paillardes*, de porter robes à collets renversés, queue ni ceinture dorée.

On l'avait surnommé Cœur-de-Lion.

1226-1270. Louis IX, dit St-Louis, fils de Louis VIII, monta sur le trône à l'âge de douze ans. La tutelle et la régence du royaume avaient été déférées par Louis VIII à la reine Blanche de Castille. Pendant la minorité du roi plusieurs grands vassaux se révoltèrent, mais ils furent réduits. La paix fut faite au mois de mars 1227. Peu de temps après, ils tentèrent d'enlever le roi et échouèrent dans cette entreprise. Ils furent châtiés. En 1230. la guerre recommença entre Louis IX et Henri III d'Angleterre. L'Anglais avait compté sur l'extrême jeunesse du roi de France pour essayer de reprendre les provinces perdues par Jean-Sans-Terre. La valeur du jeune roi et de sa noblesse détruisirent ses espérances. Il retourna dans ses états épuisé d'argent et peu chargé de gloire. Méprisé des grands et du peuple, il fut persécuté, dégradé et fait prisonnier. Remonté sur le trône, il eut à soutenir plusieurs guerres intestines, jusqu'en 1236, qu'il épousa Eléonore de Provence. Il fut pressé d'entrer dans une ligne contre la France, formée des rois de Castille, d'Arra-

gon, du comte de Toulouse, et de plusieurs autres prince. Le parlement lui refusa des subsides. Il lui falut differer. Il vendit son argenterie pour payer ses soldats et se mit en campagne. Il alla débarquer à l'embouchure de la Garonne, 1242. Une rencontre entre les deux rois eut lieu au pont de *Taillebourg*, sur la Charente. De part et d'autre on combattit vaillamment. Les français eurent l'avantage. Battus à Saintes pour la seconde fois, les confédérés furent obligés de demander la paix, qu'ils obtinrent moyennant la concession de la Saintonge que fit le comte de la Marche, et la renonciation, par Henri III, à la Normandie, au Maine à l'Anjou et au Poitou.

Peu de temps après ce traité, Louis IX tomba malade, et en danger de mourir, à Pontoise. Il fit vœu d'aller en Terre-Sainte s'il se rétablissait. Rien ne put, après sa guérison, le détourner de l'accomplissemeut de ce vœu. Il partit le 12 juin 1248, descendit le Rhône et vint s'embarquer à Aigues-Morte, en Languedoc, le 25 août. Il aborde heureusement en Chypre, où il prend ses cantonnements d'hiver pour attendre le restant de ses troupes et de ses munitions. L'année suivante il débarque en Egypte. Les Sarrasins, saisis d'une terreur panique à l'arrivée des Français, se sauvent en désordre, abandonnant Damiette, ville opulente et fortifiée. Dans plusieurs rencontres Louis combattit en héros ; ses premiers efforts, couronnés de succès, lui préparèrent de faciles conquêtes. Mais bientôt la famine et la peste détruisirent son armée, et Massoure le vit captif avec deux de ses frères, Charles et Alphonse ; le troisième, Robert, y avait été tué. La nuit, il n'avait, pour se couvrir, qu'une vieille casaque. Toute communication avec son armée était interceptée. Marguerite de Provence, qu'il avait épousée, en 1235, et qui l'avait suivi dans son expédition, était renfermée dans Damiette, livrée à tous les tourments de l'inquiétude;

ne voyant dans ses songes que massacres et carnage et le fer qui venait d'égorger son mari dirigé contre son flanc. Un vieux chevalier était auprès d'elle lorsqu'elle tombait sous le coup de ces funestes impressions. Il lui criait : « N'ayez peur, je suis avec vous. » Elle avait exigé de ce chevalier, la promesse de lui couper la tête pour qu'elle ne tombât pas vivante au pouvoir des Infidèles. Quatre cent mille livres et la restitution de Damiette furent le prix de sa rançon. En l'absence de Louis IX, un exalté s'avisa de prêcher une croisade aux paysans et aux bergers. Cent mille malheureux se croisèrent sous le nom de pastoureaux. Ils portèrent, en plusieurs endroits, le ravage et la mort. Ils furent tous exterminés.

La reine Blanche était morte depuis deux ans, lorsque Louis IX revint en France. Elle avait dirigé le vaisseau de l'état avec assez de bonheur ; elle avait su prévenir les menées de l'Angleterre contre la France. Elle étouffa plusieurs séditions. Cependant, sous sa régence, les bûchers se rallumèrent. Le tribunal de l'inquisition obtint, de la régente, une protection éclatante. Elle sévit contre les Juifs, toujours accusés du crime d'usure, toujours jugés nécessaires, et rappelés après avoir été chassés.

On pensait, en ce temps-là, que *le commerce d'un chrétien avec une fille juive était un crime non moins énorme que celui qui se commet avec les bêtes* (1). Le coupable était brûlé vif.

A son retour en France, Louis IX eut encore à punir quelques vassaux révoltés. Une ordonnance de 1254, de ce souverain, indique que les trois ordres de l'état étaient consultés dans les matières d'intérêt général. Le roi ne quitta pas la croix pour indiquer qu'il méditait une nouvelle croisade. Il fit bâtir la

(1) L'abbé Velli, tome 4, page 157.

Sainte-Chapelle pour y placer les reliques qu'il avait apportées de la Terre-Sainte.

Le roi d'Angleterre qui avait été retenu, pendant la croisade de Louis IX, par des divisions intestines adroitement ménagées dans ses états, renouvela ses prétentions sur la Normandie et les autres provinces confisquées sur son père. Louis crut céder au cri de sa conscience et prévenir un conflit qui lui aurait été nuisible dans le projet de la seconde croisade qu'il avait résolue; il fit cesser ses clameurs en lui cédant le Limousin, le Périgord et le Quercy; plus une somme de 300,000 écus, à condition que l'Anglais renoncerait à toute autre prétention pour lui et les siens.

Charles, comte d'Anjou, frère du roi, fut investi par Urbain IV qui occupait alors le saint Siége du royaume des deux Siciles, dont il privait Conradin, successeur légitime de ce royaume, et qu'il avait excommunié. La résistance de Conradin fut vigoureuse. Il fut fait prisonnier et conduit à Charles d'Anjou, qui le fit périr dans sa capitale par la main du bourreau. Nous dirons bientôt comment, après quatorze années, la mort de Conradin fut lavée dans le sang français aux vêpres siciliennes

1269-- Louis IX veut enfin exécuter son projet de conquête de la Palestine. Sur des indications insidieuses du bey de Tunis, le débarquement doit s'opérer en cette ville; mais à son arrivée la flotte française trouve le port fermé et les Musulmans sous les armes. Pour tirer vengeance de ce manque de foi, Louis force le port et fait attaquer l'antique Carthage, cette superbe rivale de Rome qui n'était plus qu'une misérable bourgade. Le château fut emporté sans résistance, puis on se retrancha pour attendre le roi de Sicile qui venait avec ses provisions; mais il se fit attendre; les provisions manquèrent, des maladies contagieuses décimèrent l'armée, les fils du roi en furent atteints. L'infection

des corps morts ajoutait à l'insalubrité. On soupirait après l'arrivée du prince Charles. On entend enfin des marches guerrières; mais il n'était plus temps; Charles, impatient, met pied à terre ; personne ne vient au-devant de lui; surpris, il devance ses lieutenants, pénètre dans la tente royale; son frère venait d'expirer de la peste. Il était encore étendu sur la cendre où il avait voulu mourir. Il ne lui fut pas permis d'embrasser ces tristes restes. On les fit bouillir dans du vin et de l'eau. Son frère et ses fils partagèrent ses dépouilles.

Ainsi mourut en Afrique saint Louis, le 25 août 1270, après un règne de quarante-quatre ans. Il avait eu, de Marguerite de Provence, Philippe-le-Hardi, Jean dit Tristan, Pierre et Robert. Il abolit le duel judiciaire, pour y substituer la preuve par témoins; il rédigea des coutumes générales pour ses états; il établit la pragmatique sanction pour se défendre des empiétements du pouvoir spirituel.

A l'imitation de son aïeul Philippe-Auguste, Louis IX augmenta ses domaines particuliers en Normandie. Il fixa la justice qui ne fut plus ambulatoire et déplacée au gré des barons. On eut alors des légistes ou gens de robe qui remplacèrent les barons dont la plupart ne savaient écrire que du pommeau de leur épée, et se faisaient gloire de leur ignorance. La robe, dédaignée par l'épée, fit cause commune avec l'autorité royale et diminua l'influence de la noblesse.

Henri III d'Angleterre, dont le règne avait été une longue lutte avec ses sujets, trois fois descendu du trône où il fut toujours replacé, finit ses jours dans une profonde tranquillité l'an 1273. Edouard, son fils, lui succède.

CHAPITRE XVI.

ERE CHRETIENNE.

1270.

Ecoutez... L'airain sonne, il m'appelle, il vous crie
Que l'instant est venu de sauver la patrie

Vêpres Siciliennes. (Casimir Delavigne.)

SOMMAIRE. — Philippe III, dit le Hardi. — Il réduit les Tunisiens. — Son retour en France. — Son sacre. — Son second mariage. — La brosse. — Son exécution. — Charles D'Anjou, roi de Sicile. — Révolte des Siciliens. — Vêpres Siciliennes. — Mort de Charles d'Anjou. — Croisade contre Pierre d'Aragon. — Mort de Philippe-le-Hardi. — Ses enfants. — Philippe IV, dit Le Bel, sur le trône.

1270-1285. — Philippe III, dit le Hardi, fils de Louis IX, succède à son père. Il était en Afrique avec le roi au moment de sa mort. Les secours du roi de Sicile, son oncle, le mirent à même de réduire les Tunisiens. Il leur accorda la paix moyennant tribut et revint en France, rapportant les restes de son père, de son frère et de sa femme, tous morts en Afrique. Il réunit à la couronne l'apanage du comte de Potiers, son oncle, décédé sans postérité. Philippe fut sacré à Rheims, le 30 août 1271, par l'évêque de Soissons, le siége de l'archevêché étant vacant. Robert, comte d'Artois, y porta l'épée de Charlemagne que l'on nomma *la Joyeuse*. Philippe resta veuf pendant quatre ans. Au bout de ce

temps, il épousa Marie de Brabant. Le mariage se fit au bois de Vincennes, au mois d'août 1275. L'année suivante la reine fut sacrée dans la Sainte-Chapelle de Paris le jour saint Jean-Baptiste. Marie avait toute la tendresse de son mari. Le roi avait pour confident Labrosse, qui de barbier de saint Louis était devenu grand chambellan, ministre et conseil de Philippe. Ce favori, redoutant l'influence de la reine, l'accusa d'avoir empoisonné Louis, fils aîné du roi, qui était mort subitement, et de méditer la mort des autres enfants du premier lit, pour assurer la couronne à ses propres enfants. Philippe, dans sa perplexité, consulta une devineresse; elle proclama l'innocence de la reine. Labrosse, reconnu calomniateur, fut pendu. L'évêque de Bayeux, son frère, craignant pour lui le meme sort, se réfugia à Rome.

Charles d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis, d'un caractère bouillant, résolut de conquérir Constantinople, l'Italie et de forcer les Allemands à le choisir pour souverain. Mais il n'avait pas su conquérir le cœur et l'affection de ses sujets; son gouvernement était en horreur; l'insolence et le libertinage des Français dont il était entouré, qui insultaient les femmes après avoir outragé les maris, avaient tellement aigri les esprits que les Siciliens eussent volontiers donné leur vie pour se venger de leurs tyrans.

Pierre III, roi d'Aragon, avait épousé la fille de Mainfroi. Il regardait la Sicile comme le patrimoine de sa femme. D'ailleurs la vengeance lui eût créé des droits dans tous les esprits s'il en eût manqué. C'est alors que s'ourdit cette horrible trame dont Casimir Delavigne a conservé la mémoire dans ses écrits. On se servit d'un gentilhomme italien nommé Procida, capitaine et négociateur habile, hardi et rusé. Déguisé en cordelier, Procida fit sous ce vêtement les voyages nécessaires pour diriger le feu de la révolte qui couvait depuis long-temps dans le cœur des Siciliens. Ils avaient fait le serment d'assassiner tous les Fran-

çais domiciliés dans leur île. Le jour de pâques fut choisi pour cette sanglante exécution.

Ce jour, au premier coup de vêpres, en moins de deux heures, les Français de tout âge et de tout sexe furent égorgés dans la Sicile. Les meurtriers n'épargnèrent pas leurs propres filles qui se trouvaient grosses de leurs ennemis. Plus de huit mille hommes furent massacrés. Le sang de Conradin fut ainsi cruellement vengé. Pierre d'Aragon, qui se tenait, avec sa flotte, dans le voisinage, fut reçu à bras ouverts et couronné par les Siciliens.

Charles, outré de fureur, met le siége devant Messine. Le pape lance l'excommunication majeure contre le roi de Sicile. L'Aragonnais se moque de ces foudres impuissantes et de la colère de Charles d'Anjou, dont le fils tombe en sa puissance. Il voulait lui faire couper la tête, en représaille du supplice de Conradin. La reine, par ses prières, sauve la vie du prisonnier. Charles mourut de chagrin en apprenant cette nouvelle.

Le pape prêche une croisade contre Pierre d'Aragon. Philippe-le-Hardi se met à la tête, marche en Catalogne, où il prend quelques places; mais la disette, les maladies réduisent son armée; lui-même tombe malade et se fait rapporter à Perpignan. les places qu'il avait prises se révoltent; la nouvelle redouble son mal. Il mourut le 6 octobre 1285, âgé de quarante-cinq ans, dans la seizième année de son règne. Ses entrailles et ses chairs furent inhumées dans la cathédrale de Narbonne; ses os apportés à Saint-Denis.

D'Isabelle d'Aragon, Philippe laissa deux fils, Philippe et Charles. Le premier régna, le second fut comte de Vallois.

De Marie de Brabant, il eut un fils et deux filles; le fils fut comte de Dreux; les filles, Margueritte et Blanche, la première épousa, en 1298, Edouard, roi d'Angleterre; Blanche épousa Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert, dont

elle eut un fils. La mère et l'enfant furent empoisonnés à Vienne, l'an 1305.

Sous le règne de Philippe-le-Hardi, on vit cesser les destructions périodiques qui dépeuplaient l'Europe dans une effrayante progression; la fureur des croisades tomba tout-à-coup comme l'épidémie qui disparaît, et ce règne fut paisible.

1285 à 1314. — Philippe IV, dit le Bel, à cause des grâces de son visage, fils de Philippe-le-Hardi, succède à son père. Il n'était alors âgé que de dix-sept ans; il avait épousé, l'année précédente, Jeanne de Navarre. Il se fit sacrer à Rheims avec la reine son épouse, par les mains de l'archevêque Pierre Barbet, le 6 janvier 1286.

La France fut en paix les huit premières années de son règne. Edouard Ier, fils et successeur de Henri III, était en Afrique, où il espérait rencontrer Louis IX. Ayant appris la mort de ce roi, il ne voulut pas revenir sans avoir combattu les Infidèles. Il se rendit redoutable et ne revint en Europe qu'après avoir conclu une trève de dix ans avec le sultan d'Egypte. Il était en Sicile lorsqu'il apprit la mort de son père. Il s'arrêta à Rome, à Milan, en Savoie; partout il fut comblé d'honneurs et de présents. Il s'arrêta à Paris pour y faire hommage à Philippe III de la Guyenne, et passa près d'une année en France, s'y distinguant à la cour et dans les tournois. Enfin il aborda en Angleterre, où il fut reçut avec enthousiasme. En 1274, son couronnement, avec Eléonore de Castille, sa femme, se fit à Westminster, avec les solennités d'usage. Il promit de respecter les institutions fixées par la *Charte*.

Il soumit les Gallois qui avaient tenté de ressaisir leur antique indépendance.

Il fut choisi pour arbitre entre Philippe-le-Bel et Alphonse, roi d'Aragon, dans leur querelle pour le trône de Sicile. Edouard vint en France où il passa trois années.

La rivalité des nations anglaise et française semblait s'éteindre lorsque Philippe-le-Bel donna le signal d'une guerre générale pour une querelle frivole et particulière.

Un matelot anglais, dans une rixe, à Bayonne, tue un matelot français. Sur un pareil prétexte, l'on courut sur les mers, sans plainte ni déclaration de guerre, insulter, attaquer et brûler les vaisseaux anglais. Ceux-ci usèrent de représailles. Philippe fit ajourner le roi d'Angleterre à comparaître devant les pairs de France; Edouard répond qu'il a des juges en Angletere. Philippe s'empare de la Guyenne. Edouard n'était pas homme a subir paisiblement cette confiscation ; mais, dans le même temps, il était en guerre avec Baliol, roi d'Ecosse; il devait nécessairement se défendre de l'ennemi qui touchait sa frontière, et qui avait audacieusement commencé les hostilités. 1296. — La sanglante défaite des Ecossais a *Dumbar* livra l'Ecosse tout entière au roi d'Angleterre. Baliol fut déposé et vint mourir en France dans l'obscurité.

Edouard, encore dans l'ivresse de sa conquête de l'Ecosse, passe en France pour y ressaisir l'Aquitaine. Le roi des Romains, Adolphe, déclare aussi la guerre à Philippe. Celui-ci ne daigna seulement pas donner audience aux ambassadeurs; il les fit partir avec un grand papier cacheté, sur lequel il avait écrit ces mots : *nimis Germane*. C'est trop allemand ! Il dut rabattre de cette fierté, quand il vit l'Anglais se liguer avec Adolphe, le duc de Bar et le comte de Flandre. Il acheta la neutralité de l'Empereur et triompha d'Edouard et de ses alliés. La Flandre fut conquise. Le comte sollicita la médiation du pape.

C'était alors Boniface VIII qui occupait la chaire pontificale. La fierté, la hauteur, l'audace de ce pontife répondaient au rang qu'il occupait. Il faisait porter devant lui les deux épées nues dont parle l'Evangile; il ne paraissait en public que la couronne

impériale sur la tête, et disait au peuple : *ego sum Cæsar et Papa*.

Il prétendait s'ériger en juge souverain des différents entre les princes de la chrétienté

Voulant réparer le défaut d'une naissance obscure, il s'était adroitement insinué dans l'esprit de son prédécesseur qui le fit cardinal. Célestin, ce prédécesseur, était simple d'esprit ; il avait été quatre-vingt-deux ans hermite. On l'avait placé sur le Saint-Siége malgré lui, parce qu'on espérait le gouverner. Boniface profita de sa simplicité pour lui persuader de se démettre de la papauté en sa faveur. On raconte qu'ayant pratiqué un trou dans la muraille de son oratoire, il lui disait la nuit, par une sabarcane :

Célestin, retourne dans ta solitude, tu n'es point propre à porter la tiare.

Le vieillard, croyant obéir à Dieu, abdiqua le pontificat.

Dans un pressant besoin d'argent, Philippe avait mis une taxe sur le clergé. Boniface XIII lance une bulle où il défend aux ecclésiastiques de payer aux laïcs ; Philippe défend aux laïcs de payer aux ecclésiastiques, et à ceux-ci d'exporter le numéraire. De part et d'autre on se porte aux plus grands excès. Le pape nomme légat, en France, l'évêque Bernard Saisetti, qui avait été ordonné malgré Philippe ; ensuite il déclare que son intention est d'envoyer ce prince en Syrie et en Palestine, à la tête d'une nouvelle croisade. C'est ainsi que ses prédécesseurs en agissaient à l'égard des souverains dont ils voulaient se débarrasser ; mais ces sortes d'appels ne produisaient plus d'effet. Boniface, voulant précipiter le moment de lancer l'excommunication contre le roi de France et de mettre son royaume en interdit, envoie Bernard Saisetti pour l'exhorter à prendre la croix. Ce légat impudent s'exprime du ton d'un sujet qui, ne craignant plus son maître, s'en venge. Philippe déclare que

des affaires intérieures nécessitent la présence de ses troupes et la sienne dans ses états. Le nonce l'insulte en face, en lui disant que : « *Son indigne conduite méritait des peines qu'on avait trop différées.* » Il le qualifie de fantôme d'homme, sans esprit et sans cœur. Dans son exaspération, Philippe le fait arrêter et conduire en prison. Il tombait ainsi dans le piége qui lui était tendu ; mais il bravait toutes les clameurs et ne s'occupait que d'obtenir des subsides extraordinaires et l'assentiment ou l'appui de la nation pour vider cette querelle.

Boniface repétait sans cesse, *que c'était une folie de croire et une hérésie d'assurer que les rois ne sont pas sujets du pape.*

Philippe répondait qu'il désobéissait à Boniface, non comme pape, mais comme à un hérétique et un démoniaque.

1302. — Le roi de France convoqua les trois ordres de l'état pour arriver à faire déposer le pape et déclarer l'indépendance de la couronne pour ce qui regarde le temporel.

Pendant l'assemblée, Boniface lance l'interdit et l'excommunication, dégage les Français du serment de fidélité et donne le royaume au premier occupant.

On appelle de cette sentence au futur concile et au saint Siége, pourvu d'un pape légitime, ce qui prouve que déjà les foudres du Vatican étaient usées.

Guillaume de Nogaret fut chargé de signifier cet appel. Il avait mission secrète d'arrêter le pape et de le conduire à Lyon pour y être jugé au prochain concile général. Nogaret gagna, par des présents, les personnages éminents de l'état ecclésiastique. La famille Colonne, ennemie du pape, lui fournit des troupes. Il s'introduisit, avec Sciarra Colonne, dans la ville d'Agnanie, où le pape s'était retiré, pour être plus en sûreté que dans Rome, sachant qu'il n'y était pas aimé. Le palais, étant peu gardé, il fut forcé. Le pape, revêtu de sa chappe et de sa tiare,

prétend en imposer aux meurtriers par tout l'appareil du pontificat. Rien n'arrête les soldats français. Le pontif conserve le calme, attendant son triomphe ou la mort. Sciarra le frappe d'un coup de gantelet au visage, le met en sang. Pressé d'abdiquer la papauté, il répond avec intrépidité qu'il prefère mourir, et présentant sa tête aux soldats, il leur dit : *frappez*.

Sciarra, se laissant emporter, allait le tuer. Nogaret s'y oppose, le fait dépouiller de ses vêtemens pontificaux, enlever et monter à cheval demi-nu, sans selle ni étriers et le visage tourné vers la queue. Dans la nuit il fut délivré par les habitants d'Agnanie. Dès qu'il fut mis en liberté, Boniface se rendit à Rome. Là il apprit que le trésor de l'Eglise avait été pillé tant par ses défenseurs que par ses ennemis. Il en éprouva des transports frénétiques. On dit que, dans sa fureur, il se déchira avec les dents et se mangea les mains. On ajoute que son prédécesseur, animé d'un esprit prophétique, lui avait dit ces mots : *ascendisti ut vulpes*, *regnabis ut leo*, *morieris ut canis*.

A la fin du XIIIe siècle, Boniface avait institué le jubilé. La bulle accordait rémission des péchés et des indulgences à ceux qui visiteraient le tombeau des apôtres saint Pierre et saint Paul. On fit le dénombrement des pélerins, et on reconnut que la ville de Rome en renfermait régulièrement deux cent mille chaque jour. Ce torrent de fidèles procurait de grands trésors à l'Eglise.

Philippe était vengé, mais il craignait que le successeur de Boniface ne publiât une croisade contre lui pour laver l'affront inouï fait au saint Siége; mais il en fut autrement. Le nouveau pontif lui envoie un bref d'absolution pour lui et ceux qui avaient assisté à l'enlèvement du pape, sauf toutefois Sciarra Colonne et Nogaret qui ne devaient jamais espérer de pardon. Ce pape mourut huit mois après son élection. Le nouveau pape Clément fut sacré en présence de Philippe, dont il prit les conseils. Le roi de France ne réussit pas dans le procès à la mémoire de

Boniface pour le faire déclarer hérétique et rayer du rang des papes ; mais Nogaret fut absous par Clément v et Philippe le fit chancelier de France.

Après avoir traité avec le roi de France, Edouard d'Angleterre était rentré dans ses états, étant pressé de retourner en Ecosse, où Wallace, homme sans nom, s'en était créé un immortel en appelant ses concitoyens aux armes pour la liberté. Warren, général d'Edouard chargé de réprimer l'insurrection, avait été battu au passage du *Forth*. L'arrivée du roi d'Angleterre rendit l'avantage à ses troupes. Wallace fut défait à la bataille de *Falkirk* et chercha son salut dans la fuite; mais, trahi par les siens et conduit à Edouard, il subit avec un courage sublime le dernier supplice, en 1303.

Le petit-fils de Robert Bruce, le compétiteur de Balliol au trône d'Ecosse, admira Wallace; il voulut marcher sur ses traces pour relever l'étendard de la patrie ; un parti considérable le couronna roi à Scone. Edouard, irrité de cette troisième tentative contre ce qu'il appelait ses droits, marche en personne contre l'Ecosse, réglant davance le supplice des malheureux qui tomberaient entre ses mains. Il n'en ordonna qu'un petit nombre, car les fatigues avancèrent sa fin. Il mourut à *Burg* en 1306, âgé de soixante-neuf ans.

Ce souverain rendit sa nation forte et puissante ; il l'affranchit du pouvoir papal, il améliora les institutions, ce qui lui valut le surnom de *Justinien anglais*.

Philippe-le-Bel avait rendu la Guienne à Édouard parce qu'il avait abandonné le parti des Flamands; mais les mêmes Flamands, guidés par un tisserand *(Pierre Leroy)*, se révoltent, égorgent les Français qu'ils peuvent atteindre, faisant ainsi le pendant du tableau des vêpres siciliennes. Le comte d'Artois marche contre les Flamands et leur livre la bataille de *Courtrai* où des paysans et des bourgeois, que le comte d'Artois traitait de canaille, détruisirent

son armée. Philippe marche de sa personne. Malgré plusieurs avantages et le gain de la bataille de *Mont-en-Puelle*, il fut obligé de faire la paix et de rétablir le comte de Flandre qu'il retenait prisonnier.

1307. Le pape Clément v porte son siége dans la ville d'Avignon.

Philippe le-Bel, par un ordre secret, donné dans son conseil privé, chassa tous les Juifs de son royaume, s'empara de leur argent et leur défendit d'y revenir sous peine de la vie.

Un corps puissant par ses richesses et qui portait ombrage à Philippe-le-Bel, l'ordre des Templiers, fut aboli, ses membres arrêtés et juridiquement assassinés. On saisit tous leurs biens, on s'empara de leur temple pour y déposer le trésor et les chartes de France. On entendit contre eux deux cent et un témoins qui les accusèrent de renier Jésus-Christ en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée, montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait à la bouche, au nombril, et à des parties qui paraissent peu destinées à cet usage. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent, dans les tortures, un grand nombre de ces malheureux.

Il en fut brûlé vifs cinquante-neuf, en un jour, près de l'abbaye Saint-Antoine de Paris. Tous, au milieu de cet horrible supplice, protestèrent de l'innocence de l'ordre. Le pape s'était réservé le jugement du grand-maître Jacques Demolay, Guy, frère du dauphin d'Auvergne, et Hugues Deparalde, deux des principaux seigneurs de l'Europe; tous trois furent aussi jetés dans les flammes, non loin de l'endroit où est à présent la statue équestre du roi Henri iv. N'ayant plus que la langue libre, le grand-maître ajourna Clément v et Philippe-le-Bel à comparaître dans l'année devant le souverain juge.

Philippe-le-Bel se fit donner deux cents mille livres et Louis-

le-Hutin, son fils, prit encore soixante mille livres sur les biens des Templiers. Le pape et le roi, bourreaux des Templiers, ne survécurent pas long-temps à leurs victimes ; ils moururent dans l'espace de dix-huit mois. Le peuple prit leur mort pour une manifestation de la justice divine.

Philippe-le-Bel accabla le peuple d'impôts, détruisit le crédit public en altérant les monnaies, ce qui lui valut le surnom de faux-monnoyeur, et rançonna les Juifs qu'il chassa de ses états. Sous son règne les duels judiciaires furent abolis au civil, et le parlement fut rendu sédentaire.

Ce prince mourut à Fontainebleau, le 24 novembre 1314. Il avait régné vingt-neuf ans. Son tombeau est à Saint-Denis. Des chroniques rapportent qu'un sanglier s'étant jeté entre les jambes de son cheval, il en fut renversé et tellement froissé de cette chute qu'il en périt. Gaguin dit qu'il y a quelques soupçons qu'il aurait été assassiné par les ordres de l'évêque de Châlons. Il laissait trois fils, qu'il avait eus de Jeanne de Navarre : Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel.

Avant de mourir, Philippe-le-Bel avait vu le désordre dans sa famille. Les femmes de ses trois fils furent accusées d'adultère. La femme de l'aîné et celle du cadet en furent convaincues. Les auteurs du crime étaient Philippe et Gautier d'Aulnay, frères, gentilshommes normands. Par arrêt du parlement, le roi présidant, les princesses furent renfermées au Château-Gaillard d'Andely ; Philippe et Gautier d'Aulnay furent condamnés à être écorchés vifs, ensuite à être trainés dans un pré nouvellement fauché *mentulis exsectis pelle nudatis sunt*. On traita de même un huissier de la chambre qui avait favorisé leurs coupables amours. Ecorchés vifs, traînés dans la prairie de Maubuisson, nouvellement fauchée, mutilés des parties qui avaient péché, puis décolés, leurs corps furent pendus par sous les aiselles au gibet préparé pour cet effet.

Par ordre exprès de son époux, Marguerite fut étranglée dans sa prison, le jour même qu'elle y fut conduite ; Blanche fut répudiée après sept années de détention, sous prétexte de parenté ; Jeanne fut reprise par son époux, une année après.

La mère des trois princes, Jeanne de Navarre, ne fut pas exempte d'accusation de pareille nature : on disait qu'elle s'abandonnait à des écoliers, et qu'après avoir satisfait sa passion elle les faisait jeter, des fenêtres de sa chambre, dans la Seine, pour cacher ses désordres en faisant périr ses complices.

Nous avons vu que le roi d'Angleterre, Edouard Ier, était mort en l'année 1306 ; Philippe lui avait survécu sept années : Edouard II, fils d'Edouard Ier et d'Eléonore de Castille, monta sur le trône après son père. Trois princes Valois passent sur le trône de France pendant les débats orageux d'Edouard II avec la nation anglaise. Ce souverain avait d'abord renoncé à la guerre d'Ecosse ; il avait rappelé auprès de lui son favori Gaveston, que son père avait banni et qui était odieux aux barons et prélats. Ils parvinrent à s'en emparer dans la forteresse de Scarboroug, où le roi le croyait en sûreté, et le mirent à mort. Le roi jura de le venger, mais il ajourna sa vengeance, et la paix parut se rétablir. Le roi d'Angleterre reprit le cours de ses opérations contre l'Ecosse. Cependant les Ecossais avaient profité des troubles de l'Angleterre pour fortifier leur parti ; ils étaient sous les armes et attendaient l'Anglais de pied-ferme (1314). *Bannockburn*, près Stirling, fut le lieu de rencontre des deux armées. Le choc fut terrible ; la victoire, long-temps indécise, se déclara pour les Eccossais, qui reconstituèrent, dans cette journée, leur royauté et leur indépendance. 1320. Le roi prit un nouveau favori, Hugues Spencer ; nouvelle ligue des barons, conduits par Lancastre, contre leur souverain, pour le forcer d'expulser Spencer. Lancastre est fait prisonnier à *Boroughbridge*, dans les environs d'Yorck, et son supplice est

ordonné, dix-huit autres personnes furent exécutées en même temps comme ses complices. Le roi voulut ensuite punir les Ecossais de s'être ligués avec ses ennemis et prépara, dans ce but, une expédition formidable; mais sa molesse naturelle lui fit, après quelques combats partiels, accepter une trêve de treize ans.

Le supplice de Lancastre n'avait pas éteint son parti; ses adhérents respiraient, en secret, l'ardeur de le venger. L'occasion s'en présenta.

Charles-le-Bel venait de s'emparer de la Guyenne, pour manque d'hommage d'Edouard. Isabelle, sœur de Charles, se rend à Paris avec son fils, le jeune Edouard, pour arranger le différend. Là, elle devient hostile a son époux, accueille les proscrits du parti de Lancastre, ne refuse pas même une intimi é coupable avec Mortimer, jeune et brillant chef de ce parti. Bientôt cette reine ambitieuse alla débarquer en *Suffolk*, à la tête de ses partisans, avec son fils et Mortimer. La haine du favoritisme grossit le nombre de ses partisans. Le roi fuit devant la multitude de ses ennemis, auxquels s'étaient joints ses frères. Enfermé dans le château de *Kenilworth*, le roi attend avec impatience l'issue de cet événement. Le parlement prononça sa déchéance, et il fut assez faible pour accepter cette décision. Ce n'était pas assez pour ses adversaires; les gardiens du monarque détrôné, à l'instigation de Mortimer, le firent périr en lui introduisant un fer rouge dans les entrailles, de manière qu'il ne restât pas de traces ostensibles de leur assassinat, qui eut lieu en 1327. Avant de nous occuper de son successeur, nous parlerons des fils de Philippe-le-Bel

1314-1316. Louis x, dit le Hutin, fils aîné de Philippe-le-Bel, monta sur le trône aussitôt après la mort de son père (24 novembre 1314); mais il ne fut sacré que le 3 août 1315. Marguerite de Bourgogne, sa première épouse, ayant été étran-

glée dans sa prison, les uns disent avec ses cheveux, les autres avec le linceul destiné pour l'ensevelir, il épousa Clémence, fille de Charles Martel, roi de Hongrie. Les exactions dont se plaignait la nation et quelques dispositions personnelles du roi, secrètement entretenues par Charles de Valois, son oncle, déterminèrent Louis-le-Hutin à poursuivre Enguerrand de Marigny, surintendant des finances sous le dernier roi, comme coupable de concussion. Quoique la culpabilité ne fût pas prouvée, il fut condamné, conduit à Montfaucon, où, suivant l'expression des vieilles chroniques de Saint-Denis, *au plus haut du gibet avec les autres larrons fut pendu*. Ce châtiment fut regardé comme l'expiation de l'ardeur qu'il avait mise à poursuivre les Templiers. Plus tard, Enguerrand fut réhabilité; on lui éleva un mausolée à Ecouis, dont il était seigneur.

Les Normands, épuisés par les extorsions de Philippe-le-Bel, qui se continuèrent sous son successeur, menacèrent de secouer le joug. Les états assemblés notifièrent leurs plaintes au souverain. C'est alors que ce prince donna la Charte normande mentionnée depuis et jusqu'en 1789 dans les ordonnances des rois de France, toutefois accompagnée du bagage monarchique et de cette phrase d'étiquette : *Car tel est notre bon plaisir et nonobstant clameur de haro et Charte normande, et toutes lettres à ce contraires.*

Philippe-le-Bel avait voulu forcer ses barons à s'abstenir de frapper monnaie. Les barons s'opposèrent à cette prétention, qui fut interrompue par la mort du roi. Louis x n'osa pas y donner suite; il se contenta de régler le poids, la loi et la marque de leurs monnaies (ordonn. du 25 décemb. 1315).

Louis x, soit comme moyen fiscal, soit philantropie, offrit aux habitants des campagnes des lettres d'affranchissement à prix d'argent, avec cette observation, qu'étant nés libres, il ne

leur était pas permis de ne pas l'être ; que, conséquemment, ils étaient obligés d'acheter ces lettres d'affranchissement.

Pour se procurer de l'argent il vendit aux Juifs leur rappel pour douze ans. Voulait-on quelque taxe extraordinaire? on les accusait de profaner des hosties, de crucifier des enfants, et ils se sauvaient du bûcher avec de l'argent. C'est ainsi qu'ils étaient poussés à l'usure et aux gains illégitimes.

Le besoin d'argent amena la vénalité des charges de judicature, et les impôts ruineux qui pesaient sur le peuple servaient à entretenir une guerre malheureuse contre la Flandre. Une armée entière périt dans la fange à la merci des ennemis. Louis x l'avait conduite sans vivres ni munitions au siége de Courtrai. Sans la famine qui ravagea le camp des vainqueurs et le rendit aussi à plaindre que les vaincus, l'état restait sans défenseurs contre les nations voisines.

Le malheureux usage du poison était devenu fort commun en France ; plusieurs ont écrit que Louis en ressentit les effets ; selon d'autres, ayant bu trop précipitamment à la glace, dans un moment où il avait fort chaud, il succomba au bois de Vincennes, le 5 juin 1316, alors âgé de vingt-huit ans, dans le dix-neuvième mois de son règne. Clémence, sa seconde femme, était enceinte de quatre mois. Il avait une fille nommée Jeanne, de Marguerite, sa première femme. Le royaume de Navarre, les comtés de Brie et Champagne lui appartenaient ; mais ses oncles, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, trouvèrent toujours des prétextes pour les retenir.

1316. Philippe v, dit le Long, fut nommé régent du royaume, jusqu'aux couches de la reine ; si elle accouchait d'un garçon, la régence devait continuer ; si elle accouchait d'une fille, le régent était roi. Le 15 novembre 1316, la reine mit au monde un fils, qui reçu le nom de Jean, ne vécut que huit jours et fut enterré à Saint-Denis.

Jeanne, fille de Louis x, réclamait ses droits à la couronne. Son oncle, le régent, invoquait la loi salique qui excluait les femmes du droit de succéder à la couronne. Le parlement rendit une décision en faveur de Philippe. Ce dernier, bien accompagné, futse faire sacrer à Rheims, le 9 janvier 1317. Les députés des villes et les états assemblés jurèrent, entre les mains du chancelier, Pierre d'Arablay, de ne pas reconnaître d'autre roi que Philippe, de maintenir la succession au trône, en faveur des mâles exclusivement. Charles d'Artois voulut faire de l'opposition, mais il fut promptement gagné. Philippe-le-Long fut le quarante-septième roi de France.

A l'exemple de son aïeul, Philippe v altéra les monnaies; comme ses prédécesseurs, il fit un trafic de la liberté civile, débarbouilla des vilains, ou plutôt annoblit des roturiers pour de l'argent; déclara le domaine de la couronne inaliénable, réunit à ce domaine le domaine particulier du roi, rendit réversibles à la couronne, à défaut d'héritiers mâles, les apanages des enfants de France qu'auparavant ils avaient en toute propriété. La guerre avec la Flandre, suspendue par de courts intervalles, fut terminée par la paix conclue le 20 mai 1320. On vit reparaître, sous le nom de pastoureaux, ces bandes de paysans armés qui, sous d'autres noms, avaient déjà désolé la France. Ces bandes furent bientôt dispersées. D'affreuses cruautés furent exercées contre les Juifs, les lépreux et les prétendus sorciers. Ces iniquités furent commises pour s'emparer des biens des Juifs et de ceux des léproseries. Philippe v, dans quelques ordonnances, renouvela les Capitulaires de Charlemagne (Voy. pag. 59) en ce qui concerne la magistrature. Il défendit aux juges d'avoir égard aux lettres missives, de recevoir des présents, leur ordonna de juger les affaires sans égard aux parties.

La réimpression de ces Capitulaires et sages ordonnances eût

été d'un grand intérêt après les révolutions qui se sont succédées en France ; les juges n'eussent osé se servir de leur autorité pour assouvir des vengeances particulières et prendre pour bases de leurs décisions les opinions des justiciables. Ce souverain conçut l'idée précieuse d'établir l'égalité des poids et mesures et une seule monnaie pour la France. Les princes et les prélats s'y opposèrent, et il ne put jouir de la réalisation de ce projet. Enfin Philippe v fut attaqué d'une fièvre quarte dont il languit pendant cinq mois entiers, et mourut au bois de Vincennes, le 3 janvier 1322, âgé de vingt-huit ans, dans la cinquième année de son règne. Il avait repris Jeanne de Bourgogne, son épouse, qui avait été soupçonnée d'adultère, et condamnée à finir ses jours en prison, dans le château de Dourdan. Feignant d'être persuadé de son innocence, sa jalousie ne fut pas cruelle comme celle de ses prédécesseurs.

Pour donner une idée de la jurisprudence criminelle sous ce règne, on cite le fait suivant :

Le prévôt de Paris détenait, dans les prisons du Châtelet, un riche homicide; le crime était avéré, la condamnation à mort avait été prononcée à l'unanimité. Pour se soustraire au supplice, le condamné fit offrir au prévôt de fortes sommes d'argent. Ce magistrat, avide et lâche, ne trouva d'autre moyen que de faire tirer de la prison et exécuter, sous le nom du coupable, un détenu qui avait avec lui quelque ressemblance. On s'épouvante de la facilité d'une pareille méprise et de l'audace du juge assassin. Le forfait du prévôt fut reconnu, lui-même périt sur le gibet où l'innocent avait expiré. Plus tard, il fut aussi reconnu que des magistrats abusaient de leurs fonctions ; ils furent sévèrement punis. Les abus se sont perpétués, mais les victimes n'ont pas été vengées; les coupables sont restés impunis, sauf ceux sur lesquels s'est appesantie la vengeance divine.

Du reste, Philippe v avait laissé un bel exemple qui lui mérita l'oubli de l'altération des monnaies, des surcharges d'impôts, de la confiscation des biens des Juifs et des léproseries.

De Jeanne de Bourgogne il eut trois filles, Jeanne, Marguerite, Isabelle. Elles épousèrent Eudes iv, duc de Bourgogne; Louis, comte de Flandres, Nevers et Rhetel, Jean, baron de Faulcongmey.

1322 - 1328. Charles iv, dit le Bel, s'était élevé fort énergiquement contre la loi salique; mais il changea d'opinion lorsque, à défaut d'enfants mâles, elle le fit succéder à son frère. Il fut sacré à Rheims, le 11 février 1322, sans aucune opposition. Tous les pairs y assistaient, hormis le roi d'Angleterre et le comte de Flandre.

Nous avons vu qu'il avait répudié sa femme, pour cause d'adultère, et l'avait confinée au Château-Gaillard d'Andely. Elle se sauva de sa prison et se fit religieuse à Maubuisson, moins pour y faire pénitence que pour mettre sa vie en sûreté.

Charles iv commença son règne par réprimer sévèrement les violences des gentilshommes. On cite particulièrement Jourdain Delisle, seigneur de Casaubon, allié du pape Jean xxii, parce qu'il avait épousé sa nièce qui, par le crédit de cette haute alliance, se croyait tout permis; il violait les vierges, mutilait les hommes, rançonnait les passants et protégeait les brigands. Il bravait l'autorité royale, se croyant hors de toute atteinte derrière les murs de son châtel fortifié. Ce matamore fit assommer l'huissier de la cour chargé de lui notifier l'ordre de comparaître au parlement, et il jura de faire subir le même châtiment à ceux qui viendraient après lui. Charles le fit arrêter, et, malgré le pape qui déploya tous ses moyens pour le sauver, le coupable fut condamné, traîné à la queue d'un cheval et pendu

au gibet de Montfaucon. Rien ne put fléchir la justice du monarque ; il fit mettre en jugement et punir les financiers de l'état, la plupart lombards et italiens. Le fruit de leurs rapines fut confisqué : ils furent expulsés du royaume. Le receveur des finances, sous le règne précédent, nommé Laguette, fut appliqué à la question, refusant toujours de faire connaître le lieu où il avait caché ses trésors. Il mourut dans les tourments. Charles v projeta une croisade, mais il ne donna pas de suite à ce projet. Il prit le parti de Louis ii, petit-fils de Robert de Béthune, contre Robert de Cassel, qui élevait des prétentions au comté de Flandre.

Nous avons vu comme il obtint satisfaction du roi d'Angleterre qui avait refusé d'assister à son sacre.

Après avoir long-temps refusé, Charles-le-Bel consentit à lever des décimes en faveur du pape sur les biens du clergé, qu'il considérait comme le fruit de legs souvent impies, et de donations arrachées à l'aveuglement du peuple et aux dernières terreurs des mourants. Il ne fit, toutefois, cette concession qu'à la condition de partager avec le pape.

Sous son règne, de nouvelles bandes, sous le nom de bâtards, sortirent de la Gascogne et causèrent quelques ravages. Ces bandes furent poursuivies et forcées de se séparer sans combattre.

La veille de Noël 1327, Charles tomba malade et mourut, au bois de Vincennes, le 1er février 1328, laissant l'état obéré. Il était âgé de trente-quatre ans. Il avait tenu le sceptre six ans et un mois. Il avait composé son conseil de gens probes, éclairés et d'une prudence reconnue.

De Jeanne d'Evreux, sa troisième femme, il n'eut que deux filles. Marie, l'aînée, ne survécut à son père que quelques années. L'autre, qui fut postume, s'appela Blanche. Elle épousa Philippe, duc d'Orléans, fils du roi Philippe, duc de Valois.

1328 - 1350. Edouard III, fils d'Edouard II, roi d'Angleterre, n'avait encore que quinze ans à la mort de son père, arrivée en 1327, l'usage fixant à dix-huit ans la majorité des rois. Un conseil de régence fut établi ; choisi parmi les partisans de la reine et de Mortimer, ils continuèrent à régner. Le roi d'Ecosse, pensant avoir bon marché d'un souverain adolescent et d'un gouvernement mal assuré, rompit la trève de treize ans. Edouard, qui montrait déjà des inclinations guerrières, passe en Ecosse avec une nombreuse armée. L'Ecossais, favorisé par les aspérités du pays, ne fit qu'une guerre de partisans. Il refusa toute bataille rangée. La campagne, tout à l'avantage de l'Ecosse, finit par un traité où l'indépendance de ce pays fut confirmée, et le mariage de David, fils de Bruce, avec Jeanne, sœur d'Edouard, arrêté. (1328) Ce traité, considéré comme honteux par les barons anglais, fut attribué à Mortimer, qui, par conséquent, fut en but à leur haine. D'abord il triompha et fit citer, devant un parlement qui lui était dévoué, le comte de Kent, oncle du roi, pour avoir embrassé la cause des rebelles. Le comte fut condamné et décapité. Mais Edouard fut, en secret, instruit des circonstances de l'assassinat de son père par ordre de Mortimer, et la complicité de sa mère ; il ne respira plus que vengeance, livra Mortimer au parlement qui l'envoya au supplice. Il fut exécuté en 1329. Isabelle fut reléguée, pour le reste de ses jours, dans le château de *Rising*.

1330. Devenu majeur, le roi prit possession du pouvoir royal. Nous arrivons à une époque où l'Angleterre et la France vont se trouver aux prises. Il nous faut reprendre l'histoire de ce pays.

Après la mort de Charles IV, dit le Bel, on vit un interrègne, pour la deuxième fois, et une grande question à débattre. La reine était enceinte; Edouard d'Angleterre disputait la régence à Philippe de Valois, comme étant fils aîné de la sœur du prince

décédé. Philippe était fils aîné de l'oncle paternel de ce prince; l'un invoquait la proximité de parenté, l'autre la loi salique qui excluait les femmes du droit de succéder à la couronne.

Les états conférèrent la régence à Philippe. L'aversion des Français pour la domination anglaise fut le principal motif de cette décision.

La reine accoucha d'une fille. Philippe fut proclamé roi. On le nomma *le Fortuné*.

Son premier acte d'autorité fut de livrer à la justice Pierre Rémi, administrateur du fisc sous Charles IV, convaincu de péculat. Il fut condamné et pendu le 25 avril 1328, au gibet de Montfaucon, qu'il avait lui même fait rétablir. Ses biens furent confisqués et évalués à douze cent mille livres : c'était plus de vingt-cinq millions de francs de nos jours.

Philippe-le-Fortuné fut sacré à Rheims, le dimanche de la trinité, 28 mai 1328. Immédiatement après son sacre, il fit la guerre aux Flamands révoltés contre leur comte. Son armée, composée de vingt-cinq mille hommes, divisés en six brigades, et une septième pour faire sa garde, commandée par Desnoyers, portait l'oriflamme. Seize mille Flamands, postés près de Cassel, voulurent leur barrer le passage; ils furent mis en pièces et traités avec une telle cruauté que ces peuples ne respirèrent que vengeance. Plus tard, ils trouvèrent l'occasion de l'exercer, et leur fureur n'eut pas de bornes.

Pour humilier le roi d'Angleterre, son compétiteur, Philippe le somma de lui rendre hommage de la Guyenne. Edouard obéit, mais il conçut contre son suzerain une haine immortelle. Il cherchait un motif pour la manifester : il le trouva bientôt. Il demanda la restitution du duché pour lequel il venait de rendre hommage. Il reçut dans ses états Robert d'Artois, beau-frère de Philippe, condamné au bannissement; il favorisa la révolte des Flamands, et se fit un allié puissant de Jacques

Artewel, qui, de brasseur de bière, était devenu leur chef. Louis de Bavière soutenait les Flamands ; ils hésitaient à cause du traité par lequel ils avaient promis de rester fidèles au roi de France. Pour lever ce scrupule, Robert d'Artois et Artewel conseillent à Edouard de revendiquer ses droits à la couronne de France, du chef de sa mère Isabelle, droits qui avaient été repoussés par les états généraux de France, d'après la *coutume salique.* Il prit donc le titre de roi et les armes de France, de plus il publia son manifeste en vers du temps.

Rex sum regnorum bina ratione duorum.
Anglorum in regno sum ego jure paterno
Matris jure quidem, Francorum nuncupor idem
Hinc est armorum variatio facta meorum.

Philippe riposta dans le goût de la provocation.

Prædo regnorum qui diceris esse duorum,
Francorum regno privaberis atque paterno.
Succedunt mares huic regno, non mulieres :
Hinc est armorum variatio stulta tuorum.

Après les vers on négocia, mais infructueusement, et on en vint aux mains.

Edouard avait les qualités brillantes qui distinguent les héros; Philippe, d'un caractère sec, inflexible, luttait avec désavantage contre le génie et la fortune d'Edouard.

Philippe avait donné la Normandie en apanage au prince Jean son aîné.

Le roi de France entre dans la Flandre, qu'il ravage pendant que son fils porte la désolation dans le Hainaut, dont le comte avait embrassé le parti des Anglais.

1339. Les Anglais, commandés par Edouard en personne et réunis aux Flamands, détruisirent, à la hauteur de l'Ecluse,

la flotte française de cent vingt voiles, montée par quarante mille hommes. La discorde qui régnait entre les deux amiraux fut la principale cause de leur défaite. Baucher, l'un d'eux, étant tombé au pouvoir des ennemis, fut pendu. Le commerce de la Normandie souffrit particulièrement de ce désastre. Après de longs et infructueux efforts du roi d'Angleterre, pour réduire Tournay, une trève fut conclue par l'entremise de Jeanne de Hainaut, sœur de Philippe et mère de la reine d'Angleterre.

Cette suspension d'armes ne fut pas de longue durée; des troubles, survenus en Bretagne, remirent en présence les deux monarques rivaux.

1344. La guerre se rallume avec plus de fureur que jamais à l'occasion du supplice d'Olivier de Clisson et douze autres barons bretons, convaincus d'entretenir des intelligences avec les Anglais.

1346. Le prince Jean, duc de Normandie, était en Guyenne à la tête de cent mille hommes. Geoffroy d'Harcourt, baron de Saint-Sauveur-le-Vicomte, traitre à sa patrie, excite le roi d'Angleterre à prendre ce prétexte pour envahir la Normandie. Edouard, dirigé par cet infâme, à la tête d'une flotte de mille voiles, portant trente mille hommes, jette l'ancre à la Hougue-Saint-Vaast en Cotentin, et, le 12 juillet 1346, il opère le débarquement.

Trois hommes de race normande, Edouard III, le comte d'Arundel, autrefois d'Aubigny, et le transfuge d'Harcourt commandent l'armée ennemie : le dernier est à l'avant-garde.

Valognes, Carentan sont pris d'assaut, et les habitants sont passés au fil de l'épée. Saint-Lo est livré au pillage, Bayeux est incendié. Raoul, comte d'Eu, et le comte de Tancarville, envoyés à Caen, veulent défendre la ville; mais il faut sacrifier les faubourgs. Les habitants contraignent ces chefs à présenter bataille hors des murs et s'y rangent eux-mêmes. Ils sont vaincus,

les deux généraux sont faits prisonniers , et durant trois jours la ville est livrée au pillage de la soldatesque étrangère. Edouard s'empare de Falaise, de Lisieux , d'Honfleur, côtoie la Seine, brûle Louviers , saccage tout sur son passage , Gisors, Vernon , Mantes, Meulan, et vient camper à Poissy ; de cet endroit défie Philippe de Valois et lui propose le duel sous les murailles du Louvre. Après cinq jours d'attente, craignant de se trouver enveloppé, il échappe et bat en retraite vers la Flandre où il s'était ménagé des ressources. Philippe le poursuit avec ardeur et l'atteint à *Crécy*, en Ponthieu , et le lendemain, 26 août 1346, il livre bataille sans laisser reposer ses troupes venues à marches forcées. Les Anglais étaient retranchés dans une position militairedes plus favorables. Les Français, abîmés de fatigues, luttant contre des ennemis reposés dont le désespoir redoublait le courage , furent défaits. Trente mille Français restèrent sur le champ de bataille. Les comtes d'Alençon, d'Harcourt, de Saucerre et de Salme étaient au nombre des morts, et plus de douze cents chevaliers, l'élite de la noblesse française. Le jeune prince de Galles, dit le Prince Noir, à cause de la couleur de son armure, alors âgé de quinze ans , y gagna ses éperons. Il commandait l'artillerie, que, pour la première fois, on avait entendue en bataille rangée.

CHAPITRE XVII.

ÈRE CHRÉTIENNE.

1347 — 1461.

Les héros et les capitaines ne manquent jamais dans un pays comme la France.

SOMMAIRE. — Siége et prise de Calais par les Anglais. — Armistice. — Peste noire. — Création des gabelles. — Deuxième mariage de Philippe. — Sa mort. — Règne de Jean de Valois. — Bataille de Poitiers. — Le roi prisonnier. — Origine du nom *Jacques Bonhomme.* — Création des grandes compagnies. — Retour du roi Jean. — Guerre et paix avec l'Angleterre. — Mort du roi Jean. — Règne de Charles v. — Sa mort. — Régence. — Guerre civile. — Règne de Charles vi. — Préparatifs de guerre contre l'Angleterre. — Duel entre Legris et Carrouges. — Assassinat du connétable de Clisson. — Insanie du roi. — Assassinat du duc d'Orléans. — Les Armagnacs et les Bourguignons. — Anarchie en France. — La tour de Nesle. — Le roi d'Angleterre en Normandie. — Siége de Rouen. — La Normandie passe sous la domination anglaise. — Belle défense du Mont-Saint-Michel. — Mort de Charles vi. — Règne de Charles vii. — Guerre avec les Anglais. — La Pucelle d'Orléans. — Bataille de Formigni. — Guerre civile en Angleterre. — Confiscation du duché d'Alençon. — Mort de Charles vii.

Edouard s'occupe à profiter des avantages de sa victoire; Philippe s'occupe à prévenir les conséquences; le premier assiège Calais; ce siége dura onze mois. La famine contraignit les assiégés à se rendre, le 31 août 1347. Les Anglais en demeurèrent en possession jusqu'en 1558. Les armes anglaises étaien.

victorieuses, non-seulement en France, mais en Bretagne et en Ecosse. La reine d'Angleterre elle-même, Philippa, secondée de lord Percy, gagna la sanglante bataille de *Nevil's Cross*, fit prisonnier David Bruce, qui fut enfermé à la tour de Londres. Un armistice fut encore une fois conclu entre les rois de France et d'Angleterre ; les deux monarques en avaient besoin pour réparer leurs pertes ; d'ailleurs un fléau terrible affligeait en même temps la triste humanité : on l'appelait *la peste noire*. Tout fait présumer que c'était le choléra de nos jours. Comme cette dernière maladie, la peste noire avait commencé au Cathay (nord de la Chine), avait désolé l'Asie et l'Afrique, dépeuplé l'Europe, et pénétré jusqu'aux extrémités du pôle. Les ravages étaient d'autant plus multipliés qu'à cette époque il n'y avait pas d'hygiène connue ou observée. Grossière débauche, nulle retenue; l'art de tisser le chanvre et d'en faire du linge, inconnu. Partout ignorance, superstition, barbarie. La multitude se ruait sur les Juifs, les Lombards, les droguistes et épiciers ; puis, faisant force neuvaines, donnant leurs biens aux églises et monastères, baisant les reliques, et retournant assommer les malheureux qui, selon elle, avaient empoisonné l'air, *ou lui avaient jeté un sort*, suivant les écrivains du temps. Ce fléau avait été précédé de tremblements de terre qui engloutirent des villes ; il commença au Cathay par une vapeur noire et horriblement fétide qui s'exhalait de la terre ; l'air était infecté, les animaux et les oiseaux périssaient de la contagion. Arrivée en France, la plupart des laboureurs ayant succombés, les terres demeurèrent incultes. La famine acheva ce que la guerre, la peste et les fureurs populaires avaient commencé. Dans les deux seules années de 1347 et 1348, la France vit périr la moitié de ses habitants.

L'argent manquait ; on pressura les financiers. Pierre De-

sessarts, trésorier du roi, fut condamné à cinquante mille florins d'or. On multiplia les tailles, on créa la gabelle. C'est à cette occasion que le roi d'Angleterre disait, avec ironie, que Philippe de Valois était auteur de la loi salique, parce qu'il se rendait maître du sel de son royaume.

1349. Philippe, devenu veuf de la reine Jeanne, épousa Blanche de Navarre, qu'il avait fait venir pour la marier au prince Jean, son fils, et qu'il préféra garder pour lui-même. Le dauphin Humbert, dégoûté du monde pour avoir causé la mort de son fils, qu'il laissa tomber d'une croisée, se fit jacobin et lui donna le Dauphiné, moyennant quarante mille écus de rente, et sous la condition que l'aîné des enfants de France porterait, à l'avenir, les armes et le titre de dauphin.

Au milieu des fêtes qui célébrèrent son retour, Edouard créa l'ordre de chevalerie dit *de la Jarretière*, dont l'origine, si elle est vraie, peint cette époque de galanterie et de vaillance. Une jarretière, perdue par la belle comtesse de Salisbury, fut ramassée par le roi, qui s'en empara le premier, en prononçant ces paroles, restées la devise de l'ordre : *honni soit qui mal y pense.*

Au mois de juin 1350, les trèves furent prolongées pour trois ans entre les rois de France et d'Angleterre.

Deux mois après, Philippe tomba malade à Nogent-le-Roi. Selon *Mézeray*, sa maladie pouvait être attribuée aux fatigues d'un nouveau mariage, souvent mortelles aux vieillards qui prennent femme jeune et belle. Le roi de France décéda, le 22 août 1350. Son corps fut inhumé à Saint-Denis et son cœur fut porté dans l'église des Chartreux de Bourg-Fontaine, en Valois.

De son premier mariage il eut deux fils, Jean et Philippe, une fille nommé Marie ; du second, il eut une fille posthume.

Philippe emporta, dans la tombe, la haine du peuple et le mépris des grands.

1350-1354. Après avoir assisté aux funérailles de son père, le prince Jean, fils aîné de Philippe de Valois et duc de Normandie, fut, avec son épouse Jeanne de Boulogne, recevoir, à Rheims, l'onction sacrée. Cette cérémonie se fit le 26 septembre 1 50 ; il était alors âgé de quarante ans. Il fit son entrée dans Paris, le 7 octobre suivant, tint son lit de justice en parlement. Il manifesta l'intention de gouverner avec ordre; mais il ne fut ni plus sage ni plus habile que son père; de là des malheurs qui ne finirent qu'avec lui.

Le commencement de son règne fut taché de sang. Le connétable Raoul de Brienne, prisonnier de guerre chez les Anglais, vint en France pour négocier sa délivrance et celle de ses compagnons d'infortune. On insinua au roi qu'il agissait en faveur de l'Angleterre ; il le fit arrêter, le 16 novembre 1350, et décapiter le 19, sans aucune forme de procès. Il donna ses dépouilles aux complices de sa cruauté. Charles, dit de Lacerda, eut l'épée de connétable, et Jean d'Artois eut le comté d'Eu.

Cet horrible abus du pouvoir alarma les grands et ne fut pas une des moindres causes qui occasionnèrent les soulèvements et les malheurs qui fondirent sur le roi Jean.

Les seigneurs choisirent pour chef Charles de Navarre, fils aîné de Philippe, comte d'Evreux. Il demanda au roi, justice du favori qui, par un crime, avait hérité de la charge de connétable. Jean refusa, et, sur son refus, il fit assassiner Lacerda, qui était oncle de la comtesse d'Alençon. Ce crime fut commis à Laigle, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1353. De Lacerda avait épousé Marguerite de Blois, dame de Laigle, et il se rendait sans escorte dans cette ville, pour y passer quelques jours. Charles prétendit qu'il agissait pour forcer le roi à gouverner suivant la loi et l'équité.

Charles, qui fut surnommé le Mauvais, avait attiré dans son

parti l'héritier du trône; Jean regagna son fils et se servit de la liaison des deux princes pour attirer son ennemi dans un piége où il donna.

1354. Jean, en ceignant le diadème, avait réuni son appanage de Normandie à la couronne. Trois ans après il le donna à Charles, son fils. A l'issue de la fête et du festin pour la réception du nouveau duc, Jean arrive, fait arrêter les seigneurs qui lui portaient ombrage, et décapiter, en sa présece, Jean d'Harcourt et trois autres gentilshommes normands, sans autre forme que sa volonté. Quant au prince Charles de Navarre, il resta prisonnier.

Philippe, frère du roi de Navarre, et d'autres seigneurs, prennent les armes et appellent Edouard d'Angleterre à leur secours. Ce souverain leur envoie le comte Derby et le duc de Lancastre avec une division de quatre mille hommes. Le roi Jean vint en personne leur donner la chasse jusqu'à Laigle. Les ayant dispersés dans les bois, il mit le siége devant Breteuil. Cette petite bicoque, dit Mézeray, l'arrêta sept semaines.

Dans ces malheureux temps, les villes se fortifiaient pour arrêter de grandes armées. Les villages mêmes s'entouraient de murailles contre les courses des pillards et des châtelains dont le luxe effréné les portait à rançonner leurs sujets et à ravir insolemment tout le bien du paysan que, par dérision, ils nommaient *Jacques Bonhomme*. Etant à Chartres, d'où il se préparait à descendre en Normandie, il apprend que le prince de Galles, avec douze mille hommes, ravage le Quercy, l'Auvergne, le Limousin et le Berry. Le roi Jean se met à sa poursuite, l'atteint à Maupertuis près de Poitiers. L'Anglais n'a plus que huit mille hommes; il propose de capituler; Jean refuse et l'attaque sans avoir tenu conseil pour régler son ordre de bataille, et avec tant d'imprudence et de précipitation qu'il se

fit battre: lui-même fut fait prisonnier. La bannière de France était à terre dans les bras de Charny expirant. Plus de six mille Français restèrent sur le champ de bataille.

1357. Le jeune vainqueur usa modestement de la victoire, prit soin des blessés, eut les plus grands égards pour son prisonnier; il le conduisit promptement à Bordeaux et ensuite à Londres. Le roi d'Angleterre ne profita pas de son avantage et consentit à une trêve.

Charles de Navarre se sauve de la prison du Louvre, vient à Rouen où il fait célébrer un service funèbre aux quatre seigneurs décapités par ordre du roi Jean, harangue le peuple sur la place, rappelle la froide cruauté du roi captif, entraîne la multitude et la dispose à la vengeance. C'était la première fois que l'éloquence politique se déployait ainsi au milieu de la nation et plaidait à son tribunal. S'il n'eût pas été sanguinaire lui-même, il eût pu s'asseoir sur le trône que l'indifférence de la France pour son roi laissait au plus digne.

Le roi n'ayant prit aucune mesure avant son départ, tout se trouvait en confusion. Le dauphin, qui avait échappé à la bataille de Poitiers, prit la qualité de lieutenant-général du royaume. Il convoqua les états généraux pour pourvoir au gouvernement de l'état et à la délivrance du roi. Le prince ne domina pas dans cette assemblée, et, malgré lui, on fit le procès aux ministres de son père pour leurs vexations publiques, leurs violences particulières et le mauvais choix de leurs agents. C'était la deuxième fois que les états étaient assemblés depuis l'établissement de la monarchie française. A cette deuxième représentation, mieux informés de leurs droits et de leur puissance, ils osèrent tenir un langage digne de la France. Ils établirent, en principe, qu'aucun impôt ne pourrait être établi sans le concours de la nation dont ils étaient les représentants, et, confondant le

pouvoir exécutif avec la puissance législative, ils nommèrent jusqu'aux agents chargés de répartir et percevoir l'impôt dont ils surveillaient l'emploi.

Le dauphin parvint à se faire nommer régent, à condition qu'il ne ferait rien d'important sans l'avis de son conseil, composé de trente-six personnes désignées. Il obtint difficilement l'argent dont il avait besoin et fut contraint de renvoyer le chancelier de La Forêt et le premier président de Bucé. Pour se procurer de l'argent il voulut altérer les monnaies; mais les Parisiens, dirigés par Lecoq, évêque de Laon, et Marcel, prévôt de Paris, se révoltèrent. Furieux, ils coururent jusqu'au palais du dauphin, massacrèrent, au pied de son lit, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne. Leur sang rejaillit sur les vêtements du prince. Il témoigna quelque frayeur. Marcel lui dit que l'on n'en voulait pas à sa personne, et lui jeta un chaperon rouge et bleu, livrée de la ligue triomphante qui le mettait à même d'échapper à la vengeance du peuple.

Charles de Navarre vient à Paris, harangue le peuple et l'enchante. Le dauphin veut haranguer à son tour: il s'expose à des huées. Force lui fut de réhabiliter la mémoire des quatres seigneurs décolés par ordre de son père. Réduit à dissimuler, il promit et accorda tout ce qu'on voulut.

1358. Des bandes échappées au désastre de Poitiers faisaient la guerre pour leur compte. Ces bandes, connues sous le nom de *Grandes Compagnies*, *Malandrins*, *Tardvenus*, *Routiers*, etc., portent le ravage dans plusieurs provinces. Long-temps après Duguesclin en délivra la France en les conduisant en Espagne. La Normandie devient le théâtre des courses de Geoffroy d'Harcourt qui, réuni à quelques bandes anglaises, fut vaincu et trouva la mort près Saint-Sauveur-le-Vicomte, dont il était châtelain.

L'anarchie qui régnait dans la capitale s'étendit aux campagnes. Les paysans, à leur tour, méprisèrent cette noblesse qui les avait si long-temps opprimés et ne s'était pas distinguée à la bataille de Poitiers. Il lui retournèrent l'épithète de *Jacques Bonhomme* dont elle les avait décorés, et la guerre civile de la *Jacquerie* éclata avec fureur. Les paysans du Beauvoisis, dans une assemblée publique, délibérèrent le massacre général des seigneurs, et cette délibération adoptée reçut son exécution. La première victime fut le seigneur du lieu. Ils l'assiègent, violent à ses yeux sa femme et sa fille, pillent et brûlent son château. Le gentilhomme voisin fut mis à la broche et sa femme fut forcée de manger de sa chair. L'atrocité de ces vengeances prouve combien leur désespoir était extrême. Ils furent poursuivis et défaits; mais le désir de la vengeance se cacha dans les replis de leur cœur.

Le dauphin avait quitté Paris. Charles-le-Mauvais en fut chassé après y avoir commis mille excès. Le régent tint les états généraux à Compiègne. On lui accorda des troupes et de l'argent. Il assemble trente mille hommes et trois mille lances et vient investir Paris, que le prévôt Marcel voulait livrer aux Anglais. Pour se soustraire à la vengeance du prince, ce dernier se rend maître de la ville, et Marcel fut tué par Simon Maillard, Pépin Desessarts et Jean de Charny, au moment où il allait vers la Bastille pour traiter avec les ennemis. Charles-le-Mauvais vint tout-à-coup offrir la paix au dauphin qui, pressé par les circonstances, l'accepta.

Le roi Jean, ennuyé de sa captivité, pour en sortir consentit la cession aux Anglais, en toute souveraineté, de la Normandie, la Saintonge, le Poitou, la Guyenne, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Pays-d'Aunis, le Périgord, le Limousin, le Ponthieu, le Boulonnais, et quatre millions d'écus d'or.

1359. Les états et le dauphin lui-même refusèrent de ratifier de si lâches promesses. Edouard, irrité de ce refus, assemble une flotte de onze cents vaisseaux et cent mille combattants. Il débarque à Calais accompagné de ses quatre fils, et il ouvre la campagne bien que l'on soit au mois de novembre. Le dauphin temporise avec habileté, se renferme dans Paris et laisse l'Anglais à découvert pendant la saison d'hiver. Les villes étaient si bien fortifiées et si bien garnies qu'il lui fut impossible d'en prendre. Rheims, où il prétendait se faire sacrer, l'arrêta six semaines; il ravagea la Gascogne, la Brie, vint sur la fin du carême camper à Montlhéry, près Paris, espérant amener les Français à combattre. Il ne put y parvenir et dirigea ses fureurs sur la Beauce. Un orage épouvantable le saisit de terreur : il croit entendre la voix du ciel. Se tournant vers l'église Notre-Dame de Chartres, il promit à Dieu de faire la paix. Son armée était affaiblie; toutes les forces de son pays l'avaient suivi, de sorte que l'Angleterre se trouvait sans défense contre les invasions étrangères. Il avait ainsi le plus grand besoin d'une suspension d'armes. Les plénipotentiaires, au nombre de quinze pour le roi de France, de dix-huit pour l'Anglais, se rendirent à Brétigny (5 kilomètres de Chartres), le 1er mai 1660. Dans huit jours ils arrêtèrent les conditions de la paix. Le roi Jean vint à Calais où il resta jusqu'au 25 octobre. Edouard y étant arrivé, tous deux jurèrent la paix solennellement. L'Anglais abjura pour lui et ses descendants ses prétentions à la couronne de France. La paix du roi d'Angleterre avec le comte de Flandre, et celle du roi de Navarre avec le roi Jean, furent également signées à Bretigny. Edouard III partit de Calais le 1er novembre 1360. Jean était en liberté depuis le 24 octobre. Il fit son entrée dans Paris le 13 décembre. Il avait recomposé sa maison. Paris lui témoigna sa joie par un présent de mille marcs de vaisselle d'argent.

Pour tenir le corps du royaume plus puissant, par lettres datées du Louvre au mois de novembre 1361, il unit inséparablement à la couronne les comtés de Toulouse et de Champagne, les duchés de Bourgogne et de Normandie. Cette dernière province cessa pour quelque temps d'être l'apanage d'un duc particulier, fils de France. Les Normands firent partie de la grande famille française.

1363. Le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, renouvela ses prétentions sur le duché du Bourgogne, la Brie et la Champagne. La guerre se rallume plus vivement que jamais; le maréchal Boucicaut et Duguesclin l'arrêtèrent. 1364. Ce dernier, auquel dix mille volontaires Rouennais étaient venus se joindre au siège de Rolleboise, livre la bataille de Cocherel aux rives de l'Eure, remporte la victoire et fait prisonnier le Captal de Buch, général en chef de l'armée ennemie.

Au lieu de chercher à réparer les malheurs que sa détention avait attirés sur la France, le roi Jean consentit une croisade pour aller porter la guerre en Egypte. Il fit le voyage de Londres pour engager Edouard à marcher avec lui; d'autres attribuent ce voyage secret à la passion qu'il avait conçue pour la comtesse de Salisbury.

Jean ne fut pas long-temps à Londres. Vers le 15 mars 1361 il tomba malade et mourut, le 8 avril suivant, dans l'hôtel de Savoie, hors des murs de Londres. Il était âgé de cinquante-deux ans. Il avait régné treize ans huit mois. Son corps fut rapporté à St-Denis le 7 mai de la même année. De son premier mariage il avait quatre fils et quatre filles · Charles qui régna, Louis, Jean et Philippe qui furent ducs et comtes; les filles, Marie, Jeanne, Isabeau, Marguerite; toutes se marièrent; du seconde mariage il eut deux filles qui ne vinrent pas en âge nubile.

1364-1380. Charles v, fils de Jean ii, avait été établi

régent lors du départ de son père pour l'Angleterre. A sa mort, il ne fit que changer de titre. Il se fit sacrer à Rheims, le 19 mai 1364. C'est au moment où il entre dans la cathédrale pour la cérémonie du sacre, qu'il apprend le succès de Duguesclin à Sainte-Croix-Lenfroi, près Cocherel. Pour prix de cette victoire, après trente-quatre ans de revers, Duguesclin fut fait maréchal de Normandie Charles v y ajouta le comté de Longueville et l'épée de connétable. Les hostilités continuèrent néanmoins entre Charles de Blois et le comte de Montfort. Charles de Blois fait un traité qu'il n'exécute pas, et livre la bataille d'*Aurai* où il est tué etDuguesclin fait prisonnier par Chandos. 1365. La paix fut conclue avec le roi de Navarre. 1366. Duguesclin purge le sol françaisdes grandes compagnies en les conduisant en Espagne contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille, tiranneau qui avait fait mourir par le poison Blanche, sa femme, sœur de la reine de France, et vivait en concubinage avec Marie de Padilla. Duguesclin le fait descendre du trône, et fait couronner a sa place Henri, comte de Transtamare, frère bâtard du détrôné.

1367. Le prince de Galles ayant embrassé la cause de Pierre-le-Cruel, dans l'idée de soumettre l'Espagne, avait acheté les grandes compagnies que l'imprudent Henri avait congédiées. Privé de cette ressource, il fut vaincu à la journée de *Navarette.* Duguesclin fut fait prisonnier et Pierre remonta sur le trône. Délivré à rançon, Duguesclin rappela la victoire sous les drapeaux de Henri. Pierre fut défait à la bataille de *Montiel.* Les deux frères tournèrent le fer l'un contre l'autre. Henri de Transtamare, dans la lutte, prévient son ennemi et sa vengeance en lui plongeant un poignard dans le sein. *Vita que cum genitu fugit indignata sub umbras.*

1368. Le traité de Bretigny manquait de ratification défi-

nitive des parties ; il ne pouvait long-temps contenir la haine de deux nations rivales. On s'accusa réciproquement d'infractions à ce traité. Charles reprit possession des provinces cédées ; Edouard reprit le titre et les armes du roi de France. La guerre se fit avec plus d'acharnement que jamais. Elle tourna cette fois tout à l'avantage de la France. 1371. Les Anglais sont battus dans un combat naval par la flotte espagnole, agissant pour les Français. Le Captal de Buch est de nouveau fait prisonnier. L'Angleterre ne conservait alors, de ses possessions d'outre-mer, que Calais, Bordeaux et Bayonne. Edouard se vit contraint d'accéder à une trève qui se prolongea jusqu'à sa mort, arrivée en 1377. Le prince de Galles était mort une année auparavant.

Le successeur au trône d'Angleterre était Richard II, fils du prince de Galles, dit le Prince Noir ; il n'avait que onze ans. Le parlement établit une régence composée de douze personnes prises dans son sein.

1377. La France et l'Ecosse, en apprenant la mort d'Edouard III et l'avénement d'un enfant au trône, s'unirent pour recommencer leurs hostilités contre leur ennemie commune. Ils furent appuyés par l'Espagne, et l'Angleterre perdit ce qui lui restait encore en France.

Duguesclin mourut en 1380 devant Châteauneuf de Randon, qu'il assiégeait ; Charles V ne lui survécut que de deux mois ; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, près le bois de Vincennes, le 16 septembre 1380. Il avait régné seize ans et demi ; il était âgé de quarante-quatre ans. Peu de temps avant de mourir il avait ordonné que son cœur fut déposé dans la cathédrale de Rouen : ce vœu fut exécuté. Ses entrailles furent portées à Maubuisson, auprès de sa mère.

Charles V avait de grandes qualités : il fut regretté. On peut le regarder comme le fondateur de la Bibliothèque royale. Il laissa

près de neuf cents volumes, ce qui était assurément difficile dans un siècle où la rareté et le prix excessif des livres faisaient que leur possession n'appartenait qu'aux princes qui, souvent, les enfermaient sans les lire.

De son épouse Jeanne de Bourgogne, il eut deux fils : Charles VI et Louis Iᵉʳ, duc d'Orléans. Il eut six filles qui moururent en bas âge.

En donnant à son jeune fils la Bourgogne et lui faisant épouser l'héritière de Flandre, il le rendit si puissant que plus d'une fois sa postérité fut sur le point d'accabler la branche aînée.

1380 à 1422. Les trois frères du roi moribond étaient auprès de lui, écoutant les récommandations qu'il leur faisait de soulager le peuple du fardeau des impositions. Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, ils coururent s'assurer de la personne du roi mineur. Le duc d'Anjou se saisit des pierreries, des meubles les plus précieux et de tout l'argent comptant. Il fut informé que le feu roi avait déposé un trésor dans le château de Melun ; il contraint Savoisy, confident de Charles V, de lui révéler le lieu du dépôt, qui consistait en lingots d'or et d'argent, et il se l'appropria.

Le conseil de régence fut très-tumultueux et rien ne se décida. La division entre les oncles du roi fit naître l'anarchie.

Le duc d'Anjou s'étant emparé de tout l'argent, il ne s'en trouva plus pour entretenir la maison du roi et payer les troupes. Il fallut retablir les anciens impôts et en créer de nouveaux.

Les Parisiens se soulèvent et refusent tout paiement de subsides. Ils brûlèrent plusieurs fois les bureaux des fermes et massacrèrent ses commis. Les villes de Normandie suivirent cet exemple ; mais n'étant pas unies et agissant isolément, elles durent céder. A Rouen, le peuple mécontent force l'un des siens, honnête épicier, à ceindre le diadème. Vainement il se défend

de ce dangereux honneur ; on le promène en triomphe ; il reçoit les hommages de ses sujets improvisés. On lui fit jurer que durant son règne il ne serait pas établit de nouveaux impôts. Il promit tout ce qu'on voulut ; mais plus sage que ses partisans il s'esquiva pour ne reparaître que beaucoup plus tard.

Le connétable Clisson eut mission de conduire le roi à Rheims, où il fut sacré le 4 novembre 1380.

Profitant de la circonstance, les Parisiens tendirent des chaînes et firent garder les portes. Le conseil fit marcher des troupes sur Paris. Trente mille citoyens, armés de pied en cap, vont à leur rencontre. Les forces royales leur en imposèrent. Un moment d'hésitation, joint au défaut de discipline, décida la victoire. Ils furent dispersés ; on abattit les portes de la ville ; on rasa cent toises de murailles ; on ôta les chaînes ; enfin, la cour fit noyer secrètement, la nuit même, trois cents des plus mutins.

On vit aussi tomber la tête de l'avocat général Desmarets, qui s'était opposé à la tyrannie des tuteurs et dont la mâle probité n'avait pas fléchi devant leurs exactions. Il refusa de demander pardon au roi et protesta jusqu'à sa mort qu'il l'avait bien servi. Les Parisiens furent désarmés et payèrent : c'est toujours le refrain. Rouen paya de même, *pour émouvoir la sensibilité du monarque légitime.* A ce moyen le gouverneur Jean de Vienne ne fit pendre que deux des plus mutins.

1381. Le duc de Bretagne se soumit à rendre hommage au roi de France

La première campagne de Charles fut contre les Flamands, sous les ordres d'Artewels, fils du brasseur de bière. L'armée, réunie à Arras, se composait de soixante mille hommes. Artewels assiégait Oudenarde. Il laissa quinze cents hommes devant cette place sous le commandement de Dubois et vint avec quarante mille hommes à la rencontre des Français. Les armées se trou-

vèrent en présence au passage de la rivière de Lys. Les Français prirent deux fois le pont de Comines. Le second engagement eut lieu auprès de la ville d'Yprès. Dubois y fut blessé et perdit trois mille hommes. La troisième affaire, qui fut décisive, eut lieu entre Rosbecq et Courtrai, le 17 novembre 1382. Les Flamands furent tellement serrés qu'ils ne pouvaient plus faire usage de leurs armes. Leur déroute fut complète. Artewels était au nombre des morts. Le duc de Bourgogne fit attacher son cadavre à une potence. La ville de Courtrai fut livrée au meurtre, au pillage et à l'incendie. Les autres villes qui avaient suivi le parti d'Artewels furent simplement rançonnées.

La guerre avec les Anglais continuait toujours. Les trèves se succédaient. La dernière expirait en 1385. Ils avaient appuyé les Flamands et avaient un parti chez eux. Ils n'étaient pas plus heureux en Ecosse qu'en Flandre, et les Ecossais leur rendirent, par représailles, les ravages effroyables qu'ils avaient exercés chez eux.

1385. Charles VI, commençant à prendre connaissance des affaires, voulut porter la guerre aux portes de Londres. Il fait un armement formidable. La flotte, appareillée en 1386, présentait un effectif de douze cent quatre-vingt-sept voiles, dont soixante gros vaisseaux. Au milieu de cette flotte était une ville de trois mille pas de diamètre, avec ses tours et bastions, posés sur des bateaux liés ensemble. On pouvait monter et démonter cette ville en un jour. Elle était destinée à loger les troupes quand elles auraient mis pied à terre. Vingt mille cavaliers, vingt mille arbalestriers et vingt mille fantassins armés de haches et de pertuisanes devaient former l'armée de débarquement. Cet immense armement semblait devoir engloutir l'Angleterre; mais les destins en avaient autrement ordonné. La lenteur des opérations fit perdre un temps précieux, et l'oc-

casion de vaincre. Quand la flotte sortit, les vents contraires et les tempêtes la dispersèrent. Les débris de la superbe ville, jouets de l'Océan, furent portés par les courants jusque dans la Tamise. Ce couteux armement se réduisit à une vaine parade de puissance et d'ostentation.

Charles VI, contrarié de cette perte, changea de conseil, et, renonçant à la guerre et à la conquête, il se consola de ces revers couteux au milieu des chasses, des festins et des tournois, où il excellait, étant fort agile dans les exercices gymnastiques. Il était fort adonné aux plaisirs et à la débauche. D'une belle taille, sa phisionomie prévenait en sa faveur. Rien ne faisait présager alors que plus tard il serait frappé d'aliénation mentale.

Les Normands, qui avaient le plus contribué à l'armement contre l'Angleterre, voulurent en recouvrer quelque chose, et se venger de la ruine de leur commerce. Ils font la guerre pour leur propre compte. Ils s'embarquent, au nombre de trente mille, attendent la flotte anglaise, s'en rendent maîtres en vue d'Honfleur. La plus grande partie est prise ou coulée. L'amiral anglais Hugues-le-Dépensier est conduit à la tour de Rouen. Une nouvelle trêve suspend les hostilités avec l'Angleterre.

1388. Charles VI, alors âgé de vingt ans, prend définitivement en main les rênes de l'état, compose son conseil de gens éclairés. Bureau de Larivière, Jean Lemercier de Novian et Jean de Montaigu y furent admis. Il abolit les nouveaux impôts, destitua les pillards, rétablit la prévôté de Paris, y nomma Jean Jouvenel et donna le titre de premier président à Oudard Desmoulins; enfin il contraignit les prélats à résider sur leurs bénéfices.

Il avait épousé, en 1385, Isabelle ou Isabeau de Bavière. Le

mariage avait été célébré dans la ville d'Amiens. Le roi la fit couronner à Paris, dans la Sainte-Chapelle, en 1389. C'est dans l'année 1387 qu'eut lieu, à Paris, le duel de Carrouges et de Jacques Legris, officiers de la cour du duc d'Alençon. Legris, quoique innocent, succomba. Son innocence ayant été depuis reconnue, on abolit les duels juridiques.

Pierre de Craon, attribuant au connétable de Clisson la défaveur où il se trouvait auprès du duc d'Orléans, l'assasina dans la rue Sainte-Catherine.

Le 13 juin 1392, au soir, Mézeray dit qu'il était assisté de vingt coupe-jarrets. Aussitôt après le coup, il s'enfuit auprès de Jean v, duc de Bretagne, qui lui donne asile et refuse son extradition. On ne put atteindre que trois de ses complices qui furent décapités. Ses biens furent confisqués au profit du duc d'Orléans. Pierre de Craon survécut à ses blessures et il engagea le roi à poursuivre son assassin. Jean v, persistant dans son refus, Charles vi marche contre lui; mais ses facultés affaiblies par la débauche se troublèrent instantanément. Quelques événements extraordinaires y contribuèrent.

Le 5 août 1392, il traversait la forêt du Mans; un homme, qui ressemblait à un spectre horrible, saisit la bride de son cheval et lui dit : *Roi, ne chevauche plus avant. Retourne, car tu es trahi;* puis il s'enfonce dans le bois. Deux pages le suivaient. L'un d'eux, accablé de lassitude, laisse tomber sa lance sur le casque de l'autre. A ce bruit et à la vue d'une lance baissée, Charles, qui avait déjà donné quelques signes d'aliénation, déjà troublé par l'apparition du fantôme de la forêt et croyant à la réalisation de ses menaces, entre en fureur; il ne voit que des assassins autour de lui; il fond sur eux l'épée à la main et frappe jusqu'à ce que son épée se brise. Il avait tué cinq hommes; il tombe épuisé; on le désarme et on le transporte au Mans, lié sur un chariot. A cet accès succède une léthargie qui dure deux jours;

revenu de cet assoupissement, il est sans mémoire ni jugement; il ne reconnaît pas sa femme, nie sa royauté, efface avec une sorte de fureur l'empreinte de son nom ou de ses armes.

On attribua cette aliénation mentale tant à la débauche qu'à l'usage de substances vénéneuses. On l'avait empoisonné en ne voulant que lui donner de l'amour. Sa frénésie commençait par un abattement profond et montait par degrés à la fureur. Hébété ou furieux, il pleurait ou criait; on n'attendait sa guérison que de quelques causes surnaturelles. On eut recours aux empiriques ou aux sorciers : tout fut inutile.

Richard II, roi d'Angleterre, épouse la princesse Isabelle, fille du roi de France, et la trève entre l'Angleterre et la France est prolongée de vingt-huit ans. Le mariage se fit par procureur, en 1394. Louis, duc d'Orléans, frère du roi, prétendait à la régence ; il en fut exclus par le duc de Bourgogne. De là naquit une haine immortelle entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Les femmes des deux adversaires se détestaient autant que leurs maris. Louis d'Orléans avait la reine pour lui; il gagna le roi par les charmes de son épouse. Pendant une absence du duc de Bourgogne, son frère lui rendit la régence. On s'attendait à une lutte armée entre les deux compétiteurs, lorsque le duc de Bourgogne vint à mourir. Son fils, nouvel adversaire du duc d'Orléans, se réconcila avec lui, en apparence; mais, après avoir entendu la messe ensemble, le 20 novemvre 1407, il le fit assassiner. Il sortait de chez la reine, lorsqu'il fut enveloppé; Raoul d'Octonville lui porte le premier coup. *Je suis le duc d'Orléans*, s'écria le prince : *tant mieux!* répondirent les meurtriers ; *c'est vous que nous cherchons;* et ils lui fendirent la tête. A la première nouvelle du meurtre, la reine se fit porter à l'hôtel Saint-Paul, où résidait le roi. Cette femme adultère fut se mettre sous la protection de celui qu'elle outrageait tous les jours. Forcés de fuir devant le duc de Bourgogne, les orléanistes, dits Arma-

gnacs, parce que le comte d'Armagnac s'était joint au jeune duc d'Orléans, eurent, sur quelques points de la France, des engaments avec les Bourguignons.

1411. — Les cabochiens, du nom d'un boucher, leur chef, que le comte de Saint-Paul avait embauchés pour le duc de Bourgogne, répandent le sang et la terreur dans Paris, où le dauphin Louis est prisonnier. Le roi, dans un moment lucide, prend parti pour son neveu contre le Bourguignon. Maneville (addit. au tome IV, pag. 381) rapporte qu'André Roussel, seigneur d'Argentan, fut au nombre de ceux qui prirent parti pour le duc de Bourgogne.

Richard II, roi d'Angletere, fut déposé par les chambres des communes et des lords et condamné à une prison perpétuelle. Ses partisans voulurent le sauver; beaucoup périrent dans les tourments; Richard lui-même succomba sous les coups des assassins; mais il vendit chèrement sa vie. Sa jeune épouse fut renvoyée à Charles VI, son père, qui la refusa noblement à l'usurpateur du trône de son mari, ce qui ranima la haine des deux nations. Henri de Lancastre, petit-fils d'Edouard III, est appelé au trône d'Angleterre. Pour détourner l'attention publique des événements qui venaient de faire tomber la couronne en ses mains, il imagine une expédition en Ecosse, somme Robert III (Stuart) de le reconnaître pour suzerain. Refus et guerre. Les Ecossais sont défaits à la sanglante bataille de *Homeldon*. Leur redoutable chef *Douglas*, couvert de blessures, est fait prisonnier. Le duc de Northumberland forme un parti de mécontents. —Pour venger l'usurpation de Henri et le meurtre de Richard, il marche sur Londres. Le roi atteignit les rebelles en vue de *Shrewsbury*, et là il se livra une des plus sanglantes batailles dont fasse mention l'histoire d'Angleterre. Percy, surnommé *Hotspur* (Téméraire), fils du duc de Nortumberland, qui commandait pendant la maladie de son père, tomba mort, percé d'une flèche. Le

duc, lui-même, fut réduit à errer en fugitif, jusqu'à ce qu'il trouvât la mort dans un combat. Le hasard, à la même époque, fit tomber, dans les mains de Henri, le jeune Jacques Stuart, héritier de la couronne d'Ecosse. Il le garda comme ôtage. Le roi d'Angleterre, dans les factions qui divisaient la France, prit parti, tantôt pour le duc d'Orléans, tantôt pour le duc de Bourgogne. Cette politique le montrait désireux d'affaiblir un pays dont l'Angleterre rêvait toujours la conquête. Ce souverain succomba aux accès d'épilepsie auxquels il était sujet et qui devenaient plus violents avec l'âge. Il laissait un fils qui fut Henri. Le déréglement de sa jeunesse donnait de l'inquiétude pour son avenir. Aussitôt qu'il fut monté sur le trône, le sentiment de la dignité royale changea ses mœurs, et son règne rendit l'Angleterre glorieuse et puissante.

Une secte de Wicleffistes (*les Lollards*) reparurent dans les premières années de son règne : le fer et les bûchers en anéantirent, comme de coutume, un grand nombre.

L'anarchie que perpétuait, en France, la démence de Charles VI, parut, au roi d'Angleterre, une occasion favorable de faire revivre les prétentions d'Edouard III à la couronne de ce royaume. Il préparait, dans ce but, une expédition formidable à Southampton. Il dut la suspendre pour réprimer une conspiration dans son propre palais. Richard, comte de Cambridge, chef des conjurés, et la plupart des conjurés payèrent de leurs têtes l'audace d'un pareil projet, et Henri V fit voile vers la France, à la tête d'une flotte nombreuse, montée par trente mille hommes. Il débarque, le 14 auguste 1415, à l'embouchure de la Seine, sur la plage où, depuis, fut bâti le Havre-de-Grâce. Après un siége d'un mois, il prend Harfleur, que le roi et le dauphin, qui étaient à Vernon, ne purent secourir. Les fatigues du siége et une épidémie qui se répandit dans l'armée anglaise, en diminua le nombre, et la réduisit à ne pouvoir tenter de

nouvelles entreprises. Manquant de transports suffisants pour se rembarquer, il ne leur resta plus qu'à gagner Calais à masses serrées. Pendant qu'il exécutait cette marche pénible, à travers des provinces hostiles, le roi d'Angleterre rencontra l'armée française dans les champs d'Azincourt. La fortune se déclara pour les Anglais. Les mêmes causes qui firent perdre les batailles de Crécy et de Poitiers occasionnèrent la défaite d'Azincourt. Vainement le duc d'Alençon a tué le duc d'Yorck, renversé le duc de Glocester, atteint de sa hache d'armes le casque du roi; il périt de la main du monarque anglais. Les ducs d'Orléans, de Bourbon, le maréchal de Boucicault, et quatorze mille hommes sont prisonniers; deux frères du duc de Bourgogne, le connétable d'Albret, l'amiral de France et Jean de Montaigu, archevêque de Sens, dont une massue avait remplacé la crosse pastorale, sont au nombre des morts (1). Du reste, les vainqueurs étaient à peu près aussi délabrés que les vaincus. Le roi d'Angleterre eut de la peine à les traîner jusqu'à Calais, d'où il repassa dans son pays.

La guerre continua contre le duc de Bourgogne; on lui opposa le connétable d'Armagnac qui eut en main l'autorité souveraine. La reine seule mettait quelque contre-poids à sa grande puissance. Il résolut de s'en défaire; pour y parvenir, il inspire de la jalousie au roi, fait prendre un nommé Boisbourdon, attaché au service de la princesse, et l'un des chefs d'orgie à la tour de Nesle. Il le fait jeter à la Seine avec cet écriteau : *laissez passer la justice du roi*; puis il envoie la reine prisonnière à Tours. Depuis ce jour, elle ne rêve que vengeance contre son fils et son mari. La France en paiera les frais.

Elle fait sa paix avec le duc de Bourgogne. Ce prince, à la

(1) On voit encore aujourd'hui, au château de Carrouges, près Argentan, l'armure de Jean Leveneur, tué à cette bataille d'Azincourt. Elle est en fer poli, et fort endommagée.

tête de soixante mille hommes, ravage la Champagne et la Picardie. La Normandie se déclare pour le bourguignon. La force est désormais pour lui. Il entre dans Paris, accompagné de la reine Isabeau. Le dauphin et les chefs peuvent se sauver: le chancelier Henri de Marle et le connétable d'Armagnac furent emprisonnés, massacrés et traînés sur la claie. Le massacre dura trois jours et trois nuits; vingt mille victimes furent immolées dans la capitale; il ne resta pas un prisonnier. Beaucoup d'évêques périrent dans cette boucherie; plusieurs furent contraints de sauter du haut des tours et reçus sur les pointes des lances et des épées. La fureur des Bourguignons n'eut pas de bornes. Le bourreau toucha publiquement dans la main du duc de Bourgogne qui, croyant se populariser, lui rendit soudain cette marque d'affection. Mais bientôt une troupe de scélérats, aux ordres de ce même bourreau, se porta à l'hôtel du duc, massacra deux cents personnes et lui eussent fait un mauvais parti s'il n'avait pris de bonnes mesures pour son salut. Pour se venger, le duc de Bourgogne imagine d'envoyer six milles de ces forcenés assiéger Montlhéry. Ils eurent à peine quitté Paris, qu'il fit décapiter le bourreau, et la plupart de ces hommes furent pendus et noyés. Une épidémie, causée par la multitude des cadavres qui emcombraient Paris, vint augmenter les ravages de la guerre civile.

Le roi d'Angleterre, toujours poursuivi par le désir de reconquérir la Normandie et toutes les possessions de ses prédécesseurs sur le continent, prépare un nouvel armement, et quinze cents voiles anglaises abordent aux côtes de la Normandie. Henri v opère son débarquement le 1er août 1417 devant le château de Touques, qui se défendit quatre jours, s'avançant à Lisieux qu'il trouve désert; il le livre au pillage, met le siége devant Caen, qu'il emporte d'assaut, le 9 septembre, et le livre au pillage. Le château, défendu par les seigneurs de Lafayette

et de Mortain, résiste six semaines et est forcé de se rendre. Cette prise est suivie de celle du Pont-de-Larche et de Rouen. La prise de cette dernière ville entraîna la reddition de Caudebec, Montivilliers. Dieppe, Fécamp, Arques, Neufchâtel, Eu, Pont-Audemer, Vernon, Gournai, Honfleur et de plusieurs autres places importantes.

1419. — Bayeux, Coutances, Carentan, Saint-Lo, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Falaise, Argentan, Alençon, Harcourt, Thibouville, Beaumont-le-Roger, Evreux et le Château-Gaillard dévinrent également la proie du vainqueur. Cherbourg, après un siége de trois mois, est livré, par trahison, à Henri qui achève la conquête de la Basse-Normandie par la prise de Condé-sur-Noireau, de Vire et de Domfront.

Le siége de Rouen durait depuis six mois; quarante mille habitants ont péri par la famine et par les armes. Aucuns ne songent à se rendre; ils n'espèrent aucuns secours; les animaux les plus immondes, les cadavres mêmes sont devenus leur pâture. Ils prennent l'héroïque résolution de mettre le feu à la ville et de se faire jour au travers des ennemis ou de mourir. Guy Lebouteiller en informe Henri v, qui cons nt une capitulation. Il accorde la vie sauve aux assiégés, à l'exception de trois. il exige la somme de trois cent quarante-cinq mille écus d'or, pour le rachat des biens, en les sauvant du pillage. *Robert Livet*, vicaire-général, *Jean Jourdain*, commandant l'artillerie, et *Alain Blanchard*, capitaine des bourgeois, sont désignés pour victimes: les deux premiers se rachètent avec de l'or : Alain Blanchard s'écrie : *Je n'ai pas de bien, mais quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas pour empêcher un Anglais de se deshonorer*, et il va présenter sa tête aux bourreaux.

La Normandie rentre sous la puissance des descendants de Guillaume-le-Conquérant, deux cent quinze ans après en avoir

été distraite par Philippe-Auguste. Le Mont-Saint-Michel fut la seule forteresse qui put résister à l'ennemi.

1423. — Inutilement les Anglais l'assiègent avec des forces et une artillerie formidables ; leurs attaques furent repoussées par l'héroïque garnison de la forteresse, composée simplement de cent vingt gentilshommes normands, aux ordres du capitaine Destouteville. Quinze mille Anglais périrent sous leurs coups.— Dans la liste de ces cent vingt braves, ont voit figurer le seigneur d'Argentan, R. Roussel de Grancei.

Après la prise de Rouen, on négocia une trève entre les couronnes de France et d'Angleterre, les Armagnacs et les Bourguignons. La conférence eut lieu à Meulan. Le roi étant resté malade à Pontoise, la reine tint sa place. La première fois seulement elle y présenta la princesse Catherine que l'Anglais recherchait en mariage qui, peu de temps après le traité, fut conclu à Troyes. Le dauphin fut exhérédé. Henri v épousa la princesse Catherine ; il fut déclaré régent pendant l'imbécilité de Charle iv, et la couronne lui fut assurée à la mort de ce prince, qui n'appelait plus son filsque Charles *soi disant dauphin.*

Quant au dauphin et au duc de Bourgogne, ils s'abouchèrent en plaine campagne, à Pouilly-le-Fort près Melun, firent un traité de paix et fixèrent une nouvelle entrevue pour la ratification sur le pont de Montereau. Les amis du duc d'Orléans, assassiné, ménageaient ces entrevues pour trouver l'occasion de venger sa mort sur son assassin.

Au jour fixé, le dauphin se rendit à Montereau. Le duc se fit attendre quinzejours. L'un et l'autre, accompagnés de chacun dix hommes, se rendirent au lieu fixé pour la conférence. Comme le duc de Bourgogne fléchissait le genoux devant le dauphin, Tanneguy Duchâtel et plusieurs autres sautent la barrière et le massacrent au milieu de ses gens qui firent peu de résistances, sauf Nouailles qui périt avec lui.

Henri d'Angleterre vint à Rouen où il fit reconnaître son frère le duc de Clarence, pour son lieutenant-général en Normandie.

Le dauphin proscrit n'a plus que quelques places au-delà de la Loire. Le parlement, la Sorbonne, sont contre lui ; quelques membres seulement protestent en sa faveur. Le maréchal de Lafayette fait mieux, il bat l'ennemi à Beaugé. Le duc de Clarence, le comte de Kent et mylord Grey y furent tués. Henri v repasse la mer pour venger cette défaite. La maladie l'arrête à Melun d'où il se fit porter à Vincennes. Il y mourut le 28 août 1422. Il laissait un fils nommé Henri qui lui succéda.

Le 21 octobre suivant, le roi Charles vi finit sa vie et son malheureux règne dans son hôtel St-Paul, à Paris. Il fut inhumé à Saint-Denis. Il était âgé de 52 ans; il en avait régné quarante-denx et trente-cinq jours. Il avait eu plusieurs enfants ; il ne lui restait que le dauphin Charles vii et Catherine veuve du roi d'Angleterre.

1322 à 1461. — Le dauphin Charles vii était au château Despailly près du Puy en Auvergne, lorsqu'il apprit la mort de son père. Dès le lendemain il se fit reconnaître roi de France par les seigneurs qui l'entouraient, et au commencement de novembre 1422 il se fit couronner à Poitiers, où il avait transféré le parlement. A Paris on agit autrement : le duc de Bedfort fit venir Henri de Windsor, fils du feu roi d'Angleterre, qui n'était âgé que de dix mois, et le fit proclamer roi de France et d'Angleterre. Le parti de Charles était le plus faible ; son heureuse fortune lui tint lieu de mérite : le zèle, la valeur et l'habileté de ses capitaines, lui rendit la couronne sans qu'il s'en mêlât. La France se trouvait divisée entre deux rois : Charles vii le premier se met en mouvement, prend Meulan, Crotoy et Compiègne. Bazas défait l'armée de Charles devant Crevent, près d'Auxerre.

Le 4 juillet 1423, la naissance d'un fils, en la ville de Bourges,

vient apporter quelques consolations au roi Charles VII. Cet enfant reçut le nom de Louis.

En l'année 1424, Charles reçut un renfort du comte de Douglas, Ecossais, de quatre mille hommes. Le duc de Milan lui envoie, dans le même temps, six cents lances et douze cents fantassins arbalétriers; mais ils furent aussitôt défaits qu'arrivés. Le duc de Bedford, après avoir pris quelques places, vint assiéger Ivri; le duc d'Alençon et dix-huit autres seigneurs, ne purent arriver à temps pour délivrer cette place, qui se rendit aux Anglais. Ils vinrent à Verneuil : Bedford leur présente la bataille sous les murs de cette ville; elle dura deux jours. La victoire se fixa sous les drapeaux de l'Anglais. Le duc d'Alençon, Guillaume Larçonneur, son maître d'hôtel, capitaine de la ville et château d'Argentan, furent faits prisonniers. Le comte de Douglas et le vicomte de Narbonne étaient parmi les morts. C'en était fait de la dynastie de Charles VII, si Bedford eût su profiter de sa victoire; mais il manqua de sagacité. La guerre languit; les hauteurs du régent, l'insolence britannique vinrent grossir le parti de Charles, et la mésintelligence qui s'établit entre les généraux anglais, lui fit espérer des jours plus heureux. Il n'y eut, jusqu'au siége d'Orléans, que des escarmouches. Bedford était retourné en Angleterre pour y apaiser des troubles sérieux. Dans ces combats partiels, Dunois, Richemont, Xaintraille, La Trémouille et La Hire, s'exercent à vaincre et soutiennent l'honneur français. Charles VII passait sa vie au sein de l'amour et des plaisirs : Agnès Sorel force son amant à devenir moins indigne de la France.

1429. — Les Anglais assiégeaient Orléans, seul ressource de Charles VII, et étaient près de s'en rendre maîtres; il fallut recourir à un expédient étrange, à un miracle. Un gentilhomme lorrain, nommé Baudricourt, crut trouver, dans une jeune servante d'auberge, à Vaucouleurs, native de Domrémi, un personnage

propre à jouer le rôle de guerrière et d'inspirée. Elle était » robuste, montant chevaux à poil et faisant autres apertises » que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire (Mostrelet). Elle se charge de l'entreprise. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes qui ne manquèrent pas de la trouver vierge. Des docteurs de l'Université et quelques conseillers du parlement la déclarèrent inspirée. Le vulgaire le crut, et ce fut assez. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du secours dans Orléans. Elle parle aux soldats de la part de Dieu, leur communique son enthousiasme, marche à leur tête, bat les Anglais, délivre Orléans et prédit à Charles qu'elle le fera sacrer dans Rheims. Suivie du duc d'Alençon, elle escalade la forteresse de Jargeau, en s'écriant : *avant*, *gentil duc*, *à l'assaut*. Toujours à l'avant-garde, elle donne l'exemple. La victoire de Patay, en Beauce, est le prix de son courage: elle y reçoit sa première blessure. Elle accomplit sa promesse et accompagne le roi à Rheims. L'épée à la main, elle assista au sacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

Dans une sortie, au siège de Compiègne, son cheval fut tué sous elle et elle resta prisonnière du comte Deligny. Le duc Jean de Luxembourg la livra aux Anglais pour dix mille francs. Conduite à Rouen elle fut traduite, non devant des juges, mais devant des bourreaux. L'instruction dura seize jours; au bout de ce temps, elle fut déclarée *schismatique*, *sorcière*, *invocatrice des démons*, *ayant eu commerce avec la diable pour battre l'ennemi*. Dévorée lentement par les flammes, elle pria Dieu jusqu'au dernier soupir.

Le duc de Bedford répond au sacre de Rheims par celui de Notre-Dame; mais depuis le supplice de Jeanne d'Arc, il n'a plus de partisans en Normandie. Rouen se soulève contre son gouverneur ; le comte d'Arundel et toute la province imite l'exemple de la capitale. Partout les Anglais succombent.

M. Bar (Hist. M. S. du Perche) rapporte qu'en 1432, les seigneurs *d'Amilly*, *de Menard*, *de Froulay*, *Dumotet*, *d'Aubri* et autres, au nombre de trente, tenant tous pour le roi de France, partirent de leur garnison et arrivèrent à Rasnes, village éloigné d'Argentan d'un myriamètre, cinq kilomètres; qu'ils y rencontrèrent les Anglais en pareil nombre, commandés par le maréchal gouverneur d'Argentan. Le combat s'engagea si vivement de part et d'autre, qu'après avoir brisé leurs lances et s'être battus à l'épée, ils mirent pied à terre, se battirent corps à corps, main à main. La victoire, longtemps indécise, se déclara pour les Français; les Anglais, abîmés, prirent la fuite.

La Hire, Xintrailles, battent le duc de Bedford près Gerberoy; Charles se repose sur ses généraux du soin de vaincre pour lui. La fortune paraît être à ses ordres. 1435. Le duc de Bedford meurt à Rouen; il a pour successeur à la régence le duc, d'Yorck. Isabeau de Bavière le suivit de près au tombeau. 1436. Paris ouvre ses portes au maréchal de Lisle-Adam. 1437. Le parlement revient à Paris. Le dauphin épouse Marguerite d'Ecosse. La peste et la famine déciment la population de Paris. Cette épidémie fit, pendant deux ans, des ravages affreux dans toute la France. La guerre continuait toujours sans résultats décisifs. 1440. Le dauphin, depuis Louis XI, se révolte contre le roi et forme un parti nommé Praguerie; son père le poursuit, le désarme et lui pardonne. 1444. Après différents engagements où les succès furent partagés, une trêve fut conclue entre la France et l'Angleterre. 1449. Les Anglais rompent la trêve conclue avec la France, en 1444. Sommerset, gouverneur de Normandie, pour le roi d'Angleterre, fortifie Pontorson et Saint-James de Beuvron. Cette dernière place, Vernon, Verneuil, Pont-Audemer, sont occupés par les Français qui entrent à Lisieux, le 16 août. Charles VII se rend de Verneuil à Louviers dans le même mois, et tout devient favorable à ses armes.

Dunois prend Chambrais et le château d'Harcourt ; le duc d'Alençon surprend le château d'Essai et ne tarde pas à prendre Alençon et Bellême. Les châteaux d'Exmes et d'Argentan se rendirent au comte de Dunois ; Charles VII prit possession de ce pays et des environs. On a les lettres patentes par lesquelles ce souverain confirma l'érection de l'université de Caen, et qui sont datées d'Ecouché. Le 24 décembre 1449, deux mille Anglais capitulent dans Harfleur. Rouen se rendit peu de jours après. Raoul Roussel obtint sûreté pour les habitants Anglais ou Français. Sommerset, qui commandait la garnison, fut contraint de capituler, de laisser son artillerie et payer cinquante mille écus d'or ; en outre, tout ce qui pouvait être dû aux bourgeois. Courson, qui commandait à Honfleur, refusa d'exécuter la capitulation de Rouen. Charles VII se rendit maître de cette place et passa quelques jours à l'abbaye de Jumiége, avec Agnès Sorel, qui mourut au Ménil-Jouxte-Jumiége, le 9 février 1450, âgée de quarante-neuf ans. On croit qu'elle fut empoisonnée. Jacques-Cœur, maître des monnaies, fut accusé de ce crime ; de plus, on lui imputa plusieurs concussions et transport d'argent hors du royaume ; il fut condamné et ensuite réhabilité. Au mois de mars 1450, le roi se trouvait à Bernay, maître de la presque totalité de la Normandie. Tyrel débarque à Cherbourg avec un renfort assez considérable pour permettre aux Anglais de reprendre l'offensive : ils s'emparent de Valognes après un siége de trois semaines, et marchent vers Bayeux. Après avoir forcé le passage du Grand-Vé, ils vont se retrancher au village de Formigny, entre Caen et Bayeux, où ils furent attaqués, le 15 avril 1450, par le comte de Clermont, le connétable de Richemont et le sénéchal de Brézé. Les Anglais, malgré leur supériorité numérique, furent défaits. Trois mille sept cent soixante-quatorze morts et quatorze cents prisonniers, au nombre desquels se trouvait leur chef Thomas Tyrel, furent les

fruits de cette victoire décisive. Ce dernier coup conduisit à l'entière délivrance de la Normandie. Les Anglais abandonnèrent cette terre que, depuis trente ans, ils avaient dans leur possession. La Guyenne fut également enlevée aux Anglais, après être restée trois cents ans en leur possession. Ils furent réduits à ne plus occuper en France que la ville de Calais, après la perte de la bataille de Castillon et de leur immortel Talbot. La nouvelle de tant de pertes, l'augmentation des subsides, exaspérèrent le peuple Anglais; il lui falut une victime, et Suffolk, ministre favori de la reine Marguerite, périt assassiné ; mais le soulèvement ne fut pas appaisé. Un aventurier audacieux, nommé *Jean Cade*, à la tête de vingt mille hommes, bat les troupes du roi, marche sur Londres ; la cour se retire; il fait juger et décapiter plusieurs personnages éminents; mais lord *Scales*, gouverneur de la Tour de Londres, fond sur les rebelles : Cade est tué et tout rentre dans l'ordre.

1453. — La reine d'Angleterre donna le jour à un fils qui reçut le nom d'*Edouard*. Le roi, déclaré incapable de régner par la chambre des pairs, le duc d'Yorck fut chargé du gouvernement, en qualité de *protecteur*. Son premier acte d'autorité fut de faire renfermer Sommerset à la Tour. Le roi, pourvu de quelques moments lucides, reprend les rênes du gouvernement et rappelle Sommerset au pouvoir. 1455. Yorck lève une armée dans les marches de Galles. Le roi et son ministre marchèrent contre le rebelle et furent défaits à *Saint-Albans*. Henri fut fait prisonnier, et Sommerset fut tué. Ce fut là que coula le premier sang dans la guerre cruelle de la *rose rouge* et de la *rose blanche*. Les deux maisons de Lancastre et d'Yorck reçurent ces dénominations des couleurs opposées de cette fleur, qu'ils portaient dans leurs armes. La suite du régne de Henri fut un état d'idiotisme, et la guerre civile désola l'Angleterre. Il mourut en 1464. Edouard d'Yorck fut appelé à lui succéder.

1456. — Le dauphin qui, pendant quinze ans, s'était tenu en révolte ouverte contre Charles VII, son père, était retiré dans le duché de Bourgogne pour éviter son ressentiment, fut cause de la condamnation à mort du duc d'Alençon, comme fauteur de sa révolte. Cette condamnation fut commuée en prison perpétuelle. Par le même jugement, le duché d'Alençon, Verneuil et Domfront furent confisqués.

1461. — Le roi de France, Charles VII, se laissa mourir de faim, dans la crainte d'être empoisonné par son fils. Il était alors à Mehun en Berry.

On a dit de Charles VII *qu'il n'avait été que le témoin des merveilles de son siècle.*

CHAPITRE XVIII.

ERE CHRETIENNE.

1461 — 1515.

> Le monde a des temps de calamités pendant lesquels il semble appartenir au génie du mal.
>
> (F^tes^ civils de la France.)

OMMAIRE. Règne de Louis XI. — Guerre du bien public. — La Normandie est réunie à la couronne. — Institution de l'ordre de St-Michel. — Louis XI en Normandie. — Mort du frère du roi. — Le duc de Bourgogne en Picardie. — Jeanne Hachette. — Mort du duc d'Alençon. — Mort du duc de Bourgogne. — Insanie de Louis XI. — Sa retraite. — Ses massacres. — Ses terreurs. — Mort de Louis XI. — Charles VIII. — Guerre en Bretagne. — Mouvements populaires en Normandie, Séez et Argentan. — Alain-Rouxel, seigneur d'Argentan. — Guerre et paix avec l'Angleterre. — Charles VIII en Italie. — Bataille de Fornoue. — Lois organiques. — Mort de Charles VIII. — Louis XII. — Ses sages prescriptions à la magistrature. — Conquête du Milanais et du royaume

de Naples. — Bataille de Seminaré et de Cérignoles. — Prospérité de la Normandie.—Angot de Dieppe.— Fondation du Havre.—Guerre contre les Vénitiens. — Bayard. — Georges Rouxel de Méduvid. — 2e mariage de Louis XII, — Sa mort.

1461 à 1463. — Il y avait treize ans que le Dauphin était éloigné de la cour. Charles VII disait, au sujet de la retraite que donnait à son fils le duc de Bourgogne, *le duc nourrit un renard qui dans la suite mangera ses poules*. Aussitôt que Louis XI fut informé de la mort de son père, il vint à Rheims où il fut sacré, le 15 août 1461, par Jean Juvenal des Ursins. Quinze jours après, il fit son entrée dans Paris.

Son premier soin fut de faire une réforme générale dans l'armée et les administrations. Il donna le Berry en apanage à son frère, mit en liberté le duc d'Alençon et le comte de Dammartin à la Bastille; chargea le peuple d'exactions ; dépouilla les grands et offensa le clergé; il attaqua la féodalité qui fit tous ses efforts pour résister en levant l'étendart de la révolte. Charles de Berri, son frère, et plusieurs seigneurs qu'il avait fait dépouiller, lui livrèrent la bataille de Montlhery. La victoire fut indécise. Ce combat fut suivi de la paix de Conflans. Louis XI promit beaucoup, se réservant *in petto* de ne rien tenir. 1466. Une épidémie désole Paris; le roi y ouvre un asile aux malfaiteurs pour repeupler la ville.

Ayant manqué d'argent, Louis XI fit un emprunt sur les offices de la vénalité des charges. Il pourvut à la sûreté de Paris; vint en Normandie faire des troupes et de l'argent,

1467. — Louis XI marche contre les Liégeois révoltés; il est retenu par le duc de Bourgogne auquel il s'était imprudemment livré jusqu'à la paix. Peu de temps après, les princes reprirent la guerre du bien public. Ils tenaient presque toute la Basse-Normandie. Le roi fit descendre son armée dans le Perche, mit dans ses intérêts René, comte du Perche, fils du duc d'Alençon.

qui, trahissant son propre père, lui livra le château d'Alençon. Louis XI reprit quelques places qui s'étaient soulevées contre son autorité, telles que Argentan, Exmes, Falaise, Caen, Evreux, Vernon, Louviers et Dieppe; puis il députa vers son frère le légat du pape, pour lui proposer de remettre leur différend aux états généraux qui furent convoqués à Tours, à cet effet, le 1er avril 1468. La Normandie fut déclarée inséparable de la couronne; mais on accorda au frère du roi 72,000 livres, pour lui tenir lieu d'apanage. Cette décision adoptée causa la dissolution de la ligue. 1469. Louis XI institua l'ordre de St-Michel. Le cardinal Delabalue, convaincu d'avoir eu des intelligences avec les ennemis de l'Etat, fut enfermé dans une cage en fer; son affidé, Guillaume de Harancourt, fut enfermé à la Bastille où il demeura pendant onze ans. 1470. Les ducs de Warwick et de Clarence ayant éprouvé un échec contre Edouard d'Angleterre, demandent des secours à Louis XI, qui leur en promet et leur assigne pour résidence St-Lo et Valognes, et il vient visiter la Basse-Normandie. 1472. Le roi devait donner à son frère, par le traité de Péronne, les comtés de Champagne et de Brie; mais pour l'éloigner du duc de Bourgogne, il lui propose la Guyenne et la Rochelle; cet échange donne lieu à de violents débats qui déterminent le duc de Bourgogne à venir en Normandie, d'où il fut chassé. Le frère du roi fut empoisonné dans l'intervalle. Les soupçons se portèrent sur Louis XI, *coutumier de pareille gentille industrie* (Brantome), et sur un moine bénédictin, nommé Jean Favre Versois, qui aurait été gagné par le roi. Ce moine fut emprisonné, mais on le trouva mort dans son cachot, le visage meurtri, la langue hors la bouche et le corps tout noir. On publia, pour apaiser le peuple, que le diable avait prévenu la justice en l'étranglant.

1473.—Le duc de Bourgogne voulut venger cette mort précipitée. Il entre en Picardie la torche et le fer à la main. Il vient

échouer devant Beauvais où les femmes, ayant à leur tête Jeanne Hachette, aident à le repousser. Il passe en Normandie où il commet quelques dévastations; il est repoussé et revient en Flandre. Enfin il accepte une trêve. Le duc d'Alençon, soupçonné d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne durant son invasion, est conduit au Louvre. Louis XI vint en personne prendre possession du duché d'Alençon; il passa par Argentan et Carrouges. On voit encore la chambre qu'il occupa dans le château de Carrouges. Le parlement lui fit son procès et il fut condamné à mort. Le roi, qui était son parrain, commua sa peine en une prison perpétuelle. Dix-sept mois après, il le fit sortir. Il jouit peu de cette faveur, car sa mort suivit de près son élargissement. 1475. La guerre recommence entre la France et la Bourgogne. 1476. Le duc de Bourgogne porta le théâtre de la guerre chez les Suisses, alliés de Louis XI. Son armée fut mise en déroute aux batailles de Grandsen et Morat. Le duc périt à la dernière affaire. Louis XI refusa la main de l'héritière de Bourgogne pour le Dauphin. Elle épousa Maximilien d'Autriche. Le roi d'Angleterre se préparait à la guerre contre la France: il mourut subitement. L'Angleterre fut replongée dans les guerres civiles. La duchesse de Bourgogne mourut aussi d'une chute de cheval. La mort avait délivré Louis XI de tous ses ennemis; mais il ne jouit pas du repos que lui procuraient ces événements; les attaques d'épilepsie auxquelles il était sujet, devenaient plus fréquentes avec l'âge. Un soir il lui prit une convulsion si violente, qu'il fut une semaine entière sans voir, entendre ni parler.

La terreur de la mort s'empara de l'âme de ce despote; il ne voyait autour de lui que des mains vengeresses; les mânes de ses victimes erraient à ses côtés; enfin il se dérobe à tous les regards, comme s'il ne devait plus rencontrer que des assassins, et se retire dans le château de Plessis-les-Tours, où l'on entrait

par un guichet. Les murailles sont hérissées de pieux de fer; sans cesse il regarde par les lucarnes ceux qui passent dans les environs. Le moindre bruit est un signal de révolte ; toujours armé d'une hallebarde ou d'une épée, il est prêt à percer le premier inconnu qui se place sur son passage. Quatre cents archers, dans des guérites de fer, veillent autour de cette prison. Trois fois par heure, leurs voix avertissent l'infortuné monarque de leur fidélité et redoublent sa terreur. A la moindre négligence qu'ils commettent, des gibets sont dressés. Son satellite, le prévôt Tristan, exécuteur infatigable, erre de tous côtés pour rencontrer des victimes.

Tandis que des ordres sanguinaires répandent l'effroi de tous côtés, le pauvre Louis XI est soumis comme un esclave à son médecin; il l'invoque à genoux, il le supplie de le faire vivre. Disons à quel point cet affreux Esculape outrageait à la fois la saine physique et l'humanité.

Humano sanguine quem ex aliquot infantibus sumptum hausit salutem comparare vehementer optabat (Gaguin, cap. 33).

Vainement il crut régéner son sang aduste par cet exécrable moyen ; les remèdes étant inefficaces, il s'environna de reliques, ordonna des prières, processions, vœux et pélerinages. Pour dissiper ses ennuis, on rassemble les bergers et bergères du Poitou qui chantent et dansent au son des instruments.

Jamais criminel ne se troubla autant aux approches de la mort, ne fit plus de vœux pour l'écarter. Il expira dans les angoisses de la terreur et de la superstition, le 30 août 1483, fut enterré à Notre-Dame de Cléry. Il était âgé de soixante-deux ans, en avait régné vingt-deux et un mois.

Louis XI épousa deux femmes, savoir : Marguerite, fille de Jacques, premier roi d'Ecosse, et Charlotte, fille de Louis, duc de Savoie. Il n'aima pas la première, que l'histoire disait être disgraciée de la nature. Il n'eut pas d'enfants. Il n'aima pas beaucoup plus la seconde ; cependant il en eut six enfants,

trois garçons et trois filles. Les deux premiers garçons moururent en bas âge; le troisième, que les historiens soupçonnent avoir été supposé, se nommait Charles, et il monta sur le trône de France.

1483-1498. — Charles VIII, fils de Louis XI, était entré dans sa quatorzième année à la mort de son père; suivant les lois, il était majeur. Cependant, Louis d'Orléans et le duc de Bourbon prétendaient que l'Etat avait besoin d'un régent, et ils avaient tous deux la prétention de l'être. N'ayant pu parvenir à s'entendre, le différent fut remis aux états généraux et le sacre du roi à l'année suivante. Les états assemblés à Tours, au mois de janvier 1484, déclarèrent le roi majeur. Les travaux des états furent remarquables et utiles. Le roi fut ensuite sacré à Rheims par l'archevêque. 1845. Quelques différents étant survenus entre Anne de France, dame de Beaujeu, et le duc d'Orléans, ce dernier et le comte de Dunois se retirèrent en Bretagne. 1486. Le roi porta la guerre dans cette contrée et prit plusieurs villes. Cette guerre languit. Enfin Charles VIII livra la bataille de St-Aubin, où commandait La Trimouille. Le duc d'Orléans y fut fait prisonnier. Le duc de Bretagne mourut ne laissant que des filles, dont l'une épousa le roi de France. Quelques mouvements populaires se firent sentir en Normandie, particulièrement à Argentan et Séez, où se trouvait Alain Rouxel, fils aîné de Jean et de Marie Larçonneur, seigneur d'Argentan et de Roisville. Allain Rouxel s'étant jeté dans le parti du duc de Bretagne, Charles VIII, par ses lettres du 24 novembre 1487, confisqua tous ses biens en faveur d'Antoine Martel. Il paraît que ces lettres ne reçurent pas d'exécution. Dans le mouvement qui fut excité à Séez, le page d'un sieur Lebouteiller, favorisé par Alain Rouxel, tua dans la mêlée l'official de Séez. Alain Rouxel fut poursuivi, mais il obtint des lettres de rémission datées de 1491.

Le roi d'Angleterre, Henri VII, à l'occasion du mariage de

Charles VIII, qui augmentait sa puissance, vint assiéger Boulogne. Rappelé dans ses états à cause des troubles qui y étaient survenus, il conclut la paix.

1493.— Charles VIII s'empare de l'Italie et de la Sicile. Six mois suffirent aux Français pour faire ces conquêtes : mais une coalition entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, le roi d'Arragon, le roi d'Angleterre, Ludovic Sforce et les Vénitiens, fut conclue pour chasser les Français d'Italie. Les confédérés avaient quarante mille combattants ; l'armée française était réduite à neuf mille hommes. Le duc de Mantoue, qui commandait les alliés, attendit les Français à la descente de l'Apennin, près du village de Fornoue. On en vint aux mains le 6 juillet 1495. En moins d'un quart d'heure, les ennemis furent enfoncés avec perte de trois mille hommes. Charles VIII resta maître du champ de bataille et ne perdit que quatre-vingts hommes. On fit une trève. On voulut engager le roi de France à recommencer la guerre ; mais sa santé chancelante s'y opposa, de sorte qu'il ne s'occupa plus que de lois organiques. Il ecouta les plaintes de ses sujets, déposa les agents incapables et les mauvais juges qui déshonoraient la magistrature. Il médita les moyens de diminuer les taxes. Ces réflexions étaient tardives, car il n'était plus en état de les exécuter. Il résidait dans son château d'Amboise, où il faisait bâtir. Le 6 avril 1498, sur les deux heures après midi, étant à la fenêtre donnant sur un jeu de paume, il fut frappé d'apoplexie et mourut à onze heures du soir. A l'instant, ses officiers le quittèrent pour aller à Blois informer le duc d'Orléans, son successeur. Plusieurs ont pensé qu'il avait été empoisonné dans une orange; d'autres, qu'ayant beaucoup aimé les dames, la main du plaisir avait creusé son tombeau.

Charles VIII était âgé de vingt-huit ans, il en avait régné quinze. De la reine Anne de Brétagne, il avait eu quatre enfants, tous morts en bas âge. En lui finit la ligne directe de Valois.

Charles VIII, *petit homme de corps et peu entendu*, dit Commine, *était si bon qu'il n'est pas possible de voir meilleure créature.*

1498-1515.— Louis XII était petit-fils de ce Louis, duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit assassiner sur le pont de Montereau, arrière petit-fils du roi de France, Charles V.

Il parvint à la couronne à l'âge de trente-six ans; d'un naturel doux, humain et équitable, il mit en pratique la maxime de l'oubli généreux des injures. *Le roi de France*, dit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans.*

Il fut sacré et couronné à Rheims le 27 mai 1498. A son titre de roi de France, il joignit celui de roi des Deux-Siciles et de duc de Milan. Il commença par diminuer les tailles, supprima beaucoup d'impôts, voulut des magistrats qui puissent apprécier l'importance et la sainteté de leurs fonctions. Il ne revêtit de la magistrature que des hommes dignes par leurs vertus et leurs talents. Il est à regretter que ses idées sublimes ne se soient pas perpétuées chez ses successeurs ; la magistrature en eût reçu un lustre plus éclatant, et de grandes injustices eussent été prévenues; l'on n'aurait pas eu l'occasion de déplorer la présence sur les sièges d'individus étonnés eux-mêmes de leur élévation qu'ils savaient être une injure pour la nation. Louis XII avait été gouverneur de la Normandie; il lui conserva sur le trône son attachement. Il érigea l'échiquier normand en cour souveraine et le rendit sédentaire; il améliora les lois, les formes de la procédure; il enjoignit aux magistrats de ne suivre que la loi, malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité pourrait arracher du monarque; il fit de belles ordonnances pour l'abréviation des procès et protégea le faible contre le fort.

En l'année 1499, Louis XII épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Voulant user de ses droits sur le Milannais, il en fit la conquête en vingt jours. 1501. Louis XII et Ferdinand le Catholique font, en moins de quatre mois, la conquête du

royaume de Naples. Des difficultés pour le partage brouillent les conquérants entre eux. Les Français, sous les ordres du capitaine d'Aubigné, sont défaits à la bataille de Seminare en Calabre. Le 28 avril 1503, ils furent encore battus à Cerignolles, dans la Pouille, par Gonsalve de Cordoue. Le duc de Nemours fut tué dans ce combat, après lequel il nous fallut évacuer le royaume de Naples.

Sous le règne de Louis XII, l'industrie et le commerce de la Normandie s'élevèrent à un dégré de prospérité que cette terre de production et de grandes entreprises n'avait pas encore connu.

L'armateur Angot, de Dieppe, équippe, à ses frais, des escadres; couvre les mers de ses bâtiments et châtie les rois qui osent insulter son pavillon.

Le capitaine Chichot Paumier de Gonneville, part en 1502 du port de Honfleur, et le premier des Français pénètre dans les mers de l'Inde, découvre Madagascar et les terres australes.

Les mariniers de Dieppe, de Honfleur, Cherbourg et Grandville, font la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, découvert en 1504 par des capitaines dieppois et malouins.

1508. — Louis XII jette les fondements de la ville du Havre. Par un traité fait à Blois, il accorde sa fille en mariage à Philippe avec un tiers de la France pour dot. Les états, convoqués à Tours, s'opposent à ce traité. Le roi fut néanmoins choisi pour tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche. Il se coalise avec le pape, Ferdinand et Maximilien, pour marcher contre les Vénitiens. A la tête de quarante mille hommes, il atteignit l'ennemi à la Gierra d'Adde, près du village Daignadel, défit son infanterie et fit prisonnier *Aviane*, son général. 1510. Louis XII inspire des craintes à ses aliés, qui tournent leur armes contre lui. Bayard, à la journée de la Bastide, défait les

les troupes confédérées. Malgré ces succès, les Français sont forcés d'évacuer l'Italie. 1513. Louis XII reprend le Milannais pour la troisième fois. Les armées alliées mettent le siége devant Thérouenne. L'armée française parvient à jeter des vivres et des munitions dans la place; mais, au retour, elle fut attaquée près de Guinegaste et mise en déroute. Ce combat fut appelé *la Journée des éperons*, parce que, selon Mézeray, les Français en usèrent mieux que de leurs épées. Néanmoins les plus braves, au nombre desquels on cite Georges Rouxel de Médavid, lieutenant-général, capitaine des francs-archers du duché d'Alençon, comte du Perche, Vire et Mortain, périrent dans cette action. Longueville et Bayard, faits prisonniers, furent conduits en Angleterre.

La reine Anne décéda le 9 janvier 1514. Elle n'avait pas eu d'enfants, Louis XII, désirant avoir un héritier, résolut de convoler en deuxième noces. Il demanda la main de la princesse Marie, sœur du roi d'Angleterre. Ce prince victorieux rompt avec ses alliés, fait la paix avec Louis XII, et cimente cette alliance par l'hymen de Marie. Trop de complaisances pour sa jeune épouse (dit Mercier), altérèrent la santé de Louis XII, et le conduisirent au tombeau. Il mourut deux mois après son mariage, le 1er janvier 1515, dans son hôtel des Tournelles, âgé de cinquante trois ans : il en avait régné dix-sept. Jamais roi ne fut plus regretté; il avait aboli les asiles ou droits de franchises des églises. La découverte des Indes avait répandu beaucoup d'or en France. Les fermages des terres furent plus que doublés. La noblesse se crut plus riche et se livra à des dépenses excessives qui l'exilèrent de ses propriétés. Elle apprit le chemin de la cour, l'art d'implorer des grâces et d'obtenir des faveurs. La dépense en chevaux et en équipages de chasse devint une épidémie, ce qui faisait dire à Louis XII : *La pluspart des gentilshommes de mon royaume sont comme*

Acteon et Diomède mangés par leurs chevaux et par leurs chiens. La justice, sous ce règne, était presque gratuite : *Que les temps sont changés !* Chaque expédition coûtait trois sols; les arrêts se délivraient gratis ; les greffiers de ce temps ne venaient pas du Bocage et recevaient des appointements fixes du trésor. Une circonstance nécessita de faire payer aux parties les frais de leurs procès ; de là les épices. C'était, dans l'origine, une rétribution volontaire qui fut convertie en un droit onéreux, toujours croissant et capable d'épouvanter aujourd'hui les plus téméraires plaideurs. C'est sous le règne de Louis XII que Rouillé fit son commentaire des Coutumes de Normandie.

CHAPITRE XIX.

ÈRE CHRETIENNE.

1515—1547.

SOMMAIRE.— François Ier. — Son sacre. — Son entrée dans le Milannais. — Son séjour à Argentan. — Vers à la louange de cette ville. — Divisions du catholicisme. — Luther. — Son excommunication. — Guerre entre François Ier et Charles-Quint. — Bataille de Pavie. — Apparition de Calvin. — François Ier reprend les armes contre François Sforce. — Institution de la compagnie de Jésus par Inigo de Loyola d'Ognez. — Suite du règne de François Ier. — La belle Féronnière. — Maladie du roi. — Essai infructueux de l'inquisition à Evreux. — Massacre de Merindol et Cabrières. — Bataille de Cérizolles. — Paix de Crespy. — Mort de Luther, de Henry VIII, roi d'Angleterre, et de François Ier.

1515-1547. — A Louis XII succéda François Ier , son cousin, premier prince du sang. Dès qu'il fut certain que la veuve de

Louis XII n'était pas enceinte, il fut se faire sacrer à Rheims, le 25 janvier 1815. Il avait la mine, la taille et l'adresse d'un héros; brave, spirituel et d'un caractère aventureux; tout en lui prévenait en sa faveur. Son penchant a la profusion avait fait dire à Louis XII : *Oh! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.* Avec le titre de roi France, François 1er avait pris celui de duc de Milan. Il commença son règne par diriger une armée en Italie pour faire la conquête du Milannais. Il livra la bataille de *Marignan*, le 13 octobre 1515, sur les quatre heures du soir, a une lieue de Milan. La mêlée fut horrible, le combat dura deux jours. L'artillerie française qui, par des travaux immenses, avait franchi les montagnes, écrasait les ennemis et leur enlevait des files entières. Ils laissèrent quinze mille morts sur le champ de bataille; les Français perdirent quatre cents hommes. François 1er avait combattu en soldat. C'est sur le champ de bataille qu'il se fit armer chevalier par Bayard.

Le maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à beaucoup de batailles, dit que celle-ci était un combat de géants et les autres des jeux d'enfants.

Maître du Milannais, François 1er fit son entrée dans la capitale et régla le gouvernement. Le pape, effrayé des succès du roi de France, fit un concordat pour substituer à la pragmatique sanction et donner plus de latitude aux franchises de l'église gallicane.

Pour subvenir aux frais de la guerre d'Italie, François 1er augmenta les impôts. Le chancelier Duprat imagina la vénalité des charges de judicature, d'où la malheureuse inamovibilité.

1516.— Ferdinand étant mort, Charles V (dit Charles-Quint), monta sur le trône d'Espagne. Après la mort de Maximilien, François 1er et Charles-Quint prétendaient à l'empire d'Allemagne : les électeurs ou princes allemands nommèrent l'Espagno

et il en résulta une guerre qui fit couler des flots de sang et dura trente-huit ans.

Au mois de mai 1517, François 1er, visitant la Normandie, fit à Argentan un séjour de trois semaines. Le poète *Desmiroirs*, qui l'avait accompagné, fit à la louange d'Argentan les vers suivants :

Vous qui voulez d'Argentan faire conte,
A sa grandeur arrêter ne vous faut;
Petite elle est, mais en beauté surmonte
Maintes cités, car rien ne lui défaut;
Elle est assise en lieu plaisant et haut.
De tous côté à prairie, et à campaigne,
Un fleuve aussi, où maint poisson se baigne,
Des bois épais, suffisants pour nourrir
Biches et cerfs qui sont prompts à courir.
Puis y trouvez, tant elle est bien garnie,
Pour au besoin nature secourir,
Bon air, bon vin et bonne compagnie.

Léon x faisait construire la basilique de Rome. Pour que le monde chrétien contribuât à cet ouvrage, il ouvrit le trésor des indulgences. C'est à la construction de ce monument que l'on doit le scandale, les divisions et idées réformatrices du catholicisme.

Un moine augustin, nommé *Luther*, déclamateur fougueux, fut chargé, dit-on, de prêcher contre les indulgences, et il le fit avec succès d'abord. Enorgueilli de ce premier avantage, il attaque les sacrements, la hiérarchie, la puissance, la richesse des ecclésiastiques, leur juridiction et surtout l'autorité des pontifs. Il fallait, selon lui, ouvrir les asiles de la religion, rompre le célibat des vierges, le vœu de chasteté des moines, et leur donner la liberté de s'unir. Il Joignit l'exemple au pré-

cepte, fit sortir de son monastère une religieuse nommée Catherine Bore, et l'épousa.

La nouvelle doctrine se répand depuis la Haute-Saxe jusqu'au-delà de la mer Baltique.

Le pape, justement irrité, lance les foudres de l'Eglise sur la tête du novateur. La bulle *Exsurge Deus* semblait devoir le terrasser : il brave tout, se qualifie d'apôtre extraordinaire, nie la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, et déclame fortement contre la messe. Ces discussions théologiques firent répandre des flots de sang. Cependant le christianisme triompha.

1521. — Le duc de Bouillon déclare la guerre à l'empereur. Charles-Quint le croit mis en avant par François Ier, et lui fait la guerre. François Ier perd le Milannais. Le combat de la Bicoque, ferme située à trois lieues de Milan, termina cette désastreuse campagne. 1522. Une ligue formidable des souverains d'Italie et d'Autriche, déclare la guerre à François Ier.

1523. — Les Anglais entrent en Picardie; les Allemands pénètrent dans la Champagne. Les uns et les autres sont expulsés. L'amiral Bonivet, qui continuait la guerre en Italie, est forcé de faire la retraite de Rebeck. Bayard et Vendenesse, frère de la Palice, soutiennent la retraite; mais tous deux y furent tués par le plomb de l'ennemi.

François Ier, que ses revers n'avaient pas abattu, commit la faute de disperser son armée, puis il livre la bataille de Pavie, le 24 février 1525, contre l'avis de ses vieux capitaine. Le roi combattit en vrai paladin; mais toute sa bravoure ne put racheter son inhabileté stratégique. Les Français furent taillés en pièces; l'artillerie, les bagages tombèrent au pouvoir de l'ennemi; huit mille Français couvrirent le champ de bataille. Le roi, fait prisonnier, fut conduit en Espagne. Il écrivit à la reine mère une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur.* » L'empereur refusa de le voir, sous

prétexte que l'entrevue serait embarrassante pour tous les deux. Désespérant d'amener Charles à un accomodement raisonnable, François 1er remit à la duchesse d'Alençon, sa sœur, qui était allée le voir à Madrid, une abdication de la couronne en faveur du dauphin. La puissance du vainqueur alarme l'Europe; une ligue rapidement conçue, pour délivrer le prisonnier, est appuyée par l'Angleterre. Charles-Quint rend la liberté à son prisonnier, mais à des conditions plus onéreuses que la captivité contre lesquelles François 1er prétend avoir fait une protestation mentale. Les états de Bougogne refusent de ratifier le traité. Charles-Quint, furieux d'avoir été joué, s'en prit au pape qui s'était mis à la tête de la ligue nommée Sainte. Rome fut saccagée par les impériaux. Forcé dans le chât au Saint-Auge, le pape fut fait prisonnier. La férocité des vainqueurs n'avait pas encore eu d'exemples. Les troupes de Charles-Quint innondent l'Italie et la Provence. 1529. La paix est conclue à Cambrai, moyennant deux cents mille écus d'or, l'abandon des droits du roi de France sur le Milannais, les comtés d'Ast, de Flandre et d'Artois. 1530. François 1er épouse la sœur de Charles v, Eléonore, veuve du roi de Portugal, d'après une des conditions du traité de Cambrai. 1531. Mort de Louise de Savoie, mère de François 1er. Août 1532, lettres d'union de la Bretagne à la France. 1533. Création, par François 1er, d'un corps d'infanterie de six mille hommes, sous le nom de légion et division en sections de cinq cents ou six cents hommes. Dans ce temps, Calvin parut sur la scène du monde. Esprit subtil et pénétrant, il imprimait à la réforme de Luther un caractère hardi, fondé sur une logique plus exacte, plus téméraire que Luther. Il était aussi fanatique.

François 1er, entraîné par les conseils de Marguerite de Navarre, allait embrasser le calvinisme, quand le cardinal de Tournon parvint à le faire changer de résolution, et bientôt ce monar-

que poursuivit par le fer et la flamme ceux qu'il aurait appelés ses frères.

1534. — François Sforce, rétablit dans Milan par le traité de Cambrai, fit décapiter Merveille, agent français. François Ier reprend les armes après avoir fait un traité d'alliance avec Soliman. C'est cette année que *Innigo de Loyola d'Ognez, natif du pays de Guipuscoa, jeune gentilhomme qui, en 1521, âgé de vingt ans, avait été blessé à la cuisse d'un coup de canon, sur la muraille du château de Pampelune dont il resta boiteux, était venu à Paris pour étudier les lettres. Il institua cette grande et célèbre compagnie de Jésus, qui s'est étendue dans toutes les parties du monde, et subsiste toujours.*

Un grand nombre de ses membres, sous le titre de pères de la foi, ont parcouru la France en 1827, prêchant le jubilé. Les frères Thomas, Lowembourg, Davout, Farolet et Ronval, étaient à Argentan et dans les environs. Ils ont élevé des calvaires sur lesquels ils ont imprimé le cachet de la société (I H S) *Jesus humilis societas.* M. Ronval est encore venu prêcher à Argentan le carême de 1845.

1535. — La Savoie et le Piémont avaient refusé le passage aux troupes françaises. Chabot en fait la conquête. La mort de Sforce fait revivre les prétentions du roi sur le Milannais; Charles-Quint repousse ces prétentions, reprend plusieurs places en Piémont et pénètre en Provence. Le connétable de Montmorency défait son armée et lui fait lever le siége de Marseille. Le fils du roi de France mourut empoisonné. Sa mort fut attribuée à des affidés de Charles-Quint, ou bien à Catherine de Médicis, femme du duc d'Orléans qui, par cette mort, devenait successeur du roi. La guerre continue de tous côtés, plus active que jamais. 1538. Trève entre François Ier et Charles-Quint, à la médiation du pape et par suite de l'entrevue des souverains dans la vile de Nice.

1539. Les Gantois s'étant révoltés, Charles-Quint fait demander à François Ier le passage par la France, à la condition de l'investiture du Milanais, pour un de ses enfants. Le fou de la cour, Triboulet, écrivit sur ses tablettes que Charles-Quint était plus fou que lui de s'exposer à passer par la France; *mais*, dit François, *si je le laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu? rien de plus aisé*, reprit Triboulet; *j'efface son nom et j'y mets le vôtre*. Il semblait que François Ier fut tenté parfois de déférer à l'avis du fou. Dans une conversation où se trouvait la comtesse d'Etampes, il dit à l'empereur : *Voyez-vous, mon frère, cette belle dame, elle est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid?....... Si l'avis est bon, il faut le suivre*, répondit froidement Charles-Quint. Il eut des inquiétudes et désira vivement se tirer au plus tôt des mains du roi.

Cette même année, François Ier fit des ordonnances utiles; elles prescrivaient la réforme et l'abréviation des procès, la rédaction en français des actes publics. Par une de ces ordonnances datée de Villers-Coterets, il prescrivait aux curés d'inscrire sur des registres les naissances et les décès.

Peu de temps après, le roi fut atteint d'une maladie secrète, importée récemment d'Amérique, qui n'avait pas encore été combattue par des remèdes efficaces. On dit qu'un marchand de fer, dont il avait abusé la femme, que l'on appelait la Belle Féronnière, pour se venger d'un outrage que les gens de cour nommaient galanterie, s'infecta lui-même pour empoisonner son épouse et son complice. La malheureuse en mourut. Le mari guérit par de prompts remèdes; mais le roi en conserva de fâcheuses affections jusqu'au moment de sa mort. 1540. François Ier, excité par le pape Paul III, voulut faire, à Evreux, un essai de l'inquisition; mais les Ebroiciens se contentèrent de leurs fêtes des foux, des kirielle de l'âne, des reliques de saint Thaurin et de

saint Vital et de leurs pénitents de toutes couleurs. Ils repoussèrent les auto-da-fé, et on ne brûla pas encore en Normandie.

1541-1542-1543. — La guerre se rallume entre François Ier et Charles-Quint. Quelques albigeois et vaudois s'étaient réfugiés dans les bourgs de Merindol et de Cabrières, Jean Menier Dappède, président du parlement de Provence, en fit un massacre général.

Les troupes de Charles-Quint et les Français en vinrent aux mains le lundi de pâques 1544, près du bourg de Cerisolles. Les ennemis eurent dix mille morts; artillerie, bagages, munitions, et quatre mille prisonniers restèrent au pouvoir des français. La paix fut signée à Crespy, en Laonnais, le 18 septembre 1544, avec l'empereur : elle continua avec l'Angleterre jusqu'en 1546. Luther mourut en 1547. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, ne lui survécut que peu de jours. Il mourut le 28 février 1547, âgé de cinquante-sept ans. Il avait eu six femmes. Il répudia la première et la quatrième, vit mourir en couches la troisième, fit décapiter la deuxième et la cinquième pour crime d'adultère; la sixième lui survécut. De la première, il eut une fille nommée Marie; de la seconde, il eut une fille nommée Elisabeth, et de la troisième il eut un fils appelé Edouard, qui fut roi d'Angleterre. François Ier ne survécut que deux mois au roi Henri. Il mourut au château de Rambouillet, le 31 mars 1547, des suites de la maladie que lui avait communiquée la Belle Feronnière. Avant de mourir, il fit de belles recommandations à son fils, qui les ensevelit avec lui. François Ier protégea les lettres et les arts; il fit construire ou terminer le Louvre, St-Germain-en-Laye, Fontainebleau, le château de Madrid au village de Mesnes, aujourd'hui Boulogne, Villers-Coterets, Folembrey en Picardie, Chambord près Blois, et quelques autres. A cette époque commença le règne des favorites.

CHAPITRE XX.

ERE CHRETIENNE.

1547-1589.

J'ai vu les citoyens, troublés par la furie,
Se déchirer l'un l'autre au nom de la patrie;
Sur les débris épars, le prêtre chancelant,
Une croix à la main maudire en immolant.
(*Legouvé.*)

SOMMAIRE. — Règne de Henri II.—Auto-da-fé des calvinistes et des luthériens. — Abdication de Charles-Quint. — Bataille de St-Quentin.— André Rouxel y est blessé. — Il fut enterré à Camembert. — Georges de Rouxel fut tué à la défaite du commandant de Thermes. — Paix de Cateau-Cambresis. — Le roi est tué par Montgommery. — Vengeance de Catherine de Médicis. — Edit concernant les filles enceintes. — François II sur le trône. — Création des chambres ardentes. — Persécution des protestants. — Ils prennent les armes, sont découverts et massacrés. — Les princes de Condé et Coligny sont arrêtés et condamnés. — Mort de François II. — La royauté ne meurt pas en France. — Catherine de Médicis, tutrice-régente. — Guerre contre les protestants. — Bataille de Dreux. — Siége de Caen. — Le duc de Guise est tué par Poltrot de Méré. — Majorité de Charles IX. — Règlements organiques. — Etablissement de siéges judiciaires pour les marchands. — Suite de la guerre contre les protestants. — Bataille de Jarnac. Assassinat du prince de Condé. — Bataille de Montcontour. — Paix de St-Germain-en-Laye. — Massacres de la St-Barthélemy. — Jacques de Rouxel, gouverneur d'Argentan, refuse de faire exécuter les ordres de la cour. — Maladie et mort de Charles IX. — Henri III continue la guerre. — Duels de Pierre de Rouxel.— Combat de Coutras. — Assassinat du duc de Guise. — Mort de Catherine. — Combat de Pierre-Fite. — Jacques Clément assassine Henri III.

1547-1559.—Henri II, fils de François Ier, est le cinquante-huitième roi de France. Il était âgé de vingt-neuf ans à la mort de son père ; il fut sacré à Rheims le 25 juillet 1547. Il était grand, bien fait, d'un physique fort agréable; il avait beaucoup de force et d'adresse pour les exercices gymnastiques; mais, sans énergie ni force de caractère, il fut dominé par ses ministres. Il aimait à entendre des vers lascifs, des chansons libres et dissolues.

Ses favoris, le connétable de Montmorency, le comte d'Aumale qui fut duc de Guise, et Jacques d'Albon-St-André, qu'il fit maréchal de France, ployaient sous sa maîtresse, Diane de Poitiers, veuve de Louis Brezé, duchesse de Valentinois. Cette femme, qui avait quarante ans, avait été maîtresse de son père. Elle exerçait sur son esprit un empire absolu. 1548. Troubles en Angleterre et en Ecosse. On voulait y mettre fin par l'union de Marie Stuart avec Edouard III; mais Henri II la fit venir en France et épouser au Dauphin.

1549 (16 juin).—Entrée solennelle du roi dans Paris, fêtes à cette occasion. Il ordonna de punir de mort des calvinistes qui avaient été arrêtés. Ils furent brûlés sur les places de Paris. Le roi manqua de dignité en assistant à l'un de ces spectacles. Il fut ému des cris de l'un de ces malheureux qui avait été son valet de chambre; mais il fut néanmoins trop faible pour empêcher le renouvellement de pareilles horreurs.

1550.—Paix avec l'Angleterre ; nouveaux édits contre les luthériens. Henri II fait alliance avec les protestants d'Allemagne : il se trouve en guerre avec l'empereur. Cette guerre continue jusqu'en 1556. Les deux souverains font une trêve de cinq ans; et, peu de jours après. Charles-Quint fit son abdication en faveur de son fils Philippe II et de son frère, roi des Romains. Il se retira dans un couvent de l'Andalousie. Vivant, il fit faire ses obsèques auxquelles il assista. On affirme qu'il mourut d'un rhume qu'il avait contracté dans son cercueil pendant les longues heures

de la cérémonie. Henri II rompit la trève faite avec l'empereur et dirigea deux corps d'armée, l'un, sous les ordres du duc de Guise, sur l'Italie; l'autre, sous les ordres du connétable, sur la Flandre. Les deux généraux firent d'inutiles efforts. Le connétable perdit la bataille de Saint-Quentin et fut fait prisonnier avec d'Albon-Saint-André et l'amiral de Coligny. René Rouxel, seigneur de Saint-Bazile, Demédavid et d'Aubry en Exmes, y fut grièvement blessé et mourut au mois de janvier suivant des suites de sa blessure, à Montreuil, en Picardie. Il ordonna que son corps fût apporté à Camembert. Vers 1552, René Rouxel avait épousé Françoise Leviel, veuve de Maurice Gouhier, écuyer, sieur de Fontenay et des Champeaux, qui était morte avant lui et avait été inhumée dans l'église de Camembert. Il en avait eu un fils, qui mourut avant sa mère et fut inhumé à Camembert. L'épouse du sieur de Calménil ayant détruit les armoiries placées sur la tombe de cet enfant, il y eut procès, duquel il résulta que le seigneur de Rouxel préférait le seigneur de Calménil dans les honneurs de ladite église.

Georges de Rouxel, frère de René, seigneur de Pierre-Fite et du Mesnil-d'Occaignes, fut tué à la defaite du commandant de Thermes, en 1558. Le désastre de Saint-Quentin avait jeté la terreur en France. Le duc de Guise est rappelé avec son armée d'Italie ; il marche sur Calais, s'en empare, et chasse les Anglais de la France.

1559. — La paix est signée à Cateau-Cambresis. Elisabeth, fille de Henri II, épouse Philippe II. Marguerite, sœur du roi, épouse le duc de Savoie. Dans un tournoi, donné à l'occasion de ces mariages, le roi veut rompre une lance contre le comte de Montgommeri; ils coururent l'un contre l'autre; leurs lances se brisèrent ; emporté par son cheval, Montgommeri donna du tronçon, qui lui restait à la main, dans l'œil droit du roi, qui

avait la visière levée. Le coup pénétra si avant que le crâne en fut offensé. Le blessé perdit connaissance sur-le-champ, et ne la recouvra plus. C'est donc par erreur qu'on a dit que le roi défendit de poursuivre le comte. Catherine de Médicis le poursuivit quinze ans avec rage. Le 9 mars 1574, il fut assiégé dans Domfront par Matignon. Il se défendit en homme de cœur et déterminé. Les assiégés se trouvant enfin réduits à quinze ou seize hommes, manquant de tout, Montgommeri se rendit, le 26 mars, et eut la tête tranchée, à Paris, un mois après. Ses enfants furent dégradés de noblesse.

Sous le règne de Henri II, on perfectionna le jeu de l'artillerie et des bombes, et on se servit de boulets rouges.

C'est Henri II qui donna l'édit par lequel il est enjoint aux filles enceintes d'aller se présenter devant le juge pour y déclarer leur grossesse. La honte l'emporta sur la loi; l'infanticide, qui était un crime rare, devint commun.

Henri II mourut le 10 juillet 1559. Il était âgé de quarante et un ans, et en avait régné treize. Il avait eu, de Catherine de Médicis, six enfants, trois garçons et trois filles.

1559-1560. — François II est le cinquante-neuvième roi de France; il n'avait que seize ans lorqu'il monta sur le trône. La courte durée de son règne ne permet pas de le considérer comme ayant eu part aux événements qui se sont accomplis. Ses ministres de la guerre et des finances, François, duc de Guise, et le cardinal de Lorraine étaient chefs du parti catholique. Le prince de Condé et le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, étaient chefs du parti protestant et aspiraient au pouvoir. Catherine de Médicis, mère du roi, femme cruelle et ambitieuse, tenait la balance entre les partis afin que leurs collisions sanglantes, les affaiblissant tour-à-tour, maintiennent le pouvoir en ses mains. On éloigna la duchesse de Valentinois, en la confinant au château de Chaumont, sur la Loire, après le sacre

du roi, qui eut lieu le 21 septembre 1559, et, sous de vains prétextes, on fit partir, pour l'Espagne, le prince de Condé et le roi de Navarre. On rendit un édit qui révoquait toutes les aliénations du domaine. L'ordre de Saint-Michel fut tellement prodigué et avili que, semblable à des ordres de chevalerie de création plus moderne, également prodigués, on l'appela *le collier à toute bête*. On proscrivit le cumul, proscription sollicitée, mais inutilement, de nos jours.

Le jeune roi continua les persécutions contre les protestants, et créa, dans les parlements, des chambres ardentes, ainsi nommées parce qu'elles brûlaient sans preuves et sans miséricorde les accusés de calvinisme. Lassés de ces sanglantes exécutions, les calvinistes résolurent une prise d'armes. La conjuration, qui devait éclater à Amboise, fut découverte par l'indiscrétion du chef, nommé Dubarri de la Renaudie, qui s'ouvrit, dans Paris, à un avocat protestant, Pierre Desavenelles, qui dévoila ce complot. Les insurgés furent impitoyablement massacrés, et l'édit de Romorantin attribue aux évêques la connaissance des crimes d'hérésie.

La conspiration découverte et punie ne servit qu'à augmenter le pouvoir de ceux qu'on avait voulu détruire. François de Guise eut la puissance des maires du palais, sous le titre de lieutenant-général du royaume.

1560. — Le roi convoque les états à Orléans. Le prince de Condé fut arrêté aussitôt qu'il fut arrivé. La dame de Roye, sa belle-mère, fut également arrêtée par Tannegui-Leveneur, de Carrouges, et conduite dans le château de Saint-Germain-en Laye. L'amiral de Coligny, au nom des protestants de Normandie, se jeta aux pieds du roi pour demander la liberté de conscience. Le parlement de Rouen répondit par des arrêts de mort et d'horribles exécutions. Le prince de Condé, comme chef d'une nouvelle conpiration, fut condamné à mort par un

tribunal exceptionnel, malgré le privilége des princes du sang de n'être jugés que dans la cour des pairs. Mais qu'est un privilége contre la force? Le prince de Condé allait finir par la main d'un bourreau, lorsque le jeune François II meurt d'un abcès à l'oreille gauche. On soupçonna son chirurgien Ambroise Paré, zélé calviniste, d'avoir empoisonné la plaie pour sauver Condé ; d'autres accusent Catherine de Médicis. Enfin le roi rendit le dernier soupir le 5 décembre 1560. Il était âgé de dix-sept ans. Il n'eut pas d'enfants de la jeune et belle Marie Stuart, qui ne passait pas pour être insensible aux galanteries françaises. Ce n'est pas sans de vifs regrets qu'elle abandonna la cour de France pour retourner en Ecosse, pays semi-barbare. Le corps de François II fut porté à Saint-Denis, et son cœur demeura dans l'église Sainte-Croix d'Orléans.

La mort de François II fut le salut du prince de Condé ; il fut renvoyé absous; il n'en conserva pas moins, dans son cœur, le souvenir de l'affront qu'il avait reçu et le désir de la vengeance.

1560-1574. — Les états assemblés voulurent se dissoudre, considérant leurs pouvoirs expirés à la mort du roi ; mais il fut décidé que la royauté ne mourait pas. Les partis étaient en présence et se disputaient le pouvoir. Le roi n'étant âgé que de dix ans et demi, Catherine de Médicis est chargée de la tutelle et de l'administration du royaume. On tint, à Orléans et à Pontoise, des états-généraux ; ils firent connaître combien l'administration du royaume était vicieuse. Le roi était endetté de quarante millions de livres ; on manquait d'argent ; c'est là le véritable principe du bouleversement de la France. La reine tutrice admet la liberté de conscience. Le duc de Guise et ses partisans s'y opposent. Après le colloque de Poissy, les protestants obtiennent un édit qui leur permet d'avoir des prêches hors des villes. Le duc de Guise, en passant auprès de Vassy, en Champagne, trouva des calvinistes qui, à la faveur de l'édit,

chantaient leurs pseaumes dans une grange ; ses valets les insultèrent et en tuèrent une soixantaine, blessèrent et dissipèrent le reste; alors les protestants se soulevèrent dans presque tout le royaume. Chaque ville était une place de guerre, et les rues des champs de bataille. Les princes d'Allemagne, sectateurs de la nouvelle religion, s'unissent au prince de Condé. Bientôt il se rend maître du Dauphiné, de la Guyenne et du Languedoc. En Normandie, il s'empare de Rouen. La reine d'Angleterre, sa co-religionnaire, lui envoie des troupes. Ils pénètrent plus avant dans la Normandie, prennent Caen, St-Lo, Vire, Falaise et Argentan. Ils marquent leur passage par la dévastation et la mort. L'acharnement et la fureur n'ont pas de bornes. Le baron des Adrets, du côte des protestants dans la Saintonge ; Montluc, du côté des catholiques, rivalisent à qui offrirait, à l'univers étonné, les tableaux d'une cruauté plus horrible et plus raffinée. Août 1562. Les armées royales mettent le siége devant Rouen. Le jeune Charles IX et sa mère, la cruelle Catherine de Médicis, assistent à ce siége. La ville est prise d'assaut le 26 octobre ; le pillage dura huit jours. Le parlement poursuit le cours de ses vengeances et de ses atrocités. Les calvinistes, maîtres de Dieppe, usent de représailles.

La première bataille rangée qui se donna fut celle de Dreux. Cette journée fut unique par la prise des deux généraux. Le duc de Guise resta maître du champ de bataille; Coligny, lieutenant de Condé, sauva l'armée. Il laissa dans Orléans son frère Dandelau avec deux mille hommes bien armés, autant de bourgeois en état de prendre les armes et beaucoup de noblesse, repasse la Loire à Gergeau, vient assiéger Caen où étaient Delbœuf, frère du duc de Guise, et N. Bailleul-Renouard. Ils étaient prêts à se rendre à discrétion, lorsque l'amiral apprit que le duc de Guise assiégeait Orléans, que déjà les faubourgs étaient emportés et que les assiégés avaient perdu huit cents

hommes. Il lève le siége de Caen et marche promptement au secours d'Orléans. En route il apprend que les Orléannais étaient sans espoir de salut, lorsqu'un gentilhomme, nommé Poltrot de Méré, voyant le duc de Guise peu accompagé, lui tira un coup de pistolet dans l'épaule dont il mourut six jours après. Un moment de paix succède à ces troubles. Condé s'entend avec la cour; les catholiques et les protestants, réunis sous les ordres de Montmorency, chassent les Anglais.

Charles IX étant entré dans sa quatorzième année, le parlement déclare sa majorité, le 16 août 1563. La guerre recommence entre les catholiques et les protestants en 1564.

Pendant la trève, le chancelier faisait des règlements sur la police, la justice, les étapes ou stations militaires. Un édit ordonnait aux demandeurs en justice de consigner certaines sommes pour être reçus à plaider. Cet édit n'a pas été révoqué, mais il s'abolit par le non usage ; cependant, aujourd'hui, les appelants de jugements de juridictions inférieures sont tenus de faire une consignation désignée sous le titre d'amende et d'en justifier avant l'appel des causes. Code de procéd, 374, 390, 479, 500 et 1029.

Un autre édit établissait un siége judiciaire pour les marchands, composé d'un juge et quatre consuls, choisis par le prévôt des marchands et les échevins entre cent bourgeois désignés. Ils jugeaient sur-le-champ et sans procédure les affaires commerciales ; leur décision était souveraine jusqu'à cinq cents livres. Cet édit produisit les meilleurs effets ; 1° parce qu'il rognait les ongles à la justice qui, selon Mézeray, mourait d'envie de mettre la griffe sur un morceau aussi gras que le commerce ; 2° parce qu'alors les juges étaient choisis dans l'élite des commerçants et qu'ils étaient pénétrés de leur mission. Il est arrivé, plus tard, qu'on allait en tirer des derniers dégrés de l'échelle, sans égard à leur capacité ni à leurs droits à un pareil

emploi, ce qui a nécessité le refus de commerçants honorables de siéger avec des hommes qui ne marchaient pas sur leur ligne. Cette institution utile a donc été corrompue ou méconnue. Les commerçants étaient en droit d'attendre mieux dans les siècles de progrès.

Dans le mois de décembre 1564 fut clos le concile de Trente. Un édit du même temps ordonne que l'année qui, jusques-là, dans les affaires civiles, avait pris commencement à Pâques, le prendrait de là en avant au premier de janvier, suivant l'usage de l'église.

Un dernier édit porte que le palais des Tournelles serait abattu, la place vendue, sauf une partie donnée par la reine pour faire un marché aux chevaux. Des particuliers achetèrent le surplus pour bâtir; et la reine commença l'édification du palais des Tuileries.

Nonobstant les articles du traité de paix, on maltraitait les protestants, feignant d'avoir à les redouter. La reine redevint catholique; et, pour suggérer au jeune roi de l'aversion contre eux, sous pretexte d'embrasser sa chère fille, *Isabelle de la Paix*, épouse de Philippe II, roi d'Espagne, elle lui fait traverser des provinces où les protestants avaient laissé des marques de leur fureur. Son but réel était de méditer, avec le cruel duc d'Albe, ministre de Philippe II, l'extinction de l'hérésie par des moyens violents et sanguinaires. Le duc d'Albe vint cotoyer les frontières de Champagne et de Picardie, lorsque six mille Suisses entraient d'un autre côté. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny en conclurent qu'ils n'avaient rien à ménager. Ils projetèrent d'enlever le roi. La reine, à son retour de Bayonne, assembla les grands du royaume à Moulins pour aviser aux moyens de remédier aux désordres qui affligeaient le royaume. Dans son discours d'ouverture, le chancelier trouvait particulièrement utile de donner aux juges des gages assez

honorables pour qu'ils ne prissent plus ni épices, ni vacations, ni présents, à peine de destitution; qu'ils ne soient nommés que pour trois ans, en chaque parlement, et avant que d'en sortir, qu'ils rendissent compte de leur conduite devant des censeurs nommés à cet effet. Il serait avantageux pour la société, que ces belles propositions soient exécutées de nos jours. Enfin, le 10 juillet 1366, parut le célèbre édit de Moulins en quatre-vingt six articles rélatifs : 1° à l'exercice de la contrainte par corps et à l'admission au bénéfice de cession (art. 41); 2° à la preuve par témoins qui, dans le civil, ne doit plus être reçue au-dessus de cent livres (art. 54); aux substitutions qui allaient à l'infini et sont prohibées au-delà du deuxième dégré (art. 37).

Le prince de Condé n'ayant pu réussir à enlever le roi, vint bloquer Paris. Les cris impérieux du peuple forcèrent le connétable de Montmorency à livrer bataille dans la plaine de St-Denis, en 1567. Le connétable fut tué d'un coup de pistolet dans les reins, que lui tira Robert Stuart. La victoire reste incertaine, mais Dandeleau rallie ses troupes et reparait sous les murs de Paris. Cinq jours après, il y eut une suspension d'armes qui ne dura que six mois, parcequelle ne reposait sur aucune autre garantie que la parole de la *Médicis*. La guerre recommence avec plus de fureur que jamais. Les protestants s'étaient retirés à la Rochelle; Jeanne d'Albret y conduisit son fils, depuis Henri IV. La reine d'Angleterre leur envoya de l'argent, de l'artillerie et des munitions. L'armée royale, commandée par le duc d'Anjou, et les protestants par le prince de Condé, se rencontrèrent dans les plaines de Jarnac. Le prince de Condé tomba sous son cheval; comme il avait la jambe fracassée, il présenta le gantelet à deux gentilshommes, Argence et St-Jean, qui le placèrent auprès d'un buisson. Arrive Montesquieu, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui, l'approchant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Ce lâche assassinat fut blâmé de toute l'armée. Les

huguenots furent dispersés. Le roi fit chanter un *Te Deum* et envoya le collier de son ordre à Jacques Rouxel, seigneur de Médavid, les Essards, Blanchelande, Lebalu, les Grandes-Occaignes et le Menil-d'Occaignes, etc., etc., capitaine de cent arquebusiers, qui s'était distingué dans cette affaire. L'amiral fit succéder, au prince de Condé, Henry de Béarn. Les secours des protestants étrangers arrivèrent, et une nouvelle rencontre eut lieu dans les plaines de Montcontour, où les protestants succombèrent. Aucunes de ces batailles n'étaient décisives; les secours des princes protestants se succédant toujours, la cour sentit la nécessité de faire la paix : elle fut signée à St-Germain, le 15 août 1570.

« *Quelle paix, juste Dieu, Dieu vengeur que j'atteste:*
» *Que de sang arrosa son olive funeste!*

(HENRIADE.)

Les concessions faites aux protestants leur firent soupçonner les intentions de leurs ennemis. Pour dissiper ces soupçons, on proposa le mariage de Marguerite, sœur de Charles IX, avec Henri, prince de Béarn. Sous ce prétexte, on attire à Paris Coligny et les principaux chefs protestants. Jeanne d'Albret mourut empoisonnée; ce fut le prélude de la St-Barthélemy. Ce complot sanguinaire des conférences de Bayonne avec le féroce duc d'Albe fut médité pendant sept années.

Enfin, le 23 août 1572, à une heure après minuit, la cloche de St-Germain-l'Auxerois, par son tintement lugubre, donne le signal et fait entendre le glas des funérailles. Henri, duc de Guise, fils de celui tué par Poltrot de Meré, conduit les sicaires. L'amiral fut la première victime; il fut assassiné rue de Béthisy, dans une maison qui, vers le commencement du XIXe siècle, était appelé l'hôtel St-Pierre. On porta sa tête au roi, qui la fit embau-

mer et porter à Rome. Tous les partisans de l'amiral étaient massacrés; les rues étaient jonchées de cadavres. Le roi contemplait le carnage par une fenêtre de son palais. Bientôt, imitant les bourreaux, il tire avec son frère sur un peuple désarmé et fugitif.

A mesure qu'on massacrait, on entassait les cadavres sous les yeux du roi, de la reine et de la cour.

Catherine de Médicis, joignant le plus honteux cynisme à la plus atroce barbarie, regardait avec tranquillité cette horrible boucherie. Ses filles d'honneur, oubliant la pitié naturelle à leur sexe, vinrent effrontément dans la rue visiter le cadavre nu d'un gentilhomme nommé Soubise, que sa femme avait accusé d'impuissance.

Le carnage dura sept jours dans Paris, et deux mois dans les provinces. On avait envoyé des courriers aux commandants et gouverneurs des villes et duchés peur ordonner le massacre. Dans plusieurs endroits, ces ordres sanguinaires furent exécutés; mais beaucoup de gouverneurs refusèrent de les mettre à exécution.

François de France, duc d'Alençon, prévint et arrêta les massacres dans son duché. Jacques de Rouxel de Médavid, qui venait d'obtenir de ce duc le gouvernement de la ville et château d'Argentan, avec la capitainerie de cette ville et de celle d'Exmes, refusa de même de faire exécuter les ordres de la cour.

Les massacres exaspérèrent les protestants, et une quatrième guerre civile naquit de ces violences. Les religionnaires, échappés au couteau, s'emparèrent des plus fortes places du royaume Trois armées formidables marchèrent contre ce peuple révolté sans pouvoir le soumettre.

Pendant ces mouvements, le roi fut attaqué d'une étrange maladie; d'abord il tombait dans des accès de frénésie; son sang

coulait toujours et perçait à travers les pores de sa peau. Tout l'art de la médecine fût impuissant. Il vint chercher la santé et le repos sous les ombrages de Charleval. Il ne peut les y trouver; il retourne à Paris où il mourut, à l'âge de vingt-quatre ans, le 30 mai 1574. Il avait régné treize ans et demi.

Durant la maladie du roi, le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne, Sigismond étant décédé sans postérité.

Ce règne, taché de sang et de débauche, fut fécond en améliorations législatives dues aux travaux successifs de Cujas, de de Thou, de Harlay et de l'Hôpital, qui avait préparé et soumis, aux délibérations des baillages, la rédaction du code connu sous le nom de *sage coutume* de Normandie, qui a servi de base aux décisions judiciaires jusqu'en 1789, et dont l'esprit est conservé dans la plupart des articles du Code civil.

1574.—Sitôt que Charles IX eut fermé les yeux, la reine mère déclara qu'il lui avait confié la régence. Elle dépêcha des couriers au roi de Pologne pour l'engager à revenir. Il eut de la peine à s'évader de la Pologne. Enfin, le 5 septembre 1574, il arriva au pont de Beauvoisin, où la reine mère fut le recevoir; puis il vint s'assseoir sur le trône sanglant de Charles IX, sous le nom de Henri III. Il se déclare contre les huguenots. Son frère, le duc d'Alençon, et Henri de Navarre, coururent aux armes. La reine d'Angleterre leur fournit des secours. Une cinquième paix est signée en 1576; mais bientôt l'édit de pacification est révoqué, et la sainte ligue fut reprise par Henri, duc de Guise, dit le Balafré. Le duc d'Alençon, étant mort sans postérité, le roi de Navare devient présomptif héritier de la couronne; mais il est déclaré, comme hérétique, incapable de succéder à la couronne. Henri III était dominé par Guise; il s'unit avec lui. A cette époque, Pierre de Rouxel, seigneur des Grandes-Occaignes et du Mesnil-d'Occaignes, favori de Henri III, eut une affaire d'honneur avec un seigneur italien.

Par ordre du roi, le champ leur fut ouvert par le seigneur de Falandres. Pierre de Rouxel remporta la victoire. Une seconde affaire, qu'il eut avec le redoutable seigneur Francho, dont la mort termina le combat, acheva de le mettre en une haute réputation à la cour.

Le roi conçut le projet de se débarrasser à la fois du roi de Navare et du duc de Guise. Il envoie, contre le premier, des troupes aux ordres de Joyeuse. Elles atteignirent les protestants dans les plaines de Coutras, où elles furent mises en déroute. Le duc de Joyeuse tomba aux mains de deux capitaines qui le tuèrent de sang froid. Les royalistes perdirent artillerie, bagages, enseignes, presque tous leurs chefs, et cinq mille hommes restèrent sur le champ de bataille.

Le duc de Guise, envoyé contre les Allemands, les défait et revient victorieux à Paris. Le roi veut s'opposer à son entrée; Guise méprise ses ordres. Le peuple prend les armes, tend des chaînes, dépave les rues, sonne le tocsin, établit des barricades. Guise, à la tête des Parisiens, enferme les troupes royales dans le Louvre, et emprisonne le roi dans son palais. Il ne profita pas de cette position et laissa fuir son royale prisonnier, qui se rendit à Blois. Guise le suit; ils se reconcilièrent solennellement, mais intérieurement ils projetaient, le roi de faire mourir Guise, et celui-ci de détrôner le roi.

Tous deux étaient suffisamment averti de se méfier. Guise méprisait trop le roi pour le croire capable d'un assassinat. Il fut dupe de sa sécurité, car Henri III le fit assassiner en sa présence et dans son cabinet. Le cardinal, son frère, fut également poignardé dans une galerie en se rendant chez le roi. Richelieu fit brûler les cadavres des deux frères et jeter leurs cendres au vent.

1589. — Catherine meurt à Blois, détestée de tous les partis qu'elle avait trahis tour à tour. Sous prétexte de la mort de Henri II tué dans un tournoi, elle avait banni ces fêtes guerrières.

et donnait à la place des bals où les femmes de sa cour dansaient demi-nues.

A cause du meurtre du cardinal de Lorraine, la Sorbonne déclare Henri III de Valois déchu de son droit à la couronne; les prêtres déclarent en chair que celui qui tuera le tyran sera sauvé. Dans cette extrémité, le roi fut forcé d'implorer le secours du Navarrois qu'il avait autrefois refusé, et de concert, à la tête d'une puissante armée, ils marchent sur Paris où se trouvaient les principaux acteurs de la ligue.

Dans les provinces, les deux partis avaient eu différentes rencontres. Le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, remporta de grands avantages sur les ligueurs. Il occupait le comté d'Exmes, sauf Falaise qu'il tenait assiégé. Brissac conduit quatre mille Gautiers au secours de cette place. Montpensier vient à leur rencontre au village de Pierre-Fite, entre Argentan et Falaise, les met en déroute et les poursuit par Vimoutiers, Bernay et Lachapelle-Gautier, pour détruire le foyer de ces soldats improvisés. Ils n'étaient autres que des paysans armés pour se défendre contre les exactions des gens de guerre et les sergents des tailles, bien plus difficiles que les premiers. Ils tenaient leur nom de Lachapelle-Gautier, où avait eu lieu leur premier rassemblement. Montpensier les défait et les assomme en partie; ce qui reste est contraint de retourner à la charrue. La guerre civile durait toujours. Cependant les Parisiens se déclaraient pour la paix et la ligue touchait au moment de sa ruine, lorsqu'un jeune religieux de l'ordre de saint Dominique changea toute la face des affaires.

Son nom était Jacques Clément. Né dans un village de Bourgogne, il était âgé de vingt-quatre ans. Ce fanatique se charge d'être le libérateur de la sainte ligue. Muni des sacrements, de passeports et de lettres de créance, il se rend à Saint-Cloud et demande à parler au roi. Le lendemain, introduit

dans la chambre du roi, sur les sept heures du matin, le 1er août 1589, il lui présente une lettre de créance. Lorsqu'il le vit occupé à la lire, il tira de sa manche un long et large couteau et le lui plongea dans le bas ventre. Henri, blessé, retire lui-même le couteau et en frappe le monstre au visage. Les gardes accourent au bruit et le percent de mille coups. Cette précipitation empêcha de connaître ses complices. Le roi fit appeler Henri de Navare, le déclara son successeur et expira le 2 août, à quatre heures du matin. Il était âgé de trente-huit ans; il avait régné quinze années. On porta son corps à Sainte-Corneille de Compiègne où il reposa jusqu'en 1610, qu'il fut apporté à Saint-Denis. Peu s'en fallut que Jacques Clément ne fut porté sur la légende des saints martyrs. Le pape Sixte-Quint le combla de louanges, compara son crime aux actions héroïques de Judith et d'Eléasar; il l'appela second sauveur.

CHAPITRE XXI.

ÈRE CHRETIENNE.

1589 — 1643.

Mais cette impénétrable et juste Providence
Ne laisse pas toujours prospérer l'insolence;
Quelquefois sa bonté, favorable aux humains,
Met le sceptre des rois dans d'innocentes mains.

(Henriade)

SOMMAIRE. — Henri IV. — Guerre de la Ligue. — Henri IV maître d'Argentan. — Bataille d'Ivry. — Pierre de Rouxel prend Verneuil. — Son duel avec Delrépigny. — Excommunication de Henri IV. — Siége et

famine de Paris. — Henri IV converti et sacré. — Son règne. — Il est frappé par Jean Châtel. — Suite et événements du règne de Henri IV. — Assassinat de Ravaillac. — Supplice de ce régicide. — Marie de Médicis régente. — Louis XIII. — Concini. — Mort de Pierre de Rouxel. — Règne de Louis XIII. — Richelieu. — Cinq-Mars. — Mort de Richelieu. — Mort de Louis XIII. — Anne d'Autriche régente. — Mazarin.

1589-1610. — Henri III mort, l'armée se divise; partie des catholiques reste attachée à Henri IV, l'autre l'abandonne. Pour recevoir plus facilement des secours d'Angleterre, Henri porte ses forces en Normandie. Mayenne, fils aîné du duc de Guise, mort à Blois, le poursuit. La rencontre eut lieu dans les plaines d'Arques, le 21 septembre 1589. Mayenne est complètement battu. L'Anjou, le Maine et la Touraine, sont pour le vainqueur. En Normandie, il réduit les plus fortes places, Alençon, Argentan, Falaise, Lisieux et Honfleur. Le duc de Mayenne, qui se tenait aux environs de Paris, veut arrêter les progrès de l'ennemi; il s'approche des bords de l'Eure, vers Yvry, où il le rencontra. Le combat eut lieu en cet endroit, le mercredi 14 mars 1590. En moins d'une demi-heure, l'armée de la ligue fut détruite. Mayenne se retire à Saint-Denis; Nantes et Vernon se rangèrent du parti du roi, qui revient bloquer Paris, après s'être rendu maître des forts de Charenton, de Vincennes et de Saint-Denis. Mayenne reçut des secours du duc de Parme et put ravitailler la ville. Pierre Rouxel, baron de Médavid, capitaine du château d'Argentan, gendre de Guillaume de Haute-Mer, seigneur de Fervaques, lieutenant-général, gouverneur de la Normandie, surprit le château de Verneuil pour la ligue et se rendit maître de la ville après un sanglant combat. Le duc de Savoie envahit le Dauphiné. On guerroyait aussi en Languedoc; la Provence était déchirée par des factions intestines. Henri mit le siége devant Rouen le 24 novembre 1591; il dura cinq mois. La ville fut secourue à propos pour l'em-

pêcher de se rendre. Mayenne parcourt de nouveau la Normandie. Le baron de Médavid qui, après la prise de Verneuil, avait obtenu du duc de Mayenne le commandement de cette place, se faisait remarquer par des actions intrépides; avec une poignée d'hommes, il fut reconnaître le camp du roi devant Chartres; plus tard, à la tête de cinquante cavaliers, il soutint l'effort de huit cents hommes commandés par MM. d'Amboise et de la Ferté, depuis Séez jusqu'à Laigle. Il était doué d'une force musculaire prodigieuse, car on rapporte que, dans un combat près de Breteuil, il perça de son épée le sieur Detrepigny qui était à la tête d'une compagnie de gendarmes et l'enleva tout enferré de dessus son cheval. Ce trait est le sujet d'un tableau qui se voit encore au château de Grancei.

Revenons au roi de Navarre. Il fut excommunié par le pape Grégoire XIV : la bulle fut brûlée par la main du bourreau. Malgré cette nouvelle difficulté, Henri n'en pressa pas moins le siége de Paris, et pendant six mois la famine dévora les Parisiens; ils furent réduits à broyer les os des morts pour en faire du pain ou une sorte de bouillie. Le roi de Navarre reconnut enfin *que Paris et la France valaient bien une messe.* Il abjura le calvinisme en 1594, au village de Suresne, puis il se fit sacrer dans l'église Notre-Dame de Chartres, le 27 février de la même année 1594. Mayenne se retira à Soissons, et Paris ouvrit ses portes le 22 mars suivant. Le maître de Paris acheta la soumission des provinces : au mois de mai, Rouxel de Medavid se mit dans l'obéissance avec la ville de Verneuil, qu'il gouvernait.

Les commencements de ce règne furent heureux. Henri IV ne voulut pas même choquer le fanatisme. Quelques corps religieux ayant refusé de faire les prières usitées pour la conservation du roi, Henri IV dit : *Il faut les laisser faire, ils sont encore fâchés.* Le 27 décembre 1594, étant dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, il reçut un coup de couteau dans la lèvre inférieure.

On se saisit d'un jeune homme qui se mêlait dans la foule, que l'on crut avoir fait le coup ; il se nommait Jean Châtel, était fils d'un marchand drapier et était âgé de dix-neuf ans. Dans son interrogatoire, il déclara qu'il avait été poussé à ce crime par les leçons des jésuites. Jean Châtel fut condamné à être écartelé : il souffrit les tortures sans faiblesses ni repentir. Henri IV fit sa paix avec Rome. Le pape Clément VIII retira ses excommunications ; il traita de même avec Mayenne, qui devint un sujet fidèle.

L'Espagne entretenait toujours en France le levain de la révolte ; Henri déclare la guerre à Philippe II. Les armées françaises et espagnoles se rencontrèrent à Fontaine-Française, le 30juin 1595 ; les premières remportent une victoire complète. Le roi courut de grands dangers, car il écrivit à sa sœur : *Peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritière.* 1596. Cette année fut employée à la pacification générale de l'état. — 1597. — Les Espagnols, au mépris des traités, s'emparent d'Amiens; ils en furent promptement expulsés, et la paix fut conclue à Vervins, le 3 mai 1598. Au mois d'avril précédent, étant à Nantes, Henri donna le fameux édit qui porte le nom de cette ville, en faveur des protestants. 1599. Mort de Gabrielle d'Estrée, duchesse de Beaufort ; elle était enceinte de quatre mois : on croit qu'elle fut empoisonnée.

Henri fait prononcer à Rome la dissolution de son mariage avec Marguerite. En 1600 il épousa Marie de Médicis, déclara la guerre au duc de Savoie, et, en trois mois de temps, il s'empara de son duché. Un édit de cette époque déclare que la profession ne peut annoblir celui qui l'exercera, et une déclaration défend les duels. 1601. Traité de Lyon avec le duc de Savoie ; naissance de Louis XIII, au château de Fontainebleau, le jeudi 27 septembre 1601. 1602. Conspiration des maréchaux de Biron, de Bouillon et du comte d'Auvergne, par

suite de laquelle Biron eut la tête tranchée à la Bastille, le 31 juillet. 1603. Renouvellement des traités avec Jacques Ier, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. 1604. Création par Paulet de la rétribution financière, dite Paulette, qui assurait dans les familles le bénéfice des charges de judicature et de finance, en payant, par ceux qui les achèteraient, le soixante-septième denier de la finance, faute de quoi elles rentreraient dans le domaine du roi.

Cet édit, comme l'ordonnance de 1816, qui permet aux titulaires la présentation d'un successeur, fut vivement critiqué, comme perpétuant la vénalité des charges, si contraire aux intérêts de l'état et des particuliers, substituant l'ignorant qui aurait de l'argent à l'honnête homme fort instruit qui en serait privé; qu'il exciterait le désir d'acquérir de la fortune à tout prix et le mépris des vertus, qui demeureraint sans récompense; vénalité enfin si sagement abolie par la Constituante.

Nous ne suivrons pas Henri IV dans ses amours et ses travestissements où, plus d'une fois, il compromit la majesté royale et sa personne, Arrivons au moment où il déclare la guerre à l'Espagne, pour contraindre Philippe II à lui renvoyer le prince de Condé, premier prince du sang, qui était venu lui demander asile pour lui et son épouse, afin de la soustraire aux poursuites du roi de France, qui donnait alors cet étrange spectacle à ses courtisans d'un souverain à barbe grise courant après un enfant de seize ans. Des milliers d'hommes vont aller aux combats pour forcer la retraite où Condé celait son épouse pour la dérober à une flamme adultère. Les Espagnols voient ces préparatifs sans s'émouvoir.

1610. — La reine, conseillée par Concini, voulut être sacrée et couronnée avant le départ du roi, parce que, durant son absence, elle devait être régente. La cérémonie eut lieu dans l'église St-Denis, le 12 mai 1610. Son entrée dans Paris

était fixée au 15 du même mois. Le 14, sur les quatre heures après midi, le roi monte en carrosse pour aller conférer avec Sully à l'arsenal. Il était accompagné des ducs d'Epernon et de Montbazon; des écuyers et des valets de pied se tenaient près des portières. Un embarras de voitures, dans la rue de la Ferronnerie, fut cause que les valets de pied abandonnèrent la voiture et défilèrent par les charniers des Innocents. Un homme profite de cette circonstance, monte sur la petite roue du carrosse, du côté du duc d'Epernon, sur lequel le roi s'appuyait; il le frappa de deux coups de couteau; le roi périt à l'instant, sans pouvoir proférer une seule parole, et l'on reporta au Louvre le corps sanglant et sans vie.

Le coupable fut sàisi, le couteau à la main, et fit l'aveu de son crime. On a généralement pensé que Henri IV périt d'une conspiratiou dont Ravaillac ne fut que l'instrument, et dont les auteurs étaient Marie de Médecis, le duc d'Epernon et l'ambassadeur d'Espagne. Du reste, ce qui n'a pas été détruit du procès offre Ravaillac toujours isolé; mais on n'a pu connaître ses paroles positives, puisque après son supplice le primata du procès fut supprimé, que son dernier interrogatoire se passa *sous le secret de la cour*.

Sur l'échafaud, Ravaillac parut étonné de l'horreur qu'il inspirait, et voyant un homme proposer un cheval pour remplacer un de ceux approchés pour son supplice, il dit: *on m'a bien abusé en me disant que mon action serait agréable au peuple puisqu'il fournit lui-même des chevaux pour me déchirer*. Le supplice fut horrible et long : les membres du supplicié furent portés à la voirie.

Henri IV était âgé de cinquante-sept ans; il en avait régné vingt-deux. Il laissa, de Marie de Médicis, trois fils : Louis, qui régna le second, mourut en bas âge; le troisième, Jean-Baptiste-Gaston, porta le titre de duc d'Orléans. Il laissait aussi trois

filles, Marie, Elisabeth et Henriette, qui épousèrent : l'aînée Philippe IV, roi d'Espagne ; la deuxième, Victor-Amédée, prince du Piémont ; la troisième, Charles Ier, roi d'Angleterre.

La reine fut régente ; la guerre contre l'Espagne cessa ; Condé revint en France.

Henri IV eut du bon parfois ; mais son tableau n'est pas sans ombre. C'est le premier roi qui, pour un lièvre, avait exposé un homme à aller aux galères. On a conservé son vœu en faveur de l'habitant des campagnes : *Je prétends que chaque paysan mette le dimanche la poule au pot.*

1610-1643.—Louis XIII, fils de Henri IV, n'avait que neuf ans lorsqu'il monta sur le trône. La régente était dominée par Concini, qui devint le maréchal d'Ancre. Il épuisa le trésor de l'état et souleva contre lui l'indignation générale. Le prince de Condé lève l'étendard de la révolte. La moitié de la cour se range sous ses drapeaux. La guerrre civile fut imminente. La paix de Sainte-Menehould, ou la Malotrue, donne quelque repos. Les états furent assemblés. Ce fut une comédie dont le peuple paya les frais. 1615. Le parlement demande des réformes dans l'administration publique ; le prince de Condé demande l'exécution du traité de Sainte-Menehould. Sur le refus, il prend les armes. Le traité de Loudun paraît devoir amener une paix stable ; mais Marie de Médicis fait arrêter le prince de Condé ; les autres princes se préparent à la guerre. Le roi épouse Anne d'Autriche ; Elisabeth, sa sœur, épouse le fils de Philippe III ; Duplessis-Richelieu, évêque de Montluçon, créature de Concini, devient secrétaire d'état.

L'orgueil du maréchal d'Ancre n'avait plus de bornes : le roi ctait son premier esclave ; mais il souffrait avec impatience que et insolent favori le tînt en captivité. Il s'en plaignit à un jeune homme que l'on souffrait auprès de lui, le regardant sans conséquence, parce qu'il paraissait ne s'occuper que de chasse e

d'élever des oiseaux. Lorsqu'il recevait les plaintes du roi, loin de les calmer, il présentait le maréchal sous des couleurs odieuses et en horreur à la population. Il ajouta qu'il serait difficile de lui faire son procès à cause de la protection qu'il recevrait de la reine; qu'il fallait prendre un parti violent. Le lundi 24 avril 1617, il fut assassiné sur le pont du Louvre. La haine publique s'exerça sur son cadavre. Galigai, femme de Concini, fut condamnée et exécutée comme sorcière. La reine fut exilée à Blois.

La mort de Concini mit fin à la guerre contre les protestants et les mécontents, qui avait été poussée avec vigueur en 1616 et 1617.

1617. — Mort de Pierre Rouxel de Médavid, seignenr d'Argentan, gouverneur de Verneuil. Charlotte de Hautemer, de Fervaques, sa veuve, lui fit élever un mausolée en marbre blanc, qui avait quinze pieds d'élévation.

De Luynes concentra dans ses mains toute l'autorité. La reine se sauva de Blois et vint à Angoulême. Richelieu cimenta la paix entre le roi et sa mère; mais cette paix ne reçut pas son exécution. La guerre continua dans les années 1621, 1622, 1623 avec des chances variées, et ne se termina que par la confirmation de l'édit de Nantes.

1624.—Richelieu, devenu cardinal, prit place au conseil: tout plia sous sa volonté. 1625-1626-1627. Des cabales contre le cardinal sont sévèrement punies. Les troubles continuent, surtout à cause de la mésintelligence entre le roi et son frère. Richelieu, poursuivant toujours les huguenots, fit raser la Rochelle qui leur servait de boulevart.

1628-1629-1630.— Le cardinal, menacé par les intrigues des grands, fait tomber leur tête. Il soutient la guerre contre l'Espagne et la Savoie. Le traité de Ratisbonne mit fin à tous les débats qui tenaient l'Europe attentive. Il fut apporté par l'internonce Mazarin qui, jeune et rempli d'adresse, avait su mé-

nager une trève entre les partis. La reine mère voulut renverser Richelieu ; mais, plus habile, il déjoua leurs projets. Ce fut la journée des dupes. 1631-1632. Alliance du roi de France avec la Suède et la Bavière. Gaston, frère du roi, veut allumer la guerre civile en France ; mais elle fut bientôt éteinte. Gaston fit sa paix avec la cour et abandonna ses partisans, entre autres le duc de Montmorency, aux vengeances du cardinal. 1633-1634. Sept jours après la mort de Montmorency, Gaston s'enfuit de la cour et la guerre civile recommence. Elle est encore étouffée. 1635-1640. La guerre s'engage avec l'Espagne et l'Empire; elle devint générale en Europe. Le Roussillon fut annexé à la France ; ce fut le prix de ses efforts. 1641-1642. Richelieu avait placé près du roi un jeune homme nommé Cinq-Mars, fils du marquis d'Effiat, pour lui rendre compte des plus secrètes pensées du prince; mais ce jeune homme crut pouvoir remplacer son protecteur; il entra dans un complot avec Gaston et autres ennemis du cardinal, pour le renverser. Richelieu les avait devinés; ils furent arrêtés et sacrifiés. Cinq-Mars eut la tête tranchée à Lyon ; Gaston demanda grâce, *à son ordinaire en chargeant et abandonnant ses complices.*

Richelieu était mourant ; il suivit de près ses dernières victimes. Marie de Médicis l'avait précédé dans la tombe.

Lors de le mort de Richelieu, les prisons s'ouvrirent : la Bastille, Vincennes, les forts et les citadelles vomirent les victimes qu'enchaînait sa vengeance ou sa politique. Louis XIII ne survécut à Richelieu que de cinq mois dix jours. Il mourut le 14 mai 1643, âgé de quarante-trois ans. Il en avait régné trente-trois.

Il laissa deux enfants, Louis XIV et Philippe, qui fut duc d'Orléans. Le premier fut appelé Dieu-Donné.

CHAPITRE XXII.

ERE CHRETIENNE.

1643 — 1793.

Bientôt des Dieux vengeurs les sinistres augures
Annoncent aux mortels nos discordes futures.
L'astre du jour, dans l'ombre éclipsant sa clarté
Voile son front brillant d'un crêpe ensanglanté.
DEGUERLE.

Siècle de Louis XIV. — Les maréchaux de Grancei. — Leurs belles actions. — Succès, revers et mort de Louis XIV. — Louis XV. — Evénements de son règne. — Système de Law. — Mort de Louis XV. — Louis XVI. — Evénements de son règne. — Révolution française. — Députés d'Argentan aux états généraux et à l'assemblée nationale constituante. — Rapport des officiers de la troupe bourgeoise d'Argentan sur les moyens employés pour l'approvisionnement des halles. — Constitution et organisation de la milice nationale d'Argentan. — Nomination d'un comité permanent. — Règlement et attributions de ce comité. — Invitation aux fabriques d'envoyer l'argenterie à la Monnaie. — Revenus et dépenses de la municipalité d'Argentan en 1790. — Rapport sur l'organisation de la ville. — Soumission de la ville pour acquérir la maison du château. — Projet de route d'Argentan à Mayenne. — Formation du bureau de paix à Argentan. — Formule de serment proposé par MM. Lapommerie et Lesage. — Rejet de cette proposition. — Ordre à la garde d'Argentan d'arrêter les émigrants. — L'autel de la patrie à Argentan. — Proposition sur l'ouverture de la route de Mortagne à Gacé. — Emission de billets de confiance à Argentan. — La patrie est en danger. — Mesures ordonnées à Argentan. — Appel aux armes. — Déportation de prêtres. — Assassinat à Gacé. — La République. — Procès de Louis XVI. — Votes des députés de l'Orne. — Jugement et mort de Louis XVI.

Le parlement conféra la régence à la reine Anne d'Autriche. Gaston, duc d'Orléans, reçut le vain titre de lieutenant-général du royaume, sous la régente absolue.

La régente donna, pour successeur à Richelieu, Mazarin. La guerre continua avec l'Espagne; le théâtre était en Flandre. Les troupes espagnoles, commandées par Mello, général expérimenté, ravagent la Champagne et attaquent Rocroi, espérant venir à Paris, n'ayant devant eux qu'une armée inférieure en nombre commandée par un jeune homme de vingt ans. Malgré son conseil, ce jeune homme, qui devint le grand Condé, livra bataille, le 19 mai 1643, et remporta une victoire complète. Cette journée de Rocroi devint l'époque de la gloire française et de celle de Condé. Le 8 août suivant il prit Thionville, dont le commandement fut confié à Jacques Rouxel, comte de Médavid et de Grancei, gouverneur d'Argentan, qui, à la tête d'un régiment de dix compagnies, composé de la plus belle noblesse et de l'élite du pays d'Argentan, qui passait pour le plus beau et le plus leste de toute l'armée, s'était distingué dans les opérations du siége. Condé fit repasser le Rhin aux Allemands, et les suivit sous les murs de Fribourg, où il les attaqua, le 31 août 1644. Merci prit la fuite avec ses troupes. Condé revient à Paris, où il reçut les acclamations du peuple. Il laissa son armée à Turenne, qui, malgré son habileté, fut battu à Mariendal. Condé revient, atteint et attaque Merci dans les plaines de Nordlingen. La déroute de l'ennemi fut complète: Merci est au nombre des morts. Il fut enterré sur le champ de bataille. On grava sur sa tombe : *sta viator heroem calcas*..

7 octobre 1646. — Le prince prend Dunkerque. On l'envoie en Espagne. Il échoue devant Lérida. Il revient en Flandre, trouve l'archiduc Léopold qui assiégeait Lens, en Artois. L'engagement eut lieu le 10 août 1648 ; il dit à ses soldats : *Amis, souvenez-vous de Rocroi*, *Fridbourg et Norlingen*. L'ennemi fut taillé

en pièces : cent drapeaux, trente-huit pièces de canon, cinq mille prisonniers et trois mille morts composèrent la perte de l'ennemi : le surplus déserta. Dans le même temps, le duc d'Orléans bat les ennemis d'un autre côté. Le vicomte de Turenne gagne les batailles de Lavingen et Sommerhausen. La Bavière, la Lorraine sont au pouvoir des armées françaises.

Dans toutes les circonstances de cette guerre, qui avait duré quatre ans, depuis la mort de Louis XIII, la famille de Grancei se distingua par des prodiges de valeur. Pierre de Rouxel, commandant la grande garde du camp d'Arten, ayant été attaqué par la garnison de Douai, il la repoussa jusque dans ses murs et fut blessé d'un coup de mousquet sur la contrescarpe. — Jacques Rouxel, gouverneur d'Argentan et de Thionville, reçut le pouvoir de commander en chef l'armée de Flandre. Les camps retentissaient des belles actions des seigneurs de Rouxel.

Enfin la guerre étrangère se termina ; la paix fut signée à Munster, en 1648. L'état se trouvant obéré par les guerres qui s'étaient succédées, Mazarin, dont la fortune était scandaleuse, proposa de créer de nouveaux impôts. Le parlement refusa d'enregistrer les édits. Mazarin fit arrêter plusieurs de ses membres ; le peuple s'irrite ; on ferme les boutiques, on tend les grosses chaînes qui étaient alors à l'entrée des rues principales, et on fait des barricades. La reine mère et Mazarin, son favori, se retirent à Saint-Germain-en-Laye. Toute la cour coucha sur la paille. Cette guerre civile avait cela de commun avec la guerre d'Angleterre, qu'elle avait commencé pour un peu d'or. Aucune conviction politique n'animait les chefs de l'entreprise ; c'était une représentation tragi-comique dont le peuple payait les frais.

1650. — L'Espagne s'apprêtait à envahir la France. Le parlement, épuisé d'argent, traite avec la cour. Pierre Rouxel, comte de Grancei, gouverneur d'Argentan, qui servait sous les

ordres du maréchal du Plessis-Praslin, défit un bataillon ennemi à la bataille de Rhétel. Le maréchal lui donna les drapeaux de ce régiment ; il les fit porter dans son château d'Argentan. Jacques Rouxel de Grancei, son père, venait d'être honoré, par Sa Majesté, du bâton de maréchal ; Pierre reçut l'ordre de suivre le maréchal en Normandie pour observer cette province.

On cite du maréchal de Grancei des réponses qui font connaître son caractère ; celle-ci à M. de Turenne : *Oui, corbieu ! ce que je dis est aussi vrai comme il est vrai que je n'ai jamais tourné casaque.*

Quelques seigneurs lui reprochaient de ne pas être frisé ni poudré comme les autres courtisans : *Messieurs,* dit-il, montrant sa poire à poudre à canon, *voilà la poudre dont je me sers, je n'en connais pas d'autre.*

François-Benedic Rouxel, qui succéda à Jacques son père, et Pierre son frère, dans le gouvernement d'Argentan, fut un des plus grands guerriers de son temps. Il devint chef d'escadre; il était moins que recherché dans sa toilette. Cette négligence donna l'occasion à deux maréchaux qui se trouvaient dans la chambre du roi, auquel il venait rendre compte d'une expédition maritime, de lui dire : *Quoi ! marquis, venir chez le roi en cet état, vous voilà fait comme un palefrenier!*

Oui, *Messieurs*, répondit-il, *comme un palefrenier prêt à vous bien étriller*, et il passa outre.

Guillaume Rouxel, douzième enfant de Jacques, auquel Louis XIII avait accordé l'abbaye de Silly-en-Gouffern, résigna cette abbaye à François, son frère, qui devint archevêque de Rouen. Pour lui, il prit le parti des armes, fut fait conseiller du roi, capitaine des gens d'armes du duc de Valois. Ce fut lui qui, pour quelques griefs qu'il avait éprouvés de la part des sieurs Viel Desparquets et de Boissey, habitants d'Argentan,

vint dans cette ville, le 23 avril 1649, accompagné de plusieurs régiments d'infanterie et cavalerie de sa maison, pilla et brûla une partie des faubourgs, exigea une contribution de quinze mille francs pour ses officiers, laquelle somme fut à cet effet prêtée par M. de Turgot-Saint-Clair. Le pillage fut évalué à cent mille francs, et il eût été plus considérable sans la diligence de M. de Chamboy, qui obtint un ordre du roi au seigneur comte de Médavid de sortir d'Argentan. Le roi députa MM. de Tilly, Leroux et Duhoullay pour informer sur cette affaire; mais, par la faveur du duc d'Orléans, elle fut évoquée au conseil et demeura sans poursuites.

La suite du règne de Louis XIV fut une série de combats intérieurs et à l'étranger. Ce siècle est trop connu pour que nous ayons à en parler ; nous ne citerons que les événements auxquels auront pris part les gouverneurs d'Argentan.

1651. — Le prince de Condé avait soulevé le Poitou et l'Anjou. Pierre de Rouxel, gouverneur des ville et château d'Argentan, conduisit deux cents gentilshommes normands au maréchal d'Hocquincourt, son oncle. Il défit la compagnie des gardes du duc de Rohan, dont il envoya les casaques au roi, à Saumur, et se rendit maître des faubourgs de la ville. Dans cette expédition, le gouverneur d'Argentan fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule. 23 septembre 1653. Nous voyons encore Pierre Rouxel près de la Roquette, sur le Tanaro, et au passage de la Bormida, où il fut blessé de deux coups de pique au ventre. 1669. Les Turcs, voulant profiter de nos divisions, viennent assiéger Candie. Joseph Rouxel de Médavid, cinquième fils de Guillaume Rouxel et de Marie Dascher, est envoyé au secours de cette place, sous les ordres du duc de Beaufort. Il périt avec le duc dans une sortie que fit la garnison, et le visir Kiuperli entra dans la ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines. Les Turcs montrèrent, dans cette

occasion, des connaissances stratégiques que l'on était loin de leur supposer. On croit qu'ils avaient avec eux des ingénieurs italiens.

1670. — Henriette Stuard, sœur de Charles II, roi d'Angleterre, et épouse de Philippe d'Orléans, frère du roi de France, obtient de son frère un traité d'alliance, qui facilitait à Louis XIV la ruine de la Hollande. Madame repassa la mer, le 12 juin, et mourut à St-Cloud en moins de huit heures, le 30 du même mois. Quelques soupçons planèrent sur Monsieur ; mais cependant les relations des deux frères ne furent pas interrompues. Deux cent mille hommes et les escadres combinées anglaises et françaises attendaient le signal du départ.

Monsieur se remaria, le 21 novembre 1671, à Châlons, à la princesse Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, électeur palatin. Cette princesse mourut en 1722, laissant deux enfants, Louis-Philippe d'Orléans, qui fut régent sous Louis XV, et la duchesse de Lorraine.

1672. — Les armées s'ébranlent et marchent vers le Rhin. On commence par assiéger Rhuiberg, Wesel et Burik. A peine investies, ces villes ouvrent leurs portes aux Français. Orsoi fit quelque résistance. Pierre de Rouxel, marquis de Grancei, gouverneur d'Argentan, eut le genou cassé d'un coup de mousquet, en travaillant à la tranchée, sous les yeux du roi. La ville se rendit le 3 juin. L'armée s'avance sur Amsterdam ; les Hollandais lèvent les écluses ; le pays est inondé ; les Français sont repoussés par les flots ; Louis XIV quitte brusquement l'armée, dont il confie la direction à ses généraux.

1673. — Une puissante coalition se forme contre la France, qui est forcée d'évacuer la Hollande, que l'inondation protège. Néanmoins les Français prennent encore des villes ; Maestrict tombe en leur pouvoir. Jacques-Léonor Rouxel de Médavid, fils aîné de Pierre de Rouxel de Médavid, comte de Grancei,

gouverneur d'Argentan, alors âgé de dix-huit ans, servait en qualité de cadet dans les gardes du corps de Sa Majesté. Au siége de Maestrict, il fit preuve de bravoure et de connaissances militaires qui firent augurer en sa faveur.

1674. — Le 19 février, le roi fit la paix avec la Hollande.

En Flandre, le prince de Condé, à la tête de quarante-cinq mille hommes, se battit à Senef, village entre Marmiout et Nivelle, contre le prince d'Orange, qui en commandait soixante mille. Le prince de Condé resta maître du champ de bataille. Jacques-Eléonor de Rouxel fit, dans ce combat, des prodiges de valeur qui retentirent dans toute l'armée. Delabretesche, colonel de dragons, surprit et se rendit maître de Leuves, près de Louvain, et facilita le succès de nos armes.

1689. — Les hostilités avaient été suspendues et reprises. Les armées françaises étaient sur le Rhin; Kiéservent, Bonn et Mayence tombent au pouvoir des alliés. Bonn fit une défense glorieuse. Le brigadier Rouxel de Médavid soutint longtemps, avec des forces inégales, le choc des ennemis. Sa belle résistance fut jugée digne d'un meilleur sort.

1690. — M. de Catinat attaqua le duc de Savoie à Stafarde, le 18 août, et le battit complètement. Le brigadier Rouxel de Médavid contribua puissamment au succès de cette journée, ainsi qu'à la prise de Saluces et de Suze.

1692. — Pour récompenser le comte de Grancei, seigneur d'Argentan et brigadier des armées royales, de tous les services qu'il avait rendus à l'état, le roi lui donna le gouvernement du pays et citadelle de Dunkerque.

1693. — Le duc de Savoie avait entrepris le siége de Pignerolles. Il fut attaqué et défait à Marsaille, le 4 octobre, par le maréchal de Catinat, sous les ordres duquel servait Jacques-Eléonor Rouxel de Médavid Grancei, gouverneur de Dun-

kerque, récemment promu au grade de maréchal-de-camp. Grancei fit, dans cette occasion, des prodiges. Il fut dangereusement blessé d'un coup de fusil au travers du corps.

1697. — Les Hollandais proposèrent des conférences, au château de Riswick, pour une paix générale. Les opérations militaires n'en furent pas retardées. Le maréchal de Catinat prit Ath en Flandres. La conduite du maréchal-de-camp de Grancei, à la prise de cette place, lui valut le grade de lieutenant-général qui lui fut décerné peu de temps après. Enfin, le 20 septembre, à minuit, quatre traités de paix furent signés à Riswick avec la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre et l'empereur. Ces traités donnèrent, pour quelque temps, du repos à l'Europe. Ce repos fut bientôt troublé par la guerre pour la succession à la couronne d'Espagne, déférée par le testament du feu roi à Philippe, petit-fils de Louis XIV. Cette guerre fut allumée sur tous les points à la fois. Monsieur de Vendôme, qui remplaçait Catinat et de Villeroi, parce que le premier était mort, et l'autre prisonnier, livra, le 15 août 1702, la bataille de Lusara. Jacques-Eléonor de Grancei, lieutenant-général des armées du roi, se conduisit suivant son habitude, en héros, et contribua puissamment à la prise de Lusara et de Guastalla.

1703. — Jacques-Eléonor de Grancei eut le commandement en chef des troupes destinées à pénétrer dans le Trentain pour ouvrir une communication du Milanais avec la Bavière, et couper les passages à l'armée impériale. Il la força dans les retranchements qu'elle avait établis dans les valées de l'Oder et de Nota, puis il se rendit maître de Riva, Arco, Nago et Torbalé.

1704. — Le lieutenant-général Rouxel de Médavid Grancei, sous les ordres du maréchal de Vendôme, prit Verceil, Yvrée et Verrue; contribua au gain de la bataille de Cassano, près de l'Adda. Le roi lui donna le gouvernement de la ville et château d'Argentan, devenu vacant par la mort de Jacques de Rouxel son père.

1705. — Vendôme et Médavid soutenaient dignement, en Italie, l'honneur de nos armes. Après la bataille de Cassano, ils gagnèrent celle de Calcinato, qui fut livrée le 19 avril 1706. Monsieur de Vendôme fut rappelé d'Italie pour aller réparer les pertes de la Flandre; il fut remplacé par monsieur le duc d'Orléans, qui fut blessé au siége de Turin, où le maréchal Marsin perdit la vie, le 7 septembre 1706. Le 9 du même mois, de Médavid Grancey, gouverneur d'Argentan, dans les plaines de Castiglione, remporta une victoire complète sur les impériaux commandés par le prince de Hesse-Cassel. Les résultats de cette journée pour l'ennemi furent trois mille hommes tués, trois mille cinq cents faits prisonniers, leurs étendards et leurs drapeaux pris, leur artillerie tombée en notre pouvoir, et le siége de Castiglione levé.

Pour récompenser le comte de Médavid, le roi l'honora, dès le 23 octobre 1706, du collier de ses ordres. Il le confirma dans son commandement en chef des troupes d'Italie qu'il ramena en France au mois d'avril 1707.

1707. — Après la bataille d'Hochsteds et le traité avec l'empereur, le gouverneur d'Argentan revint en France à la tête de sa division, composée de quinze mille hommes; aussitôt l'arrivée de Médavid Grancey et de son corps d'armée, sa majesté lui donna le gouvernement général des pays et duché du Nivernais et Donzois, et le commandement en chef des troupes en Savoie, avec lesquelles il marche au siége de Toulon.

1714. — Le maréchal de Villars, après avoir terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure la paix de Rastadt, et Philippe v conserva le trône d'Espagne.

Jacques-Eléonor Rouxel de Médavid, comte de Grancey, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et château d'Argentan, des duchés de Nivernais et Donzois, qui avait figuré si brillamment par ses connaissances et ses vertus

guerrières, dans toutes les affaires, en Dauphiné et en Savoie, de 1708 à 1713, fut pourvu du commandement en chef des provinces de Dauphiné et Provence. Il sut arrêter les progrès de la peste qui désolait ce malheureux pays; il prouva qu'il savait aussi bien opérer en temps de paix, pour le salut de l'état, que combattre et vaincre en temps de guerre.

Le 12 août 1715, le roi se sentit incommodé d'une douleur que l'on traita de sciatique; à partir de ce jour, il garda son appartement jusqu'au jour de sa mort, qui arriva le 1er septembre. Louis XIV vécut soixante-dix-sept ans; il régna soixante-douze ans.

La haine que son despotisme avait soulevé fut si vive, que ses restes furent insultés par la populace.

1715-1774. — Louis XV, troisième fils du duc de Bourgogne, n'avait que cinq ans et demi lorsqu'il monta sur le trône de son bisaïeul, sous la régence du duc d'Orléans. C'est sous la régence que commença le sytème de l'Ecossais Jean Law, qui greva l'état d'une dette de 1,631,000,000 livres.

1723. — Louis XV, ayant atteint sa quatorzième année, déclara sa majorité. Le duc d'Orléans prit le titre de premier ministre; mais il mourut bientôt par suite des excès en tous genres auxquels il s'était livré. Le règne de Louis XV est aussi bien connu que celui de Louis XIV; la querelle à cause de la succession autrichienne, la paix d'Aix-la-Chapelle, qui dura depuis 1748 jusqu'en 1755; la bulle unigenitus; les supplices de Lalli Tollendal et du jeune de la Barre, ne sont plus que des jalons historiques.

L'état était épuisé par les frais de la guerre qui avait fini en 1748. Les dépenses de la cour étaient excessives; cent millions étaient engloutis dans les étonnants mystères du Parc-aux-Cerfs. La nation, qui payait, pouvait sortir de sa léthargie; la royauté,

toute aux plaisirs, n'apercevait pas l'abîme creusé sous ses pas.

Le théâtre de la guerre se trouvait transporté dans les colonies. Les Anglais voulaient étendre leurs possessions à nos dépens : ils furent battus par l'amiral de la Galissonnière.

La division du parlement avec le clergé, le prodigieux dérangement des finances, causaient des rumeurs sinistres.

Ces émotions populaires furent un instant détournées par un événement imprévu. Le roi fut assassiné le 5 janvier, dans la cour de Versailles, par un misérable nommé *Robert-François Damien*, qui fut arrêté. C'était un insensé fanatique, qui paraît isolé et sans complices : il fut condamné et exécuté. La blessure du roi étant légère, il fut promptement guéri. On n'en parla plus.

Les longs mépris de l'Angleterre, et une épigramme du roi de Prusse, sur madame de Pompadour, produisent la guerre de sept ans. L'humiliant traité de 1763 dépouilla la France de ses possessions en Amérique, et fut particulièrement nuisible à la Normandie dont il détruisit le commerce.

Ces pertes et les frais de la guerre, les libéralités du roi en faveur de ses courtisanes et les orgies du Parc-aux-Cerfs, nécessitèrent la création de nouveaux impôts. La France, indignée, fit entendre des cris de vengeance ; peu s'en fallut que la mort violente de l'abbé Terray ne devînt le signal d'une révolution. Les parlements refusèrent d'enregistrer des nouvelles charges ; ils furent exilés et remplacés. On vit alors le manifeste aux Normands ; c'était un appel à la résistance : il ne trouva pas plus d'écho que les remontrances de la noblesse.

Louis XV, un moment réveillé par l'effroi, se rendormit en voyant que la foudre qui grondait ne tomberait que sur la tête de son petit-fils. Il continua sa pitoyable monarchie jusqu'en 1774, époque de sa mort. Son règne finit dans la boue. L'immo-

ralité, le fanatisme avaient atteint leur plus haut périgée ; l'esprit philosophique brillait dans la littérature ; les disputes théologiques mêmes concoururent à l'affranchissement de l'esprit humain ; les encyclopédistes, les économistes hâtèrent le mouvement, et le despotisme caduc croula de toutes parts. Louis XV mourut détesté, méprisé.

1774-1793. — Louis XVI, petit-fils de Louis XV, monta sur le trône de son aïeul et fut le soixante-sixième roi de France. Avant son avénement, il avait épousé Marie-Antoinette d'Autriche. Témoin des événements du règne précédent, il n'ignorait pas qu'une révolution sociale était imminente, qu'il ne lui restait qu'à la diriger. Les prodigalités de la cour et l'épuisement des finances nécessitaient la création de nouveaux impôts. Les parlements refusèrent l'enregistrement des édits. Différentes circonstances vinrent encore compliquer les embarras du moment. Une démarcation impolitique entre le haut et le bas clergé, le rappel des ordonnances qui réservaient exclusivement les grades militaires à la noblesse, avaient accru la mauvaise disposition des esprits. L'affaire du collier, dont le résultat fut de rendre ridicule le cardinal de Rohan et de faire rejaillir jusque sur le trône l'infamie de quelques misérables qui s'étaient joués de ce prélat ambitieux, y mit le comble. La convocation des états généraux fut décidée et fixée au 5 mai 1789. Il fut décidé que la réprésentation du tiers serait égale à celle des autres ordres ; que le vote aurait lieu, non par ordre, mais à la pluralité des voix. Necker appela de cette décision à une assemblée de notables ; elle fut maintenue. Le bureau du comte de Provence, depuis Louis XVIII, fut le seul qui appuya la double réprésentation.

Dans quelques contrées, les élections furent paisibles ; dans d'autres, tumultueuses. Celles du département de l'Orne se firent au milieu de rumeurs sourdes, mais sans éclat.

Députés d'Argentan aux Etats-Généraux et à l'Assemblée Nationale Constituante (1789).

MM.
Decourmesnil,
Depréfeln,
L'abbé Leclerc.

Les députés des états avaient reçu, des électeurs, des cahiers où leurs vœux étaient exposés pour les réformes jugées nécessaires.

C'était à Versailles, le 5 mai, que la cour avait fixé la réunion des états. On a tout dit sur ce qui se passa aux états généraux, sur les humiliations auxquelles le tiers-état fut en butte et dont il se vengea si bien. D'abord le tiers garda le silence; le peuple cria vive le tiers! le tiers répondit vive la liberté! vive l'égalité! et le trône chancela. Le tiers se déclara assemblée nationale. Repoussé de la salle des séances, les députés sont conduits dans un jeu de paume, où tous jurent de ne point se séparer que la constitution du royaume et la régénération publique ne soient établies.

La séance royale eut lieu le 23 juin 1789. Le roi casse la délibération du 17 juin, par laquelle les députés se sont constitués en assemblée nationale; prescrit les points sur lesquels ils auront à délibérer, et enjoint aux trois ordres de se retirer chacun dans leur chambre pour délibérer séparément. Le roi quitte la salle des séances. Le tiers s'en empare. Dreux-Brézé, maître des cérémonies, vient rappeler l'ordre du roi. Le président répond *que les députés de la nation ne pouvaient recevoir d'ordres.*

Le 25 juin, l'assemblée décréta l'inviolabilité de ses membres. Par ordre du roi, les deux ordres de la noblesse et du clergé se réunissent au tiers. Des troupes étrangères sont appelées à Paris. La Convention demande leur éloignement; sur le refus, l'agitation populaire se manifeste avec une effrayante énergie. Le prince

Lambesc, à la tête d'un régiment allemand et des Suisses, exécute, sur les attroupements, des charges de cavalerie. Plusieurs personnes furent blessées. Les gardes-françaises prennent parti pour le peuple. L'assemblée propose sa médiation; le roi refuse; pendant qu'on délibère, le peuble agit, et la Bastille est enlevée le 14 juillet. Le gouverneur, Delaunay, est égorgé, et sa tête portée au bout d'une pique. Flesselles, prévôt des marchands, soupçonné de connivence avec la cour, est tué d'un coup de pistolet, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. La cour est stupéfaite. Le renvoi des troupes, le rappel de Necker sont les gages de réconciliation. Le roi se rend à l'Hôtel-de-Ville et reçoit la cocarde tricolore des mains de Bailly. Le comte d'Artois et plusieurs autres courtisans, croyant avoir à rédouter la colère des Parisiens, se sauvent et passent à l'étranger en menaçant. Le roi reste seul. Le peuple répond aux menaces de l'émigration, en brûlant des châteaux et massacrant les propriétaires. Les premières victimes, dans nos contrées, furent M. Millet de la Chapelle-Moche, Tureau et son gendre dans la Sarthe. M. de Belzuns, major au régiment d'Artois, en garnison à Caen, fut massacré sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, à la vue de son régiment, qui partit le même jour. Des femmes dépécèrent son cadavre, lui arrachèrent le cœur et les parties sexuelles, mirent le tout dans un plat d'eau, burent l'eau et mordirent le reste.

La disette générale commençait à se faire sentir; les halles n'étaient plus approvisonnées. Nous possédons, aux archives de la ville d'Argentan, sous la date du 27 juillet 1789, un rapport de MM. Bouley et Lautour-Boismaheut, officiers de la troupe bourgeoise, sur leurs recherches dans les campagnes voisines, et mesures par eux employées pour faire apporter les bleds à la ville

Le 11 août 1789, la municipalité d'Argentan procède à la nomination d'un comité permanent, composé de vingt-quatre

membres, qui devaient être renouvelé, par moitié, chaque mois. Les réunions étaient journalières : la délibération fixe les attributions de ce comité.

Le 24 août 1789, la milice bourgeoise d'Argentan prit le nom de milice nationale. On procéda à son organisation et à la nomination des officiers. La noblesse fut admise ; mais il fut décidé que ses droits aux grades ne seraient autres que ceux des bourgeois. Les nominations eurent lieu dans l'ordre suivant :

Colonel.	Desforges de Prémenil.
Lieutenant-colonel.	Le chevalier de Briouse.
Major.	Roger.
Capitaine aide-major.	Provost Desbrières.
Capitaines.	Lefessier Dufay. Boullay de la Grullière. Boulay Delacroix. Tancré Lainé.
Lieutenants.	Romey. Tancré Duverdier. Maheut. Perigaut Lamotte.
Sous-lieutenants.	Maurice. Marce. Bernier. Deslongrais.
Porte-drapeau.	Porcher Deslongchamps.

Au milieu de l'effervescence, l'Assemblée Nationale discutait la déclaration des droits de l'homme ; une seule nuit, celle du 4 août 1789, vit anéantir une féodalité de quatorze siècles.

Le clergé et la noblesse des provinces désavouent leurs députés et protestent contre l'abolition de leurs priviléges. Leur opposition appelle sur eux la vengeance du peuple, qui est prêt encore à courir aux armes.

1er octobre.— L'Assemblée présenta le premier chapitre de la Constitution, intitulé *des droits de l'homme*, à la sanction du roi. A cette occasion, il y eut un banquet offert par les garde du corps à la garde nationale et aux gendarmes de Flandre. Cette fête dégénéra en orgie; la cocarde nationale fut foulée aux pieds. Le roi et la reine, qui avaient paru, furent accusés d'avoir provoqué et approuvé cette action. Le 5 octobre, un attroupement se rend à Versailles pour demander au roi de faire cesser la famine et le prier de se rendre à Paris. Il accueillit la députation avec bienveillance. Le lendemain, 6 octobre, la foule veut pénétrer dans le château dont la garde nationale défend en vain l'entrée. Quelques misérables pénètrent dans les appartements de la reine. C'en était fait de cette princesse sans le cri d'alarme d'un garde du corps qui se sacrifie pour la soustraire aux atteintes de ces furieux.

La municipalité de Paris envoie le lendemain, 7 octobre, une députation au roi pour l'engager à venir résider à Paris; il s'y détermine. L'attroupement était aussi parti spontanément, emportant pour trophée les têtes de deux gardes du corps assassinés dans l'attaque du château.

Le même jour 7, l'Assemblée Nationale décrète qu'elle est inséparable de la personne du roi, et que Paris sera désormais le lieu de ses séances. L'exaltation des esprits prend un caractère de violence qui nécessite de décréter la loi martiale.

L'assemblée, qui venait de détruire l'ancien régime, travaille à reconstruire la société; dans une déclaration solennelle, elle établit la liberté civile et religieuse, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi; autorise la vente des biens du clergé, déclarés biens nationaux et affectés au paiement des assignats, etc., etc. La noblesse, le clergé, le parlement protestent contre la déclaration de droits de l'homme et tous les autres pas vers l'indépendance.

1790. — L'émigration va croissant. Louis XVI se rend à l'Assemblée Nationale, promet de maintenir la constitution et de défendre la liberté constitutionnelle. Les esprits flottaient incertains sur sa sincérité. Dans le même temps on conçut l'idée d'une réconciliation entre les partis; à cet effet, on créa une fête patriotique ; le jour choisi fut le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. Cette fête reçut le nom de fédération. Cent mille députés de toutes les fédérations du royaume vinrent au Champ-de-Mars. La ville d'Argentan fournit son contingent; on voit, aux archives de cette ville, une délibération du 25 août 1790, qui accorde la somme de cent livres au sieur Seguin, voiturier, pour avoir transporté les armes et bagages de MM. les députés d'Argentan à la confédération générale.

L'Assemblée Nationale, les députations de la France, des armées de terre et de mer et la famille royale se rendirent au Champ-de-Mars. La pluie avait cessé; le soleil venait éclairer une des scènes les plus imposantes qui se puissent présenter dans les annales des peuples. M. de Lafayette, l'épée à la main, monte sur l'autel de la patrie et prête le serment de fidélité au pacte fédératif. Quarante coups de canon annoncent ce serment solennel, qui fut bientôt répété par le président de l'assemblée, chaque député et par le roi. L'enthousiasme ne fut pas universel; la cour abandonna les confédérés à la malignité de ses écrivains. Son mépris occasionna bien des vengeances.

L'Assemblée Nationale reprit ses travaux. Le 5 août elle décréta l'institution des justices de paix, si necessaire et si faussée de nos jours. Des décrets précédents avaient exigé l'envoi de l'argenterie des comunautés et fabriques aux hôtels de la monnaie ; elle avait autorisé les dons patriotiques. La lecture de ces décrets et leur mise à exécution , à Argentan , avait eu lieu. La municipalité n'était pas en mesure de faire elle-même des sacrifices , elle avait plutôt besoin de secours. En effet , nous

voyons dans un compte-rendu par le procureur de la commune d'Argentan, du 9 octobre 1790, que les revenus de la municipalité étaient de onze cent dix-neuf livres onze sous, ci. . . . . 1,119 l. 11 s.

La dépense, non compris le traitement du secrétaire et du commis, de deux mille six cent trente-sept francs dix sous, ci. 2,637 10

Il existait donc un déficit de. . . . . . . 1,517 l. 19 s.

Si l'on y ajoute mille francs pour le traitement du secrétaire et du commis. 1,000

Le déficit est de. . . . . 2,617 l. 19 s.

On demande à messieurs du directoire les moyens de combler ce déficit. On voit encore, dans les archives de la ville d'Argentan, un rapport bien intéressant du procureur de la commune, daté du 11 novembre 1790, sur les intérêts de localité, les acquisitions d'utilité et d'embellissement pour la ville et les changements à opérer, sur le transfert de la mairie dans la maison du domaine alors occupée par le sieur Rousset, receveur de Monsieur, frère du roi; la réduction du jardin pour agrandir le marché et bâtir des échoppes; la nécessité de reprendre les terrains bâtis ou en jardin, usurpés sur les fossés des anciennes fortifications; de vendre les pâtures communes; d'établir des foires et marchés aux bestiaux; d'agrandir le Champ-de-Foire, en détruisant la forteresse; d'avoir une caserne et des troupes, la ville d'Argentan n'étant qu'à trois jours des côtes de la Manche. On proposait, à cet effet, d'acquérir la maison des dominicains; on proposait aussi de faire curer l'Orne et de solliciter l'exécution du projet de la rendre navigable; de réunir les deux hospices en un seul; de réunir les quatre paroisses en une seule et d'annexer à la cure de la ville les communes de Cuigny, Moulins, partie en deça

de la rivière, Septvigny, Crennes, Urou, Say, Juvigni, Sarceaux et Fontenay; douze vicaires et six suppléants désserviraient indistinctement la ville et les campagnes. On proposait encore l'ouverture et agrandissement de la rue du Vicomte, interceptée par les fortifications élevées sous Henri Ier; de reprendre le terrain occupé par la tour Hauteville avant sa démolition, et dont les voisins s'étaient emparés gratuitement. Les instructions données dans ce rapport n'ont pas été fidèlement exécutées ou ne l'ont été qu'en partie.

1791. — La municipalité d'Argentan délibéra qu'il serait adressé une demande à messieurs du département, pour solliciter l'ouverture d'une route d'Argentan à Mayenne par Ecouché, Rasnes, La Ferté-Macé, Couterne et Lassay, et d'une route de Lisieux à Falaise, avec embranchement sur Argentan.

La création des assignats, les dons patriotiques n'avaient pas suffi au rétablissement des finances. Neker s'était retiré dès le 27 septembre 1790. On avait exigé des ecclésiastiques le serment civique, en qualite de fonctionnaires civils. Cette exigeance donna lieu à des soulèvements et à des massacres inutiles. La cour de Rome défendit aux ecclésiastiques de prêter le serment demandé, et défendit toute communication spirituelle avec les prêtres assermentés et les intrus. Les personnes qui ne voulurent pas reconnaître la nouvelle église furent, dans quelques endroits, conduites à l'office sur un âne, la tête tournée vers la queue. Il y a peu d'années que les personnes qui ont été conduites dans cet équipage à Argentan sont décédées.

Le 12 janvier 1791, le procureur de la commune d'Argentan requit la lecture de cette loi relative au serment des ecclésiastiques, et son exécution dans la localité.

Le même jour, on procéda à la formation du bureau de paix, créé par le décret du 16 août 1790.

Le 21 janvier 1791, MM. Prouverre Lapommerie, curé de Collandon, et Lesage, curé de Mauvaisville, déclarent qu'ils sont prêts à prêter le serment dans les termes suivants :

» Je fais serment de veiller avec soin sur les fidèles de la » paroisse qui m'est confiée; d'être fidèle à la nation, à la loi » et au roi; de maintenir, de tout mon pouvoir, la constitution » decrétée par l'Assemblée Nationale, acceptée et sanctionnée » par le roi, en tout ce qui n'intéresse ni le dogme, ni la » puissance essentielle de l'église. »

Au même instant, MM. Dubrac, curé d'Argentan; Maurice, Desval, Samson, vicaires d'Argentan, et Papillon, chapelain de Saint-Thomas, donnent leur adhésion à cette formule de serment.

La municipalité refuse de recevoir le serment dans les termes proposés, attendu qu'ils sont en dehors des termes sacramentels de la loi, et nomme deux commissaires, MM. Levon et Bernier, pour recevoir le serment des prêtres dans les campagnes.

Les prêtres non assermentés furent appelés en surveillance au chef-lieu, ou d'abord ils ne furent tenus que de répondre aux appels de chaque jour, puis renfermés comme des criminels ou exposés à être massacrés par la populace. On cite le capucin Valframbert, qui fut traîné par les pieds du troisième étage au rez-de-chaussée, ou il fut achevé; l'abbé Samson, qui reçut un coup de sabres sur le bras, sous le portail de l'église Saint-Germain d'Argentan; l'abbé Saint-Martin qui fut assassiné au pont Écrépin, un jour de marché, sous les yeux de la population assemblée.

Les travaux de l'Assemblée Nationale touchaient à leur terme; elle devait se séparer après la proclamation de la constitution.

Le peu de confiance réciproque, entre le peuple et le sou-

verain, déterminèrent le dernier à prendre la fuite. Il fut arrêté à Varennes et reconduit à Paris. Le silence de la population lui révélait un avenir effrayant. Le mot de déchéance est prononcé; des attroupements se forment pour appuyer l'exécution de cette motion; la loi martiale est proclamée et la force les dissipe. Plus de cent hommes restèrent sur la place à la première décharge d'artillerie.

Le 23 juin 1791, la municipalité d'Argentan délibéra qu'il serait fait recherche des poudres existant dans la ville, pour les déposer à la mairie, enjoignant à la garde nationale d'arrêter tous émigrants, de se tenir prête à agir pour le maintien de l'ordre public et la défense de la patrie; qu'il serait ordonné au sieur Millet de ne donner des chevaux à qui que ce soit sans un écrit de l'officier municipal.

Le 14 juillet 1791, la population d'Argentan, le clergé et la garde nationale se transportèrent sur la place Mahé, où était construit l'autel de la patrie, une face tournée vers la rue Pas-de-Gaux, l'autre vers le Cours : elle était élevée de neuf mètres. Le clergé monte à l'autel; M. le curé et M. Chrétien, vicaire, célébrèrent la messe en face l'un de l'autre. Toutes les personnes présentes prêtèrent serment. M. le curé, tourné vers le peuple, lui adressa un discours. M. Bouffey, vice-président du directoire, lui succéda et fit également une allocution au peuple; il la reproduisit de l'autre côté, et le défilé commença.

Le 3 septembre 1791, Thouret, président de l'Assemblée Nationale, présenta au roi, pour l'accepter, l'acte de la constitution. Le 13, le roi se rendit à l'Assemblée et donna son adhésion.

Le lendemain, un décret de l'Assemblée ordonna que la constitution serait solennellement proclamée à Paris et dans les départements. Le 18 septembre, la proclamation fut lue au Champ-de-Mars. Bailly, maire de Paris, dans une allocution

prononcée du haut de l'autel de la patrie, déclara que l'Assemblée Constituante en remettait le dépôt à la fidélité du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, des épouses et mères, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les Français.

Ces paroles furent suivies de réjouissances. L'Assemblée Nationale, dite Constituante, termina ses séances le 30 septembre 1791.

De nouvelles élections eurent lieu pour l'Assemblée Nationale législative, qui ouvrit ses séances le 1er octobre 1791. Ces élections furent opérées sous l'influence de l'insurrection de St-Domingue, qui venait de prendre un caractère atroce, et au moment où la Vendée royaliste et fanatique commençait à devenir menaçante.

A peine l'Assemblée législative fut-elle constituée, qu'elle parut hostile au pouvoir. Louis XVI voulut résister, en opposant son veto à quelques actes de l'Assemblée ; mais les moyens de le faire respecter lui manquaient.

1792. — La fermentation allait croissant et s'était manifestée par des massacres dans différentes villes.

On commençait à manquer de numéraire à Argentan. Le 20 janvier 1792, la municipalité de cette ville décida qu'il serait fait émission de billets de confiance de 10 sols et de 5 sols, jusqu'à concurrence de 24,000 francs ; que ces billets seraient signés Matrot et Tocville, et au dos Feval.

En butte à l'inimitié et aux soupçons de l'Assemblée, Louis XVI prit ses ministres parmi les Girondins. On l'accusa d'entraver ses ministres et de favoriser les émigrés de Coblentz ; on lui retira sa garde constitutionnelle ; on décréta la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris. Pétion remplaça Bailly, maire de Paris et ancien président de la Constituante.

La conduite de l'Autriche nécessite une déclaration de guerre.

Le 11 juillet 1792, les Prussiens franchissent les frontières, qu'ils trouvent dégarnies. Le duc de Brunswick lance son manifeste, par lequel il déclare qu'il vient *châtier les rebelles, rétablir l'antique monarchie, et que la ville coupable (Paris) sera passée par les armes ; qu'il y fera passer la charrue et la couvrira de sel, si tout entière elle ne se jette aux genoux de son maître, de son roi.* Au milieu de ces embarras, le roi renvoie ses ministres. Il se forme des rassemblements; on veut forcer les Tuileries. Le 10 août, tout était prêt pour l'attaque du château. Rœderer ayant reconnu la faiblesse de la défense, engagea le roi à se rendre au sein du corps législatif. Le roi, suivi de toute sa famille, abandonna, pour ne plus y rentrer, l'asile de ses aïeux. Le trajet fut pénible. Arrivé dans la salle des séances, Louis XVI se place à côté du président et dit : « *Messieurs, je viens ici » pour éviter un grand crime. Je me croirai toujours en sûreté au » milieu des représentants de la nation. J'y resterai jusqu'à ce que » le calme soit rétabli.* »

Vergniaud, qui présidait, répondit que les membres de l'Assemblée seraient toujours fidèles à leur serment.

Un décret suspend le roi de ses fonctions et ordonne qu'il restera, ainsi que sa famille, dans l'enceinte du corps législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

La patrie avait été déclarée en danger par le corps législatif. Dans toutes les villes de France on avait pris les mesures ordonnées par la loi du 8 juillet 1792.

A Argentan, la municipalité déclara :

1° Le conseil en surveillance permanente ;

2° Les citoyens en état de porter les armes en état d'activité permanente ;

3° Que tous les citoyens seraient tenus de porter la cocarde nationale ;

4° Qu'il serait fait défense à tous les citoyens de sortir sans

lumière après l'heure de la retraite, et ordonna d'arrêter tous contrevenants. Le 17 août, de nombreux rassemblements se forment à Paris et demandent le jugement de Louis XVI. La loi martiale est proclamée; la force brutale dissipe les attroupements.

2 septembre 1792.— « Aux armes, citoyens! aux armes! l'en-
» nemi est à nos portes. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir
» plus de huit jours. Qu'une armée de soixante mille hommes
» se forme pour marcher à son secours, tomber sous les coups
» de l'ennemi ou l'exterminer. »

Telle est la proclamation affichée sur les murs de la capitale. Le drapeau noir flotte sur les tours Notre-Dame; partout on répète: aux armes! l'ennemi s'avance! Verdun est pris!... Tout à coup paraît Maillard, suivi d'une multitude d'ouvriers. Ce n'est pas aux frontières qu'il faut courir, dit-il, c'est aux prisons que sont nos ennemis! On le suit; le massacre dura deux jours. La terreur était organisée; les assassinats de septembre la complètent. Un tribunal extraordinaire est institué. Les provinces agissaient à l'instar de Paris.

L'Assemblée législative termina ses séances le 21 septembre 1792. La Convention, se trouvant constituée, ouvrit aussitôt les siennes. Par un de ses premiers décrets, elle condamne tous les prêtres insermentés à quitter le sol natal, sous les peines les plus graves; déclare leur succession ouverte au profit de leurs héritiers. On se souvient, à Argentan, de l'abbé Herembert, curé de Vaux-Lebardout, propriétaire des maisons, rue de l'Horloge et du Marché, des prairies du Paty et de la terre de Barges.

Pour se conformer à ce décret, les prêtres non assermentés durent, à travers mille dangers, gagner la frontière. Quelques uns, parmi lesquels se trouvait le curé de la Barroche-Lucé, sous Domfront, furent assommés à Gacé (Orne), jetés

dans les fossés fangeux du château, respirant encore; préalablement ils avaient été dévalisés en faveur des assommeurs.

La Convention abolit la royauté en France et proclama la République, dont l'ère a commencé le 21 septembre 1792. Une commission de vingt-quatre membres fut nommée pour instruire le procès de Louis XVI. Dufriche Valasé, député de l'Orne, fit le premier rapport, le 6 novembre 1792. La Convention ordonna l'impression.

Sur les instances de l'émigration et à sa voix, l'Europe en armes envahit nos frontières. A la voix de la patrie, quatorze armées françaises marchent à sa rencontre. Cent bataillons de Normands intrépides et fiers sont à l'avant-garde, portent la terreur et l'épouvante dans les masses étrangères et placent leur drapeau sur la tente des rois.

La Convention est à peine réunie que la division éclate dans son sein; elle s'occupe de se décimer. Le parti de la Montagne ne recule devant aucun excès; il parvient à dominer ses antagonistes. Enfin on s'occupe du roi. Le 3 décembre 1792 parut le décret ainsi conçu : *La Convention Nationale déclare que Louis* XVI *sera jugé par elle.*

Le jour fixé pour entendre l'acte d'accusation, Barrere occupe le fauteuil. Les tribunes sont envahies par la multitude. Un député demande la parole; c'est Legendre: « *Je demande*, » dit-il, *que l'interrogatoire ne soit interrompu* par aucun mur- » mure, aucun cri; il faut que le silence des tombeaux effraie le » coupable. » Barrere réclame de même le silence, précurseur, dit-il, du jugement des rois par les nations.

Comme il achevait, paraît Louis XVI. Le désordre de ses vêtements, sa barbe négligée depuis plusieurs jours excitent la stupeur. On lui indique un fauteuil; il salue l'assemblée et va s'asseoir.

« Louis, dit Barrere, la nation vous accuse. La Convention

» a décrété que vous seriez aujourd'hui traduit à sa barre.
» Vous allez entendre la lecture de l'acte énonciatif des faits
» qui vous sont imputés ; vous pouvez vous asseoir. »

Un secrétaire donne lecture de l'acte d'accusation. Barrere récapitule chaque grief et interpelle l'accusé de répondre. L'examen des pièces dura jusqu'à cinq heures. La séance fut levée et le roi reconduit au Temple. La discussion avait été fixée au 26 décembre. Ce jour, de Fermont présidait l'assemblée.

« Louis, dit-il, la Convention a décrété que vous seriez en-
» tendu définitivement aujourd'hui. »

« Mon conseil, répondit le roi, va vous lire ma défense. »

Desèze prit la parole ; le roi parla après lui.

« Avez-vous quelque chose à ajouter ? demanda le président. »

« Non, répondit le roi. » Vous pouvez vous retirer.

On le reconduisit au Temple.

Après les débats les plus violents, la Convention décrète :

« Que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis
» Capet ;

« Et qu'elle sera continuée, toute affaire cessante, jusqu'à la
» prononciation du jugement. »

Les appels nominaux eurent lieu les 17, 18 et 19 janvier 1793.

NOMS DES DÉPUTÉS DE L'ORNE.	LEURS VOTES.	*Sur l'appel au peuple.*	*Sur le sursis.*
Dufriche Valasé,	la mort.	Non.	Non.
Bertrand Lahosdinière,	la mort.	Non.	Non.
Degrouas,	la mort.	Non.	Non.
Julien Dubois,	la mort.	Non.	Non.
Colombel,	la mort.	Non.	Non.
Plé Beaupré,	la mort.	Oui.	Oui.

Duboé,	la mort.	Oui.	Oui.
Dugué Dassé,	bannissement.	Oui.	Oui.
Fourney,	récl. dép.	Oui.	Oui.
Thomas,	la mort.	»	Oui.

Voici le résultat du dépouillement des votes :

Nombre des votants,	721	
Majorité absolue,	361	
Pour les fers,	2	360
Pour le bannissement,	286	
Pour la mort avec sursis,	46	
Pour la mort avec discussion sur l'utilité publique d'un sursis,	26	
Pour la mort sans phrase,		361.

DÉCRET DE LA CONVENTION DU 19 JANVIER 1793.

Article premier.

La Convention Nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat.

Article 2.

La Convention Nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

PROCLAMATION DU CONSEIL EXÉCUTIF DU 20 JANVIER.

1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21 ;

2° Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV.

Jacques Roux, l'un des commissaires, fit un rapport sur l'exécution, et Santerre ajouta : « Je n'ai qu'à me louer de la » forée armée, qui a été on ne plus obéissante; Louis Capet a voulu parler de commisération au peuple, je l'en ai empêché.

CHAPITRE XXIII.

ERE CHRETIENNE.

1793 — 1815.

Ouvre, Dieu des enfers, tes avides manoirs!
Que de morts vont descendre à tes rivages noirs
Caron, pour le passage, agrandis ta nacelle,
Et toi, pâle Erinnys, repais ta faim cruelle!

SOMMAIRE.—République française.—Levée de 300,000 hommes.—Affaire du 14 mars à Argentan. — Massacres. — Violation du secret des lettres à Argentan.—Belle conduite d'un détachement de la garde nationale contre les insurgés de Maine-et-Loir. — Rédaction de la liste des suspects à Argentan. — Fin du régime de la Terreur. — Mort héroïque des Montagnards échappés à l'échafaud. — Contre-révolution. — Bandes du midi. — Directoire. — Mort de Babœuf. — Bonaparte en Italie. —Royalistes dans l'ouest. —Leurs opérations dans l'Orne. — Expédition d'Egypte. — 18 brumaire. — Nomination des consuls. — Marengo. — Conspiration.— Condamnation des conspirateurs. — Mort du duc d'Enghien. — Napoléon empereur. — Les Français à Berlin. — Batailles. — Paix de Tilsitt. — Les Français en Portugal. — Vol de la diligence au bois de Quesnay. — Les Français en Espagne. — Napoléon épouse Marie-Louise. — Naissance du roi de Rome. — Guerre et désastre de Russie. — Invasion étrangère. — Louis XVIII sur le trône. — Les Cent-Jours.

1793, 25 janvier. — Suppression, à Argentan, des maîtrises. Le même jour, décision de la municipalité pour inscrire à l'angle des rues le nom de chacune d'elles, avec le numéro des maisons.

La Vendée s'insurgea. La Convention, qui ne trouvait de salut que dans l'audace, déclara la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. Elle décréta une levée de 300,000 hommes.

La ville d'Argentan devait fournir une compagnie de cinquante hommes. Une proclamation fut affichée et un registre fut ouvert, jusqu'au 14 mars, dans l'ancienne église des Capucins, pour recevoir les enrôlements volontaires; mais une horrible collision s'engagea entre les jeunes gens aristocrates et les prétendus patriotes. Les derniers étaient inférieurs en nombre et allaient succomber; un des officiers municipaux va chercher du secours à Ecouché. Bientôt la chance tourne; la lutte devient sanglante. Barbot Terceville, l'un des chefs des insurgés, est égorgé; sa tête, séparée du tronc, est mise au bout d'une pique et promenée dans la ville. Le nommé Michel Huquet, de la commune de la Ferrière, arrivant à Argentan, paraît effrayé d'un pareil trophée ou plutôt témoigne de la compassion pour la victime. Il n'en faut pas davantage pour exciter les assassins ; il tombe sous leurs coups. Les arrestations suivirent le carnage. On se souvient encore, à Argentan, du malheureux Lacroix, domestique dans la maison Caulaincourt.

Le 17 mars, deux commissaires sont désignés pour aller à la poste, à l'arrivée des courriers à Argentan, avec autorisation de violer le secret des lettres et d'apporter à la mairie celles qui leur paraîtront suspectes.

Marat, l'un des chefs de la Montagne, venait d'être assassiné par Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant Darmont. Des commissaires sont nommés pour vérifier chez Corday, son père, qui habitait la commune d'Argentan, s'il ne s'y trouve pas de correspondance criminelle indiquant un complot arrêté. Du reste, le coup fut inutile; Charlotte le paya de sa vie. L'armée française marchait de succès en succès. Dumourier changea de parti, se fit battre à Nerwinde et il se joignit aux ennemis. Il

est aussitôt déclaré traître à la patrie. La Convention envoya les commissaires Camus, Quinette, Lamarque, Bancal, pour examiner sa conduite. Dumourier les livra aux Autrichiens; lui-même passa dans le camp ennemi avec deux officiers supérieurs, les seuls qu'il put entraîner avec lui.

Le 10 mai 1793, Boulay-Lacroix, qui commandait le détachement de gardes nationaux d'Argentan, envoyé à Angers contre les insurgés de Maine-et-Loir, présente à la municipalité le certificat du général Menou, témoignant de la belle conduite de ce détachement. Il résulte du rapport de Boulay que, le 11 avril, à l'affaire de Chemillé, deux de ses hommes avaient été tués, Bonvou et Lavallée.

Au mois de mai 1793, la Convention envoya à Argentan quatre commissaires : MM. Lesage, d'Eure-et-Loir; Mariette, de la Seine-Inférieure; Duval, de Rouen, et Plé Beaupré, de l'Orne, pour y suivre les traces d'une conspiration que l'on croyait ourdie par le duc d'Orléans, et rechercher la part qu'il aurait pu prendre aux troubles qui divisent les départements de la Vendée.

Plusieurs villes cherchèrent à secouer le joug; elles furent mitraillées et décimées. Toulon avait ouvert ses portes aux Anglais : ils en furent bientôt chassés.

Le 20 juin 1793, le conseil général de l'Orne arrête que des lettres seraient envoyées aux administrations de district pour les engager à se réunir au chef-lieu pour conférer sur les moyens de préserver le département de l'invasion des rebelles de la Vendée et de la disette, que l'on attribue à la loi du 4 mai 1793, qui fixe le *maximum* du prix des grains et empêche l'approvisionnement des marchés.

Les députés d'Argentan étaient MM. Lainé, pour l'administration du district; Belzais Courmenil, maire pour la commune Delange, pour le tribunal du district; Goupil Prefelne fils, pour la société populaire.

L'assemblée décida 1° que copie des procès-verbaux des séances seraient adressée au ministre de l'intérieur, qui sera prié de faire cesser la disette des subsistances dans l'Orne ;

2° Qu'il sera demandé au ministre vingt mille quintaux de blé pour mettre le département de l'Orne à même d'attendre le bienfait du rapport de la loi du 4 mai.

La loi des suspects fut promulguée et mise à exécution, à Argentan, le 30 août 1793. La liste des personnes suspectées d'aristocratie et d'incivisme fut rédigée, et elles furent arrêtées par catégories. Les tribunaux révolutionnaires prirent la place des tribunaux criminels; des milliers d'individus de tout sexe et de tout âge tombèrent sous la hache des bourreaux. Marie-Antoinette, Bailli, le duc d'Orléans furent au rang des victimes. La Montagne dominait ; elle voulut écarter de l'assemblée les hommes droits et modérés. Les Girondins furent condamnés par ce sanglant tribunal. Plusieurs étaient parvenus à se sauver; mais, le 31 octobre 1793, vingt et un d'entre eux, à onze heures du matin, étaient sur l'échafaud, et, trente minutes après, vingt et un des juges du roi de France avaient comparu devant leur juge éternel. Le parti de la Montagne se divisa, et la guillotine anéantit enfin ses pourvoyeurs. Avec Robespierre finit le régime de la terreur. Six d'entre eux avaient survécu; ils furent traduits devant une commission militaire, qui les condamna à mort (c'étaient Goujeon, Bourbotte, Romme, Duroy, Duquesnoy et Soubrany). Ces fanatiques se poignardèrent et moururent en héros.

Pendant que les factions s'agitaient à Paris et dans les départements, Carnot avait organisé la victoire : Jourdan, Hoche, Perignon et Moncey l'avaient attelée à leur char. Les Anglais, déjoués dans leurs projets par la paix ou la victoire, suscitèrent une réaction contre-révolutionnaire plus sanglante que la terreur. Dans le midi, des bandes d'assassins royalistes, connus

sous le nom de Compagnie de Jesus et Compagnie du Soleil, commirent des atrocités inouïes. Des émigrés, sous les ordres de M. de Sombreuil, débarquent à Quiberon : ils sont impitoyablement massacrés. L'insurrection s'organise contre la Convention ; le général Menou marche contre les insurgés. Ce général parlementa avec eux ; il fut destitué et remplacé par Barras, qui obtint Bonaparte pour second. Ce dernier fit mitrailler les sections insurgées.

26 octobre 1795.—Le gouvernement fut confié au Directoire, composé de cinq membres. Sa conduite fut sage et ferme ; l'ordre se rétablit. Bonaparte fut nommé général en chef de l'armée d'Italie ; Jourdan commandait l'armée de Sambre-et-Meuse ; Moreau était à la tête de l'armée du Rhin, à la place de Pichegru, dont la trahison avait occasionné quelques embarras. Hoche reçut le commandement des côtes de l'Océan et la mission de pacifier la Vendée, ce qu'il fit promptement. 1796. Babœuf, chef du parti démocratique, tenta de ressaisir le pouvoir. Ils échouèrent et périrent en hommes convaincus de la justice de leur cause. Bonaparte avait soumis l'Italie. La coalition étrangère se dissolvait par la force des choses et les victoires de nos troupes, lorsque les élections de 1797, en introduisant des royalistes dans la législation, vinrent ranimer leur espoir. Ils voulaient renverser le Directoire ; le Directoire triompha ; sa puissance s'en accrut et parvint au plus haut degré. Le traité de Campo-Formio et le congrès de Rastadt complétèrent la paix avec l'Autriche et l'Empire ; l'Angleterre seule continuait la guerre.

Quelques royalistes s'agitaient encore dans l'ouest. Le vicomte de Williamson, le baron de Commarque, le chevalier Billard opéraient dans l'Orne et le Calvados. On raconte que s'étant réunis à l'Anglaincherie, ils se dirigèrent vers l'habitation de M. Legoux, acquéreur de la propriété nationale de Pont-Valin ;

qu'ils le rencontrèrent et le forcèrent à marcher avec eux; qu'ils enlevèrent de même M. Lebeneux, acquéreur de la propriété de Saint-Aubin, et les gardèrent comme ôtages, les menaçant de mort s'ils étaient poursuivis. Ils furent prendre du repos à la ferme de la Basse-Cour du jardin, après avoir mis leurs ôtages en sûreté. Le bruit de cet enlèvement fut bientôt répandu ; la générale fut battue ; des troupes de Caen, les gardes mobiles d'Argentan et Falaise se mirent à la poursuite des royalistes ; ceux-ci rançonnèrent leurs ôtages et les mirent en liberté. Ils se retirèrent vers le télégraphe de Giel. Trois individus, poussés en reconnaissance, tombèrent dans leurs mains ; c'étaient Leneveu, Cordier et Houdelière ; ils furent fusillés. Les royalistes, battant toujours en retraite, passèrent l'Orne au gué de la Folie, se dirigeant sur les bois de Mesnil-Jean, d'où ils virent consumer le château du Jardin, auquel la garde mobile de Falaise avait mis le feu. Ces bandes quittèrent l'Orne et se retirèrent dans la Mayenne.

Bonaparte, dont le Directoire devinait l'ambition, proposa l'expédition d'Egypte, qui lui fut confiée, pour s'en débarrasser. La seconde coalition se formait contre la république française ; la guerre reprit avec des succès variés. Instruit des événements d'Europe, Bonaparte revint en France, fit chasser, par ses grenadiers, le conseil des Cinq-Cents, réuni dans l'Orangerie de Saint-Cloud. Le bruit des tambours couvre la voix des législateurs en voyage, et le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) est témoin de l'usurpation du nouveau Cesar.

Un gouvernement provisoire fit préparer et publier la constitution de l'an VIII. Une nouvelle organisation remet le pouvoir aux mains de trois consuls : Bonaparte est le premier, les deux autres lui obéissent. Cette organisation comporte un corps législatif, un tribunat et un sénat conservateur. Bonaparte reprend le commandement de l'armée d'Italie. Les Autrichiens

sont écrasés à Marengo. Les royalistes, trompés dans leurs espérances, veulent assassiner le premier consul. L'explosion de la machine infernale fut leur premier exploit ; les tribunaux en firent justice. Une troisième coalition, une conspiration où figuraient Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau, se formaient en même temps. La conspiration échoua ; Moreau fut banni ; Pichegru fut étranglé dans sa prison par un gendarme qui, depuis, devint officier supérieur et mourut en Russie. Georges fut exécuté. Bonaparte fit enlever, au château Detenheim (duché de Bade), le duc d'Enghien, accusé d'avoir dirigé le complot, et le fit fusiller dans les fossés de Vincennes. Enfin, sur le suffrage de 3,572,529 contre 2,569 votes négatif, Bonaparte se fit décerner le titre d'empereur héréditaire le 2 floréal an XII. Fils de la liberté, Napoléon étouffa sa mère, marcha de victoires en victoires. L'Italie, Gênes sont annexées à l'empire. Les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, amenèrent la paix de Presbourg. La bataille d'Erfurth anéanti la Prusse. Berlin ouvre ses portes à l'armée française.

1807.—Les sanglantes batailles d'Eyleau, livrée le 8 février ; d'Ostrolenka, de Braunsberg, la prise de Dantzik et la bataille de Friedland amènent la paix de Tilsitt. Alexandre reconnaît Joseph, Louis et Jérôme, comme rois de Naples, de Hollande et de Westphalie ; il reconnaît aussi la confédération du Rhin. L'Angleterre tenait toujours ; l'empereur voulut détruire sa puissance dans le Portugal. Le 30 novembre 1807, les troupes françaises, sous les ordres de Junot, occupent Lisbonne. Le prince Jean, qui n'avait fait aucune résistance, s'embarqua pour le Brésil, et la déchéance de la maison de Bragance fut décrétée en ces termes : *La maison de Bragance a cessé de régner en Europe.*

1807.—La lutte de l'ouest contre la révolution était terminée, M. Défrotté était tombé le dernier, en Normandie, dans les fos-

sés de Verneuil. Les assassinats sur les grandes routes n'étaient plus que le dernier coup du royalisme expirant. Nous retrouvons dans nos environs quelques uns de ces événements partiels et isolés.

Vers 1805, la diligence Michel, partant d'Evreux, fut dévalisée à quelque distance de cette ville. Le nommé *Lechevalier (Armand-Victor)*, dont le père possédait une propriété à St-Arnould-sous-Exmes (Orne), se trouvait au nombre des accusés ; il se déclara complice et voulut mourir avec ses amis. Cependant il fut acquitté. Deux ans après, le 7 juin 1807, sur la route de Falaise à Caen, dans le bois de *Quesnay*, deux kilomètres de Langannerie, une diligence chargée de 65,000 fr. de fonds publics, recette d'Alençon et d'Argentan, fut arrêtée. Les malfaiteurs jetèrent bas un des gendarmes et s'emparèrent de l'argent. La gendarmerie se mit bientôt en campagne ; un déserteur qui avait pris part à l'action les mit sur les traces des auteurs de ce crime ; ils furent arrêtés. Madame Decombray et Madame Acquet, sa fille, furent accusées d'avoir pris part à cette action et de l'avoir favorisée; on fut jusqu'à dire que madame Acquet, vêtue en homme, assistait à l'arrestation de la voiture. *Lechevalier* fut encore accusé d'être de la partie. Sur trente-deux prévenus, vingt-cinq étaient aux mains de la justice. L'instruction se faisait à Caen. Après cinq mois, la justice impériale jugea nécessaire de la faire continuer à Rouen, pour soustraire les accusés à la décision de leur jury naturel, duquel ils auraient pu espérer de l'indulgence.

Le procès de Lechevalier était conduit à part ; traduit devant une commission militaire, présidée par le général Hullin, il fut fusillé le 10 janvier 1808.

Un an après cette première exécution, 15 décembre 1808, les vingt-trois prévenus restant étaient traduits devant la cour de justice criminelle spéciale de Rouen ; dix furent condamnés

à mort, quatre furent condamnés à vingt-deux ans de fers et de réclusion ; huit avaient pu se soustraire à l'action de la justice.

L'exécution de la dame Acquet fut sursise, parce qu'elle s'était déclarée enceinte ; les autres subirent leur jugement le même jour.

Les deux petites filles de madame Acquet, avec leur tante, se mirent en route pour l'Allemagne ; et au moment où Napoléon rentrait à Schœnbrunn, après avoir visité le champ de bataille de Wagram, il aperçut dans la cour, où elles avaient été introduites par un aide-de-camp, les deux enfants et leur tante vêtus de deuil. Il pensa que c'était la veuve et les enfants d'un officier mort dans la bataille ; il s'approcha d'eux avec bonté ; les deux petites filles se jetèrent à ses pieds en lui criant : grâce ! grâce ! Sire, rendez-nous notre mère. L'empereur les releva, lut la pétition, se plaignit vivement de n'avoir pas été prévenu de cette affaire par le duc d'Otrante, et refusa la grace : madame Acquet fut donc exécutée.

Un cordonnier de Donnay, qui avait recélé les 65, 000 fr. dans son four, ne reparut dans le pays qu'après la restauration ; seul il avait recueilli cet argent trempé de sang.

1808. —L'invasion du Portugal par les troupes françaises n'était que le prélude de celle d'Espagne et de la déchéance des Bourbons de la péninsule. Pendant la série de victoires remportées dans ce pays, et qui épuisaient le sang français, une cinquième coalition s'était formée.

1809.—Napoléon abandonne la conduite de la guerre en Portugal à ses maréchaux et va combattre les Autrichiens. La victoire de Wagram termine la campagne ; la paix est signée à Vienne le 14 juillet 1809. Ce fut alors que l'empereur crut affermir son trône en s'alliant à la fille d'un empereur d'Allemagne : son mariage avec Joséphine fut dissous.

1810.— Le premier avril, Napoléon épousa Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

1811.— Naissance du roi de Rome, fils de Napoléon et de Marie-Louise. A cette occasion le gouvernement impérial conçut l'idée de rajeunir la cérémonie de Salency; il voulut que la ville d'Argentan eût, ainsi que Surêne, ses rosières; il autorisa donc le conseil municipal à disposer d'une somme de 1,200 fr. en faveur de deux jeunes filles de la ville, sages et vertueuses, qui épouseraient d'anciens militaires; et, au lieu d'une fleur qui ne suffisait plus au XIXe siècle pour payer dix-huit printemps de sagesse, la rosière devait ajouter à sa couronne virginale une bourse de soie verte qui renfermait le prix de sa vertu. Grand fut le nombre des prétendantes. Les électeurs étaient difficiles et sévères, car ils prétendaient que, malgré leurs recherches, ils n'avaient pu rencontrer qu'une seule personne digne de recevoir la rose. Cette décision surprit tout le monde; personne ne voulut croire que parmi les prétendantes, toutes, une seule excéptée, fussent de contrebande. *Watever is, is right.* La curiosité fut vivement excitée; mais autant on mettait d'empressement à connaître l'avis du juge, autant celui-ci mettait de soin à cacher sa décision. Enfin, après un grand préambule, monsieur le maire proclama le nom de Marie-Louise Gautier! prête à s'unir au sieur Loisel (René-Nicolas), ancien soldat des armées de la république. Peu de jours après les futurs époux reçurent la bénédiction nuptiale dans l'église St-Germain d'Argentan.

Un nouvel orage grondait dans le Nord; Alexandre avait renoué ses relations avec l'Angleterre et s'apprêtait à rompre avec la France.

1812.— Napoléon s'avance au cœur de la Russie; l'Europe succombe sous l'influence de son climat glacé. Napoléon laisse le commandement au roi de Naples et revient à Paris annoncer nos désastres et chercher les moyens de les réparer. Un autre

fléau menace la France; la disette se fait sentir; partout on prit des mesures pour la prévenir. A Argentan, on proposa un emprunt sur les classes aisées de la société: elles refusèrent.

1813.—Napoléon obtint du sénat des hommes, de l'argent et des chevaux; plusieurs villes s'imposèrent volontairement. Argentan offrit trois cavaliers montes et équipés; un habitant, le sieur Blanche, offrit de servir de sa personne et un cavalier, tous deux montés et équipés à ses frais. Cependant le prestige était détruit : une sixième coalition s'organise, les alliés de l'empereur l'abandonnent; son armée décimée, écrasée, était, le 30 octobre, sur le sol de la patrie que menaçait l'étranger.

De retour à Paris, le 9 novembre, l'Empereur se présente au sénat et obtient une levée de trois cent mille hommes. Il convoque le corps législatif; ces courtisans du souverain victorieux retrouvent la parole pour résister au souverain malheureux, et facilitent l'invasion étrangère N'ayant plus d'autre appui que ses compagnons d'armes, Bonaparte remet au sort des batailles son dernier espoir; il fait des prodiges; mais, trahi de toutes parts, Paris vit les étrangers dans ses murs.

1814.—La branche aînée des Bourbons est appelée au trône. Le comte d'Artois ose le premier mettre le pied sur le sol français. Le conseil municipal d'Argentan et les officiers de la garde urbaine proposent de lui voter une adresse de félicitations comme lieutenant général du royaume.

Louis XVIII ainsi rappelé par les sénateurs impériaux, fit son entrée dans Paris le 3 mai. Le conseil municipal d'Argentan nomma trois députés, MM. Poisson-Grand-Pré, Chennevière-Pointel et d'Orglande, pour offrir à sa majesté l'hommage de l'amour et du respect des habitants de la ville pour sa personne sacrée.

Les traditions gothiques de l'émigration, les prétentions bizarres des émigrés et du clergé, les tendances du gouvernement au

renversement de la Charte, les acquéreurs de biens nationaux menacés dans leur fortune, éloignaient la nation du souverain; le trône chancelait.

1815.—L'esprit public était dans ces dispositions, lorsque l'on apprit le débarquement de l'Empereur. Partout il fut bien accueilli du peuple et de l'armée. Son aigle, sans obstacle, vole de clocher en clocher, jusqu'aux tours Notre-Dame de Paris, où il fit son entrée le 20 mars 1815, et prit possession des Tuileries que Louis XVIII avait évacuées la veille.

Napoléon, débarqué à Cannes, le 1er mars, avait adresé aussitôt une proclamation au peuple français, de Lyon, où il était entré le 10 avec huit mille hommes et trente pièces de canon. Son armée se multipliait en avançant. Il lance un décret portant dissolution de la chambre des pairs et de celle des communes, et convocation, à Paris, des députés des colléges électoraux des départements en assemblée extraordinaire du champ de mai, pour la modification des constitutions de l'empire. M. Colas-Courval, procureur du roi à Argentan, fut élu député de l'arrondissement pour cette assemblée. L'acte additionnel aux constitutions de l'empire, qui fut présenté à la nation, ne contenait pas une renonciation aux institutions impériales : il occasionna des soupçons. La coalition, sur le point de se dissoudre, se réunit plus que jamais, et un million d'hommes dut, à la fin de juillet, envahir la France. Il faut combattre ! Napoléon est à la tête d'une armée qu'il vient de créer; elle se compose de cent vingt mille hommes, divisés en trois colonnes. Le 15 juin il entre en Belgique; le 16, avec soixante seize mille hommes, il bat, à Ligny, quatre-vingt-dix mille Prussiens sous les ordres de Blücher. Ney charge impétueusement, aux Quatre-Bras, les Anglais commandés par Wellington, et les fait reculer : trente mille ennemis jonchent le champ de bataille dans ces deux engagements. Le 18, la bataille de Waterloo, où devait expirer la fortune de la France, fut livrée

par Napoléon à l'entrée de la forêt de Soignes. L'armée française, trahie de toutes parts, est mise dans une affreuse déroute. L'Empereur vient à Paris; il y rend compte de ce désastre sans exemple. L'ennemi sur ses traces menaçait la capitale. Un effort héroïque pouvait rétablir l'équilibre : Napoléon vaincu fut abandonné : sa déchéance fut prononcée pour la deuxième fois. Enfin . il s'éloigne de Fontainebleau pour aller à Rochefort s'embarquer sur le Bellérophon et se mettre à la merci des Anglais qui l'envoyèrent sous la zone torride (île Sainte-Hélène) expier sa grandeur et vouer à l'exécration de la postérité le nom de ses bourreaux.

CHAPITRE XXIV.

ERE CHRÉTIENNE.

1815.— 1845.

> Le monde est le théâtre sur lequel les hommes jouent la comédie; les hasards composent la pièce. La fortune distribue les rôles; les riches remplissent les loges; le parterre est pour les misérables ; la folie occupe l'orchestre ; le temps tire le rideau ; les insensés battent des mains pour applaudir, les sages sifflent la pièce quand elle est mal représentée.
>
> (THOMAS.)

> The fox was viceroi nam'd , the crowd
> To the new regent humbly bow'd.
> Wolwes, bears, and migthy tygers bend.
> And strive who most shall condescend.
>
> (GAY'S, FABLES.)

SOMMAIRE. — Gouvernement provisoire. — Retour de Louis XVIII. — Réaction dans le midi. — Chambre des introuvables. — Ney. — Les

Prussiens à Argentan. — Les halles transférées Grande-Rue. — Argentan reprend ses armoiries. — Élections. — Nouveau ministère. — Guerre d'Espagne. — Assassinat du duc de Berri. — Lois rétrogrades. — Troubles. — Naissance du duc de Bordeaux. — Fêtes à Argentan. — Mort de Napoléon. — Nouveau ministère. — Conspirations. — Enseignement mutuel à Argentan. — Vote pour une bibliothèque. — Projet de construction d'une halle et mairie. — Les Français en Espagne. — Élections. — Mort de Louis XVIII. — Charles X. — Lois rétrogrades. — La garde nationale licenciée. — Élections. — Massacres rue St-Denis. — La dauphine à Argentan. — Nouveau ministère. — Les 221. — Ordonnances du 25 juillet. — Révolution. — Charles X à Argentan. — Louis-Philippe Ier. — Établissements, constructions, etc. — Ouverture des rues à Argentan. — Le duc de Nemours à Argentan. — Chemin de fer. — Fin de l'ouvrage.

1815. — Une commission de gouvernement se constitua sous la présidence de Foucher de Nantes. Il favorisa la marche de l'armée prussienne sur Paris. L'ennemi pénétra dans ses murs, le 6 juillet, ayant Louis XVIII à sa suite. A la nouvelle de nos désastres, les citoyens désignés comme Bonapartiste, les mameloucks de la garde, le maréchal Brune, le général Ramel, sont assassinés. Pour résumer tous les crimes à la fois, énonçons la réaction de 1815 dans le midi. Le sang que les poignards ne pouvaient répandre était versé par les tribunaux, les commissions militaires et les cours prévôtales. La chambre de 1815, dite des introuvables, retentit de ces affreuses paroles : du sang ! des bourreaux ! des échafauds ! Les malheureux qui les prononcèrent furent applaudis. La France fut arrosée du plus généreux sang. Ney éclipsait les généraux alliés et les inconnus de l'émigration ; il devait expier sa gloire par une condamnation à mort, au mépris de tous les traités. La chambre des pairs la prononça le 6 décembre à minuit. Elle fut exécutée le 7, vers neuf heures du matin, à quarante pas de la grille du Luxembourg.

Les troupes étrangères sillonnaient la France. Le général De-

rycsel établit son quartier général à Argentan ; la ville pourvut à toutes ses dépenses.

M. Demolitoo, commandant de place à Argentan, ayant maintenu l'ordre et la discipline parmi les étrangers, reçut de la ville une gratification de quatre cents francs.

Le 5 novembre 1815, le marché aux grains fut transféré dans la Grande-Rue.

1816. — Le 7 août, la ville d'Argentan demanda l'autorisation de reprendre ses anciennes armoiries. Un aigle aux ailes éployées, avec cette légende : *Jovi mea serviet ales.*

1817, 1818, 1819. — Les élections furent faites dans un sens modéré. Une loi favorable sur la presse fut adoptée ; mais une loi sur le rappel des bannis sans jugement, des troubles dans l'école de droit, des changements à la loi des élections, imaginées par des députés rétrogrades, déterminent les ministres Louis, Dessoles et Gouvion-St-Gyr à résigner leur portefeuille.

1820.— Guerre d'Espagne. Le curé Grégoire, ancien sénateur, est éliminé de la chambre des députés, quoique légalement élu. Le 13 février, le duc de Berri tombe sous le poignard de Louvel. Decase est renversé ; la liberté individuelle et la presse périodique sont suspendues. La loi du double vote passe à la majorité de cinq voix, celles des ministres. Les députés opposants sont insultés ; des rassemblements se forment ; des charges de cavalerie les dispersent.

Naissance du duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berri.

Le 3 août, la ville d'Argentan vota 200 francs pour le monument à élever à la mémoire du duc de Berri, et 300 francs pour la liquidation du domaine de Chambord, offert par la France au prince nouveau né.

1821. — Mort de Napoléon à Sainte-Hélène.

Le côté droit de la chambre se trouvant renforcé par les nou-

velles élections, le ministère Pasquier fit place au ministère de Villèle, beaucoup plus rétrograde. Une loi restrictive de la liberté de la presse, un budget de neuf cents millions de francs, furent facilement enlevés à la majorité compacte qui partageait le gâteau. Plus Louis XVIII penchait vers la tombe, plus un gouvernement occulte grandissait en puissance. La société des *carbonari* pénétrait d'Italie en France. L'intolérance du clergé, la part qu'il prenait dans le gouvernement et le budget, occasionnèrent un mécontentement général. Plusieurs conspirations éclatèrent et furent sévèrement réprimées. Le colonel Carron et les sergents de La Rochelle périrent victimes de la plus lâche provocation.

1822.— Une école mutuelle était ouverte à Argentan ; les frères de l'école chrétienne prétendirent l'emporter sur la méthode de Lancastre; ils eurent quelques chances de succès, mais elles ne tardèrent pas à s'évanouir.

Un membre du conseil municipal proposa l'établissement d'une bibliothèque publique ; sa proposition étant adoptée, le conseil vota cinq cents francs au budget de 1823, nomma une commission pour diriger l'établissement et le choix des livres.

1823.— Le projet de construire un hôtel de ville, une halle aux grains, fut soumis au conseil municipal d'Argentan. Le bâtiment devait contenir un local pour la bibliothèque et un autre pour la justice de paix. L'emplacement désigné était l'ancien couvent des Dominicains, cédé à la ville par le gouvernement, parce qu'elle ne se trouvait pas comprise au nombre des cités désignées pour recevoir des garnisons.

La révolution d'Espagne pouvait avoir du retentissement en France et faire obstacle à la marche du gouvernement rétrograde qui enchaînait de plus en plus le peuple et la presse, inventait les crimes de tendance et déférait aux tribunaux, jugeant sans juri, les délits de la presse. Cent mille français pénètrent en Es-

pagne. Le but de cette promenade militaire était le rétablissement, en ce pays, de l'absolutisme, de l'autorité du clergé, de faire du duc d'Angoulême un héros, de solder quelques dévouements monarchiques. L'ordonnance d'Andujar ne put arrêter les réactions, et les échafauds se dressèrent en Espagne. Le parti de l'émigration prit de l'audace : l'expulsion violente de Manuel, contre laquelle l'opposition protesta, fut suivie de la dissolution de la chambre. Les nouvelles élections, entachées de fraudes et de violences, éclaircirent encore les rangs de l'opposition : les ministres en profitèrent pour faire adopter la septennalité, la conversion des rentes, la loi du recrutement et la censure facultative des journaux.

1824.— Louis XVIII mourut à Paris, le 16 septembre 1824, et fut inhumé à Saint-Denis.

Le conseil municipal d'Argentan adopta le projet de construction de la mairie et des halles ; il adopta de même le projet d'ouvrir une route départementale d'Argentan à Vimoutiers.

Le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, monta sur le trône, sous le nom de Charles X. Ses dispositions favorables à l'émigration et au clergé lui avaient aliénés les esprits.

1825.—Une énorme liste civile, l'ascendant toujours croissant du clergé, la loi barbare du sacrilége, le milliard d'indemnité dévolu à l'émigration, donnaient à connaître ce qu'on devait attendre du nouveau règne.

1826. — La loi sur les substitutions et le droit d'aînesse excitèrent l'indignation publique. Ces projets, repoussés à la chambre des pairs par une faible majorité, ne purent amener la chute du ministère, soutenu par trois cents voix dans la chambre des députés. Le clergé, devenu le canal des grâces, entravait les rouages de la machine gouvernementale; les absolutistes en furent gênés; la défection commença.

1827. — Le 27 mai de cette année fut posée, par les autorités

locales, la première pierre de l'Hôtel-de-Ville d'Argentan; une plaque de métal sur laquelle sont gravés l'époque et les noms des administrateurs, y est incrustée.

Menacé dans son existence, le ministre enfante un projet de loi pour enchaîner la presse. Il fut repoussé à la chambre des pairs : on illumina dans Paris. Quelques jours après, dans une revue, la garde nationale manifesta des vœux pour le renvoi des ministres; elle fut licenciée le lendemain. La censure fut rétablie. Malgré la loi de septennalité, la chambre déclara que n'ayant reçu qu'un mandat quinquennal, elle ne pouvait continuer à siéger légalement. La dissolution fut arrêtée.

Les nouvelles élections amenèrent dans la chambre une majorité constitutionnelle. Celles de Paris devinrent l'objet d'une démonstration populaire;oni llumina. Les ministres s'en irritèrent. La police reçut l'ordre de rendre la joie séditieuse. Le sang coula dansla rueSt-Denis. Unefournéede soixante-seize pairs fut le dernier coup de ce ministère. Le secours donné aux Grecs, la victoire de Navarin, lui firent présumer qu'on lui tiendrait compte de la gloire de nos armes! Le peuple n'y songea pas.

Pendant ce temps, la duchesse d'Angoulême voyageait; elle vint à Argentan le 8 septembre 1827, et fut reçue à l'hôtel de la sous-préfecture aux frais de la ville.

1828. — Le nouveau ministère, mieux composé, présenta une loi plus satisfaisante sur la presse, fit signer une loi pour l'expulsion des jésuites, obtint 80,000,000 pour l'expédition de la Morée. Les projets de ce ministère étant en désaccord avec ceux de la camarilla et du maître, il devait succomber.

Dans cette même année on établit, à Argentan, les dames de l'éducation chrétienne. 1829. Un projet de loi municipale et départementale, tant soit peu satisfaisant, fut présenté; l'opposition le combattit. La-cour saisit l'occasion et le retira. La session finissait; avant de clore, le ministère fit des promesses

de réforme qui furent accueillies avec bonheur et confiance. Le ministère était en harmonie avec la nation. On apprend, tout à coup, que le roi a gourmandé ses ministres sur leurs con-concessions, et les a chassés pour faire place au ministère Polignac, composé de ce favori, Bourmont, Labourdonnaie, Courvoisier, Chabrol, Guernon Ranville et Capelle. Les menaces dont retentirent les journaux de ce ministère éveillèrent l'attention. Ils avaient donné le signal du combat; la résistance s'organisa.

Des associations pour le refus de l'impôt se formèrent en Bretagne et dans plusieurs départements.

1830. — Pour détourner l'attention publique, le ministère conçut le projet de l'expédition d'Alger. Labourdonnaie n'ayant pas obtenu la présidence du conseil, se retira et fut remplacé par Montbel. Le discours du roi, à l'ouverture de la session, se terminait par une menace. L'adresse, votée en réponse, dénonçait, en termes respectueux, la douleur et les inquiétudes de la nation et disait qu'il n'y avait pas, entre le ministère et la chambre, *concours* de vues politiques. La dissolution fut prononcée, l'ouverture de la nouvelle session fixée au 3 août.

A Paris et dans les départements, le retour des deux cent vingt et un députés signataires de l'adresse fut l'occasion d'ovations et de banquets populaires. A Argentan, des tables furent dressées dans l'ancien Cours, et la garde nationale et les autorités locales y trouvèrent leurs couverts.

Le 19 mai, deux des ministres, Chabrol et Courvoisier, furent remplacés par Chantelause et Montbel. A cette époque, les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, furent désolés par des incendies, allumés par la malveillance. Un voile impénétrable en a, jusqu'à ce moment, caché les auteurs. La ville d'Argentan n'eut pas de malheurs à déplorer; mais il y eut quelques pertes dans les environs.

Malgré les menaces du ministère, les nouvelles élections donnèrent à l'opposition deux cent soixante six voix, et au ministère cent quarante-cinq. On arrêta la dissolution de la nouvelle chambre qui n'était pas encore organisée. Le 25 juillet furent rendues les ordonnances qui causèrent le renversement de la monarchie.

La première suspend la presse périodique;

La deuxième dissout la chambre des députés, ou plutôt casse les élections ;

La troisième change la loi électorale, ou plutôt place l'élection dans la main des grands propriétaires et de l'autorité.

Tout ce système s'appuyait sur l'art. 14 de la Charte constitutionnelle.

La publication de ces ordonnances fut une déclaration de guerre entre le souverain et son peuple. La stupeur était générale dans Paris. Une indignation profonde succéda à ce premier sentiment; des rassemblements se formèrent, des gendarmes parurent. A leur vue, l'effervescence populaire s'accrut, la lutte devint acharnée. Le combat dura deux jours. Les rues étaient jonchées de cadavres. Le peuple, auquel s'étaient ralliés plusieurs régiments de la ligne, demeura maître du champ de bataille. Une commission, composée de Laffitte, Casimir Périer, Lobeau, Audry de Puyravau, Mauguin et de Schonen, fut installée en permanence à l'Hôtel-de-Ville. Charles x lui envoya trois commissaires chargés de traiter de l'abolition des ordonnances et de la composition d'un ministère populaire. Mauguin s'écria : *Il est trop tard!* La terrible sentence fut répétée; les envoyés se retirèrent.

30 Juillet. Sur la proposition de M. Laffitte, il fut décidé qu'on offrirait la lieutenance-générale au duc d'Orléans. Abandonné de ceux qui l'encensaient la veille, Charles x quitta St-Cloud pour Rambouillet. Sa présence, trop rapprochée de la capitale, pouvant y entretenir l'agitation, on lui députa trois

commissaires : MM. Odilon-Barrot, de Schonen et le maréchal Maison, pour le décider à partir; et, pour l'y mieux déterminer, le lieutenant-général envoya six mille gardes nationaux, suivis d'une multitude de volontaires pour le contraindre. Pour la troisième fois, cette famille partit pour l'exil, et prit sa route par la Normandie; elle arriva dans Argentan, le 4 août, et reçut l'accueil froid et respectueux dû à son malheur. Charles x occupa la maison Viel-Raveton, sur le petit Cours St-Martin. Il séjourna dans Argentan, et partit pour s'embarquer à Cherbourg, d'où il se dirigea vers l'Angleterre. *The pleasure of descending with ease and résignation.*

Le 3 août, le lieutenant-général procéda à l'ouverture des chambres. Sur la proposition de M. Bérard, le trône fut déclaré vacant en fait et en droit, et il fut décidé que la couronne serait décernée au duc d'Orléans. A peine ce résultat fut-il proclamé que la chambre entière, moins quelques députés du côté droit, se porta en corps au Palais-Royal, pour lui offrir la couronne. Le 9 août, le prince déclara officiellement accepter l'offre qui lui était faite, et prêta serment sous le nom de Louis-Philippe Iᵉʳ, avec le titre de roi des Français.

Le nouveau souverain s'occupa de consolider l'ordre, de compléter, perfectionner et faire respecter les lois, et de maintenir la bonne intelligence avec les puissances étrangères. Il continue son règne avec prudence, sagesse et bonheur. Louis-Philippe est un homme de mœurs austères ; jamais la calomnie la plus audacieuse n'a osé toucher, même indirectement, sa vie privée. Doux et bon envers ceux qui le servent, il n en exige pas moins une exactitude rigoureuse dans l'accomplissement de leurs devoirs, et une propreté minutieuse. Jamais il n'appose sa signature sur aucune pièce sans, au préalable, en avoir pris connaissance. Il a beaucoup vu, sait beaucoup, aime à conter et conte bien. Le roi des Français est né le 6 octobre 1773. Charles x

et le duc d'Angoulême sont morts au château de Frodshorff, sur la terre de l'exil. Il ne reste plus, de cette branche, que la duchesse d'Angoulême, qui a pris le titre de comtesse de Marne, la duchesse de Berri, le duc de Bordeaux, qui prend à l'étranger le nom de Henri v, roi de France *in partibus*, et sa sœur qui vient d'épouser le duc de Lucques et Piombino.

Le règne de Louis-Philippe n'étant pas encore du domaine de l'histoire, nous laisserons à d'autres le soin de l'écrire. Il nous suffira de dire que, depuis son avénement, sauf les suites de la conquête de l'Algérie, la France est dans une paix profonde : *Deus nobis hæc otia fecit*. Ce nouvel ordre de choses, cependant, fit opérer des mutations dans toutes les administrations, l'armée et la magistrature : *in shoals the servile creatures run to bow before the rising sun*. Il n'était personne qui ne se crût appelé à administrer l'état — qui ne voulût être officier. — N'était-on bon à rien, on se croyait propre à être juge, surtout lorsqu'on avait un parent, un ami député qui votait avec le ministère. C'était une imitation de la réaction de 1815, dont la déclaration d'inamovibilité vint consacrer les erreurs et causa de si grands maux. On gagna néanmoins la suppression des juges auditeurs. Aujourd'hui le pilote habile qui dirige le vaisseau de l'état préfère les gens de bien aux méchants, récompense le vrai mérite et les talents, ne fait d'injustice à personne, à moins qu'il ne soit mal informé. Nous terminerons par les événements d'Argentan depuis 1830 jusqu'à nos jours.

1830. — Il ne se passa rien de remarquable, sauf les fêtes et un banquet dans le nouveau Champ-de-Foire. Un discours, dont l'auteur n'est pas nommé, fut prononcé par un des membres du conseil municipal, désigné à cet effet, en présence de la population assemblée. Chaque année, les fêtes commémoratives des journées de juillet sont célébrées à Argentan par des actes de bienfaisance, des jeux et des feux d'artifices.

1833. — On établit à Argentan une école gratuite pour les garçons; elle est dirigée par un instituteur du deuxième degré.

1834.— On établit, au collége d'Argentan, une école primaire supérieure à laquelle une école élémentaire a été adjointe.

1835. — Un membre du conseil renouvelle la proposition faite en 1822, de créer une bibliothèque publique dans le local qui lui est destiné. Sa proposition est adoptée. La commission des finances est invitée à proposer, tant sur l'exercice courant que sur celui de 1836, les crédits qu'elle croira pouvoir ouvrir pour cet objet. Comme son aînée, cette délibération n'a pas eu d'exécution.

1836. — Une ordonnance royale, du 30 juin 1835, autorisait la création d'une caisse d'épargne à Argentan; les opérations ont été ouvertes le 19 janvier suivant.

1837, 1838, 1839, 1840. — Il a été fondé, à Argentan, une salle d'asile pour les enfants des classes indigentes, un cours spécial pour les adultes apprentis, ouvriers et autres. Il est ouvert du mois de novembre au mois de mai, de huit à dix heures du soir.

Un arrêté, du 18 novembre 1838, établit à Argentan un bureau de bienfaisance, et interdit la mendicité. Tous les ans on établit des ateliers de charité pour donner de l'occupation aux ouvriers pendant l'hiver; les fonds en sont alloués au budget de la ville.

Des sœurs de la miséricorde, pour le soulagement des malades à domicile, ont été appelées à Argentan. Il est pourvu aux dépenses de l'établissement par des souscriptions, des quêtes et par le budget de la ville.

1841, 1842, 1843, 1844, 1845. — Des masures encombraient la rue St-Germain; elles ont été achetées par la ville, démolies et remplacées par de belles constructions. La nouvelle rue de l'Hôtel-de-Ville a été percée; mais elle ne sera définitivement

dressée que dans vingt-cinq ans: deux constructions doivent subsister pendant ce laps de temps; c'est un petit pavillon dépendant la maison Malfilâtre, et la tour Magloire. Dès 1840, il avait été décidé qu'un abattoir serait construit sur la route de Falaise; il a été terminé en 1845, mais n'est pas encore utilisé.

Le 27 mai 1841, il avait été arrêté que l'on construirait une halle supplémentaire et une salle de spectacle dessus, du côté est de la place de l'Hôtel-de-Ville, Cette construction est en activité; on espère que le tout sera terminé en 1846.

La loi sur l'organisation municipale, datée du 21 mars 1831, a produit parfois des élections bizarres. En l'année 1840, de nouveaux élus furent installés. Le défaut d'harmonie entre les indivdus produisit la mésintelligence entre les conseillers; alors naquit la seconde guerre de la Jacquerie. Les résultats en furent moins funestes que ceux de la première, car ils se bornèrent à l'échange de quelques écrits qui furent bientôt oubliés.

C'est depuis l'installation de ce nouveau conseil que date la publication des comptes-rendus et des tableaux synoptiques des délibérations du conseil municipal. La première publication a eu lieu en 1842, la deuxième en 1843. Cette méthode précieuse met le public à même de connaître les affaires de la ville, de juger ses mandataires et de puiser, dans l'expérience du passé, les prévisions de l'avenir. Espérons qu'elle continuera d'être mise en pratique.

Le 13 juillet 1842, un événement affreux mit la France en deuil : *Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans*, né à Palerme, le 3 septembre 1810, fils aîné du roi des Français, devait partir pour St-Omer, où son altesse royale allait inspecter plusieurs régiments désignés pour le corps d'armée d'opération sur la Marne.

A onze heures, le prince monta en voiture, dans l'intention d'aller à Neuilly faire ses adieux au roi, à la reine et à la famille

royale ; la voiture, en forme de calèche, était attelée de deux chevaux à la Daumont.

Arrivé à la hauteur de la porte Maillot, les chevaux effrayés ou animés outre mesure, prirent le galop; déjà le postillon ne les maîtrisait plus qu'avec peine; le prince lui cria : Tu n'es plus maître de tes chevaux? Non, Monseigneur; mais je les dirige encore. Le prince pensa qu'il ne parviendrait pas à les calmer; il mit le pied sur le marche-pied de la voiture qui était très près de terre; ses deux pieds touchèrent le sol, mais la force d'impulsion le fit trébucher; la tête porta sur le pavé, la chûte fut horrible. S. A. R. resta sans connaissance à la place où elle était tombée.

On accourut au secours du prince, et on le transporta dans la maison d'un épicier située à quelques pas delà. Son état ne laissait aucun espoir ; le crâne présentait des lésions et un si complet écrasement qu'ils devaient occasionner la mort instantanée. Cependant il vécut jusqu'à quatre heures et demie, moment où il rendit l'âme entre les bras du roi son père, sous les larmes de sa mère, au milieu des sanglots et des cris de douleur de toute sa famille.

C'est à Dreux, dans la chapelle que la princesse douairière, duchesse d'Orléans, a fait élever, pour la destiner à la sépulture des princes et princesses des maisons de Toulouse et du Maine, que repose le prince royal. *Anvers, Mascara, Portes de Fer et le Col du Teniah* rediront son nom à la postérité.

En 1843, le 3 août, monseigneur le duc de Nemours, second fils du roi des Français, voyageant avec son épouse dans le but apparent de se faire connaître des populations et d'étudier leur esprit, passa par Argentan où il séjourna. Les autorités locales furent au devant lui. L'hôtel de Normandie avait été désigné pour recevoir le prince. Le lendemain il fut visiter le haras du Pin, d'où il partit pour se rendre au camp de Plelan en Bretagne.

1844, 1845. — Dans ces deux années, on fit des études à

Argentan et dans les environs pour la création du chemin de fer de Cherbourg à Tours, avec embranchement à Alençon. Dans le courant de 1845, tous les habitants d'Argentan qui veulent la prospérité de la ville et du pays, dans laquelle se confond la prospérité particulière, n'ont pas manqué de donner leur adhésion. La facilité des communications avec Nantes et Bordeaux permettrait de jeter, sur toutes ces lignes, tous les produits pour lesquels le pays manque de débouchés suffisants: les cidres, les bois, les charbons, les granits, les fourrages, les céréales. Nous recevrions en échange, avec des frais d'importation presque nuls, les fruits et légumes secs de la Touraine, jardin de la France ; les produits en bétail, beurre et salaisons du Bessin et du Cotentin ; les arrivages de l'étranger, dans les ports de la Manche et de la Méditerranée. Ce chemin de fer desservirait les agglomérations de population très rapprochées de nos contrées. Les foires et marchés seraient mieux fournis et plus fréquentés; les forges, qui languissent faute de pouvoir être alimentées par la houille, recevraient, avec ce combustible venu de Caen à peu de frais, une vie, une activité nouvelle; pourraient entrer en concurrence avec les forges du nord, contre lesquelles il ne leur est pas possible de lutter à 12 et 16 fr. près du cent de kilo.

Les conseils municipaux de Caen, de Falaise, d'Argentan, de Séez et d'Écouché ont, à l'unanimité, voté des allocations considérables dans l'intérêt du chemin de fer sur lequel l'enquête est faite. Cette unanimité de vœux prouve non seulement la sympathie des habitants des lieux que le chemin de fer doit traverser, mais encore que ces populations ont réduit à leur juste valeur les bruits semés par les rétardataires et les antagonistes des chemins de fer, qu'ils seraient la cause d'augmentation dans le prix des denrées, de perturbation dans le commerce ; qu'ils tueraient les diligences et le roulage. Tous ces

sujets d'inquiétude ont disparu devant les faits et l'expérience. S'il pouvait y avoir augmentation dans le prix des denrées, les terres et les revenus augmenteraient en proportion; le salaire de l'ouvrier augmenterait également en concours avec la hausse du prix des denrées. Cela n'est pas nouveau ; l'établissement des chemins de fer n'apporterait aucun changement sérieux au cours ordinaire des choses; s'il y avait augmentation d'un côté, il y aurait baisse de l'autre dans le prix des denrées sèches employées par les classes peu aisées de la société, par suite du bas prix des transports. La perturbation dans le commerce; mais ce serait en augmentation dans le mouvement commercial et dans l'avantage qu'on en retirerait ; on suivrait le progrès actuel. S'arrêter dans ce mouvement général, ce serait se faire écraser sous les pieds de ceux qui suivent; il faut donc emboîter le pas, car on ne s'arrêterait pas pour relever les trainards. Anéantir les diligences et le roulage ! l'expérience prouve que si les voitures pour le transport des voyageurs sont aujourd'hui moins nombreuses dans la direction que suit le chemin de fer, elles le sont deux fois plus dans les directions latérales, dans la sphère de son attraction. Enfin, si le chemin de fer pouvait froisser quelques industries, il faut reconnaître que la somme des avantages et du bien dépasserait dans une progression infinie la somme du préjudice et du mal qu'elle pourrait occasionner. Tout fait espérer que le gouvernement exaucera les vœux des populations qui sollicitent, avec tant d'instance, leur place dans le droit commun et leur régénération. Notre plus vif regret est de ne pouvoir donner pour conclusion à ce livre, l'arrêt suprême du pouvoir qui décidera l'ouverture de cette nouvelle voie de prospérité.

Nous ne pouvons que faire connaître les tracés décidés, le 25 mars 1846, par délibération de la commission de l'ouest :

De Bonnières à Caen ;

De Serquigny à Rouen ;

De Paris à Rennes, par Le Mans, avec embranchement sur Alençon ;

Du Mans à Caen.

Elle a rejeté le tracé de Paris à Rennes par Dreux.

En écrivant ce recueil historique, nous avons exposé les faits avec simplicité. Le public jugera ; nous prions nos lecteurs de ne point s'arrêter à la rédaction plus ou moins aisée, mais de pénétrer nos pensées et le sens de ce livre. Si nous avons commis des erreurs matérielles, des anachronismes, ils sont involontaires, et au premier avis dont nous aurons reconnu l'exactitude, nous nous empresserons de les rectifier.

GERMAIN.

Caen, imp. de Ch. Woinez.